



GIRLS NOT BRIDES

The Global Partnership
to End Child Marriage



LES TRANSFERTS MONÉTAIRES ET LA FIN DU MARIAGE DES ENFANTS

Revue et synthèse des données

Décembre 2021

Document rédigé par Nicholas Mathers pour le compte de *Filles, Pas Epouses : Le Partenariat Mondial pour la Fin du Mariage des Enfants*

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	3
1. Introduction.....	7
2. La pauvreté, l'éducation et les pratiques et causes du mariage des enfants.....	11
3. Cadre conceptuel : les effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants.....	17
4. Données relatives aux effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants et sur les voies d'incidence intermédiaires	24
5. Résumé des lacunes dans les connaissances	45
6. Conclusions et recommandations	49
Références	59

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 Qu'est-ce que le mariage des enfants ?.....	8
Encadré 2 Qu'entend-on par « transferts monétaires » ?.....	10
Encadré 3 Autonomie et capacité d'agir des filles dans les décisions matrimoniales.....	14
Encadré 4 Transferts monétaires et mariage des enfants chez les garçons.....	23
Encadré 5 Transferts monétaires et qualité du mariage des filles-épouses	33
Encadré 6 Transferts monétaires et mariages d'enfants dans les contextes humanitaires	47

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 Relation entre l'autonomie des filles, les décisions de mariage, les transactions de mariage et les relations sexuelles avant le mariage	12
Figure 2 Cadre conceptuel : effets des transferts monétaires sur le risque de mariage d'enfant dans différents contextes de mariage.....	16
Table 1 Liste des études examinant les effets des programmes de transferts monétaires sur le mariage des enfants.....	25

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

4P	<i>Pantawid Pamilyang Pilipino Programme</i>
ABAD	<i>Apni Beti Apna Dhan</i>
AGI	<i>Adolescent Girls' Initiative</i>
CT-OVC	<i>Cash Transfer for Orphans and Vulnerable Children</i>
FSSP	<i>Female School Stipend Program</i>
HSCT	<i><u>Harmonized Social Cash Transfer programme</u></i>
LEAP	<i>Livelihood Empowerment Against Poverty</i>

MCTG	<i>Multiple Category Targeting Grant</i>
MUEPF	Mariages et unions d'enfants, précoces et forcés
ONG	Organisation non gouvernementale
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
PRAF	<i>Programa de Asignación Familiar</i>
PSNP	<i>Productive Safety Net Programme</i>
PSSN	<i>Productive Social Safety Net</i>
SCTP	<i>Social Cash Transfer Programme</i>
SSR	Santé sexuelle et reproductive
TMC	Transferts monétaires conditionnels
TMSC	Transferts monétaires sans condition
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

SOMMAIRE

Le mariage des enfants – à savoir, toute forme de mariages et d'unions d'enfants, précoces et forcés (MUEPF) dont au moins une des parties n'a pas 18 ans – constitue une violation des droits humains. Le mariage des enfants a de graves conséquences sur la santé, le développement, l'autonomie et la sécurité des filles et des femmes, ainsi que sur la société dans son ensemble, notamment sur la croissance économique. La prévalence du mariage des enfants a diminué dans le monde ces 30 dernières années, mais les progrès ont été inégaux et trop lents pour atteindre l'Objectif de développement durable visant à mettre fin à la pratique à l'horizon de 2030. De plus, on prévoit que 10 millions de filles supplémentaires se marieront d'ici 2030 en raison des conséquences sociales et économiques de la pandémie de COVID-19.

Les membres du mouvement pour la fin du mariage des enfants insistent sur l'importance d'adopter une approche holistique qui promeut l'égalité des genres et remédie aux normes de genre inégalitaires de diverses façons : l'autonomisation des filles, la mobilisation des familles et des communautés, l'offre de services et l'élaboration et la mise en œuvre de lois et de politiques. Au sein de cette approche holistique, la protection de l'enfance (et en particulier les programmes de transferts monétaires) peut contribuer à atténuer certains facteurs économiques et sociaux du mariage des enfants, tant dans les contextes humanitaires que de développement. Le présent rapport se penche sur l'état des connaissances en ce qui concerne les effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants. Les enseignements qu'il contient aideront les responsables politiques, les professionnel·le·s et les militant·e·s à maximiser la contribution des programmes de transferts monétaires à la fin du mariage des enfants dans le monde.

La pauvreté, l'éducation et les pratiques et causes du mariage des enfants

La pauvreté et l'insécurité économique sont étroitement liées au mariage des enfants, mais leur incidence sur l'âge de mariage varie selon les pratiques et normes matrimoniales en

vigueur. Aussi, l'influence potentielle d'un transfert monétaire sur le moment du mariage sera différente selon le contexte. L'un des principaux facteurs de distinction des pratiques matrimoniales est le degré d'autonomie des filles relativement à leurs relations et au mariage, qui varie entre le mariage arrangé, une pratique courante en Asie du Sud et dans certaines régions d'Afrique subsaharienne, et le mariage (ou le concubinage) à l'initiative du couple, plus courant en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans d'autres régions d'Afrique subsaharienne. Il convient toutefois de noter que, d'une part, la capacité d'agir des filles varie au sein d'un mariage arrangé et, d'autre part, que les décisions qui poussent les enfants à se marier de leur propre initiative sont tributaires de normes sociales concernant la valeur du mariage, de restrictions sociales et économiques et de l'influence des parents ou des proches.

Dans un contexte de mariage arrangé comme dans celui d'un mariage à l'initiative du couple, des pressions économiques peuvent pousser les parents à précipiter directement ou indirectement le mariage d'une fille de manière à ne plus devoir s'acquitter des dépenses liées à sa charge et à son éducation. Lorsqu'une fille entre en union ou en relation avant le mariage de sa propre initiative, elle recherche parfois une sécurité économique, ce qui est d'autant plus probable dans la foulée de chocs économiques. Dans les deux contextes de mariage, ces pressions économiques peuvent être exacerbées par des crises humanitaires. Dans les familles plus aisées, le mariage des enfants peut également subsister en raison de croyances culturelles ou religieuses ou en tant que symbole de prestige social.

Dans les contextes de mariages arrangés, les transactions matrimoniales confèrent différents avantages économiques au mariage selon la direction de la transaction. Lorsqu'un prix de la fiancée doit être payé, les familles confrontées à une insécurité économique peuvent précipiter le mariage d'une fille afin de recevoir une transaction matrimoniale. Dans un contexte de dot, les familles en proie à des difficultés économiques peuvent avoir du mal à amasser la somme nécessaire pour payer la dot. Aussi, l'accroissement des revenus des ménages pauvres pourrait encourager le mariage des enfants dans un contexte de dot et avoir l'effet inverse dans un contexte de prix de la fiancée.

Le mariage des enfants et l'éducation sont aussi étroitement liés. En effet, la scolarisation des filles constitue l'un des meilleurs moyens de retarder le mariage. Un niveau de scolarité plus élevé peut également permettre aux filles d'accroître leurs possibilités, leurs aspirations et leur influence sur les décisions liées au mariage. Cependant, lorsque les mariages arrangés sont une pratique courante, le niveau d'investissement dans l'éducation des filles dépend normalement des attentes concernant l'âge de mariage. Dans les contextes où les filles entretiennent des relations de leur propre initiative, souvent, celles qui tombent enceintes abandonnent l'école ou en sont expulsées. De nombreuses filles abandonnent toutefois l'école pour d'autres raisons et pourraient alors être plus susceptibles d'avoir des relations sexuelles menant à une grossesse et à une union.

Cadre conceptuel

La présente revue des données probantes s'appuie sur un cadre conceptuel qui décrit les voies par lesquelles les programmes de transferts monétaires les plus courants peuvent avoir une incidence sur le risque de mariage d'enfant dans différents contextes de mariage. Les transferts monétaires influent sur l'âge du mariage en modifiant les dépenses et les investissements des ménages et, dans le cas de transferts monétaires conditionnels, en favorisant des changements de comportement. Le cadre présente six voies par lesquelles les

transferts monétaires ont une incidence sur le mariage des enfants, que ce soit directement ou par des effets indirects sur les comportements sexuels et l'autonomisation des filles. Ces voies sont : (1) l'amélioration de la sécurité économique du ménage, (2) les investissements dans l'éducation, (3) les changements dans le travail des adolescentes, (4) les investissements dans le mariage, (5) les mesures de dissuasion liées au mariage, et (6) les interventions complémentaires. Les effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants dépendent également de différents facteurs modérateurs comme les caractéristiques individuelles des filles, leur ménage, leur communauté locale, les lois et politiques nationales et les caractéristiques des programmes.

Aperçu des données et méthodologie

La présente revue s'appuie sur plusieurs études systématiques de questions pertinentes – notamment des interventions visant à prévenir le mariage des enfants et d'autres liées à la santé sexuelle et reproductive des adolescentes, aux grossesses chez les adolescentes et à l'éducation et l'autonomisation des filles et des femmes – et sur un examen rigoureux des études publiées subséquemment. Les études devaient évaluer de manière crédible les effets des transferts monétaires sur le risque de mariage ou l'âge de mariage des adolescentes. Un total de 21 études portant sur 19 programmes ont été dénombrées. Un nombre égal de programmes de transferts monétaires sans condition (TMSC) et de transferts monétaires conditionnels (TMC) liés à l'éducation ont été examinés, ainsi que trois programmes de TMC liés au report du mariage. Parmi les programmes à l'étude, ceux de TMC liés à l'éducation ont été menés dans tous les contextes de mariage, tandis que ceux de TMSC ont eu lieu principalement en Afrique subsaharienne. Enfin, ceux de TMC liés au report du mariage se limitent à l'Asie du Sud. Aucune étude ne porte sur la région du Sahel, la région au taux de prévalence du mariage des enfants le plus élevé au monde. La présente revue s'appuie également sur 36 études ayant mesuré les effets intermédiaires liés au premier rapport sexuel, aux rapports sexuels à haut risque et aux grossesses ou à la fécondité chez les adolescentes.

Constatations

Selon les constatations de la présente étude, les transferts monétaires peuvent atténuer plusieurs facteurs économiques et sociaux du mariage des enfants de différentes façons. Les données suggèrent notamment que, dans tous les contextes de mariage, les TMC contribuent de manière importante à prévenir l'abandon scolaire, à contrebalancer la pression sociale et familiale en faveur du mariage et à réduire le risque d'union à l'initiative du couple et le risque de relations sexuelles avant le mariage pouvant entraîner une grossesse et un mariage. Pour leur part, les TMSC contribuent souvent de manière efficace à accroître la scolarisation et à protéger les filles contre les relations sexuelles précoces et à haut risque, mais n'ont généralement pas d'incidence sur le mariage des enfants. Ceci est partiellement attribuable au fait que le risque de mariage d'enfant est déjà plus faible chez les familles qui investissent les TMSC dans les études de leurs filles. Cependant, des données suggèrent que les transferts monétaires peuvent atténuer les pressions économiques qui poussent les filles à se marier ou à entrer en union dans certaines circonstances et que les TMSC sont plus efficaces en ce qui concerne la protection des filles contre les relations sexuelles précoces et à haut risque, lesquelles peuvent contribuer au mariage des enfants.

À court terme, les transferts monétaires ne changent pas les normes sociales liées au travail, au mariage et à la sexualité des filles et des femmes. Voilà pourquoi, dans des contextes où la dot est une pratique courante, des prestataires de transferts monétaires ont utilisé l'argent pour payer la dot et faciliter le mariage d'une fille. Cependant, les données suggèrent également que, lorsqu'ils sont combinés à d'autres politiques et programmes (surtout en matière d'éducation), les transferts monétaires peuvent donner aux filles les moyens de résister à des pratiques sociales inégalitaires et préjudiciables et semer les germes de changements intergénérationnels. À long terme, les filles instruites sont plus susceptibles de retarder le mariage de leurs propres enfants et d'avoir une plus grande influence sur de telles décisions.

La revue a également permis de relever des lacunes dans la base de connaissances, plus précisément en ce qui concerne : l'absence de données sur le Sahel et sur les TMSC en Asie du Sud ; les conséquences des transferts monétaires sur la qualité du mariage, notamment en ce qui a trait au choix de l'époux et aux relations et décisions de couple ; les voies d'incidence liées aux changements dans le travail des adolescentes et aux économies servant à payer les coûts du mariage ; le rôle des transferts monétaires combinés à des interventions complémentaires ; et les facteurs d'atténuation au niveau communautaire, notamment la qualité des écoles et le marché du travail.

Conclusions

Les constatations montrent qu'une variété de programmes de portées et modalités diverses peuvent atténuer le risque de mariage d'enfant. Toutefois, les programmes de transferts monétaires publics intégrés à un système de protection sociale offrent les meilleures possibilités de remédier aux causes profondes du mariage des enfants de manière pérenne et à grande échelle. Cependant, les programmes publics de protection sociale disposent rarement d'objectifs visant précisément à réduire le risque de mariage d'enfant. Pour les responsables politiques et les responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes, la question est de déterminer comment maximiser les retombées potentielles des programmes de transferts monétaires sur le mariage des enfants.

La solution est la suivante : élaborer des programmes fondés sur une vision holistique de la vie des filles et des femmes qui incluent les filles les plus vulnérables au mariage des enfants, reconnaissent la capacité d'agir des filles, promeuvent l'éducation et les possibilités économiques et ne renforcent ni n'aggravent les inégalités de genre à la maison et dans les communautés. À cette fin, la présente étude est riche d'enseignements sur les stratégies et modalités de mise en œuvre qui contribuent le plus efficacement à réduire le risque de mariages d'enfants.

Principales recommandations

- Les programmes de transferts monétaires doivent être sensibles et adaptés aux pratiques et causes locales du mariage des enfants. De plus, la réduction du risque de mariage d'enfant doit en constituer un objectif explicite.
- Les programmes de transferts monétaires doivent couvrir les communautés à forte prévalence et comprendre une desserte et des critères d'admissibilité inclusifs de manière à atteindre les filles exposées à un risque de mariage.

- Dans de nombreux cas, une combinaison de TMSD et de transferts assortis de conditions (ou de suggestions) liées à l'éducation serait l'approche la plus efficace, parallèlement à des investissements suffisants dans l'éducation et d'autres services sociaux. Si les transferts monétaires sont assortis de conditions, celles-ci doivent tenir compte de l'enseignement extrascolaire et de la formation professionnelle et soutenir l'accès plutôt que de punir la non-conformité.
- Comparativement aux transferts en nature, il est plus efficace d'utiliser des transferts en espèces pour une large couverture et pour donner aux filles et à leurs familles les moyens d'investir dans leurs propres priorités. Le montant et la fréquence des paiements dépendront des objectifs du programme, lesquels doivent être adaptés aux causes du mariage des enfants dans un contexte donné.
- Il convient de réaliser une analyse de genre pour cerner et minimiser les normes sociales genrées qui favorisent le mariage des enfants et tout autre effet potentiellement négatif des transferts monétaires en ce qui concerne la violence et les mauvais traitements infligés aux filles et aux femmes, la répartition inégale des tâches domestiques et le risque de favoriser le mariage précoce en contribuant au financement de la dot.
- Les programmes de transferts monétaires doivent encourager la participation active des filles et soutenir leurs besoins holistiques de manière à faciliter leur transition vers l'âge adulte. Pour ce faire, ils doivent être liés à des stratégies, lois et politiques nationales pour l'élimination du mariage des enfants et à d'autres services et programmes sociaux et économiques.

La section 6 du présent rapport comprend des recommandations précises pour les responsables politiques, les responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes, la société civile et les chercheur·se·s.

1. INTRODUCTION

Le mariage des enfants constitue une violation des droits humains et a de graves conséquences sur la santé, le développement, l'autonomie et la sécurité des filles et des femmes (Jensen et Thornton, 2003 ; Malhotra et Elnakib, 2021)^a. La pratique a également une incidence négative sur la société dans son ensemble, notamment sur la croissance économique (Wodon *et al.*, 2017). Le mariage des enfants a pour cause profonde les normes sociales genrées et l'inégalité des relations hommes-femmes (Malhotra et Elnakib, 2021). Dans de nombreux contextes, le problème est exacerbé par la pauvreté, le manque d'éducation et l'insécurité sociale et économique (Loaiza et Wong, 2012 ; UNICEF et UNFPA, 2019). De plus, la croissance et le développement des enfants de filles-épouses tendent à être

^a La présente étude sur le mariage des enfants se concentre sur le mariage des filles et inclut à la fois les mariages officiels et les unions officieuses, c'est-à-dire lorsque la fille vit en concubinage comme si elle était mariée. Le mariage des enfants correspond à une sous-catégorie du terme « mariages et unions d'enfants, précoces et forcés » (MUEPF). Nous reconnaissons le fait que les garçons sont aussi touchés par la pratique, mais dans une proportion beaucoup moins importante. De plus, en raison de différences biologiques et sociologiques, les risques et la gravité des conséquences sont moindres chez les garçons. Cela dit, le mariage des enfants constitue tout de même une violation de leurs droits (Gastón *et al.*, 2019).

médiocres, ce qui contribue à perpétuer la pauvreté d'une génération à l'autre (Efevbera *et al.*, 2017).

ENCADRÉ 1

Qu'est-ce que le mariage des enfants ?

Le mariage des enfants (ou plus globalement les MUEPF) inclut tout mariage ou union entre un·e enfant de moins de 18 ans et un·e autre enfant ou un·e adulte. Le terme renvoie à la fois aux mariages officiels et aux unions officieuses, lorsque l'enfant vie en concubinage. Les mariages et unions d'enfants sont une violation des droits des enfants, lesquels sont consignés dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Le mariage des enfants est parfois qualifié de mariage forcé parce que les enfants sont jugé·e·s incapables d'exprimer un consentement préalable, libre et éclairé.

Source : OHCHR (2014).

La prévalence du mariage des enfants a diminué dans le monde ces 20 dernières années. Selon de récentes estimations, 19 % des femmes âgées de 20 à 24 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans et 5 % avant l'âge de 15 ans (UNICEF, 2018, 2021a). L'Asie du Sud, la région au plus grand nombre absolu de filles-épouses, a connu le déclin le plus rapide, en particulier chez les filles de moins de 15 ans (UNICEF et UNFPA, 2019). L'Afrique subsaharienne possède le taux le plus élevé de mariages d'enfants, la plus forte concentration se situant dans le Sahel, en Afrique de l'Ouest. Les taux ont connu une diminution plus lente, principalement chez les adolescentes plus âgées, et ont stagné dans certains pays (Koski *et al.*, 2017). La troisième région au taux de mariages d'enfants le plus élevé dans le monde est celle de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ce taux a peu changé au cours des deux dernières décennies, mais pourrait avoir connu un léger déclin ces dernières années (UNICEF, 2018, 2021a).

Parallèlement, la dernière décennie a été marquée par la croissance du mouvement mondial pour la fin des mariages et unions d'enfants. L'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ont pris des engagements à cet égard et les Objectifs de développement durable comprennent des cibles visant à éliminer toutes les pratiques préjudiciables d'ici 2030, dont le mariage des enfants. Les efforts déployés pour régler le problème des mariages et unions d'enfants sont de plus en plus concertés et mieux coordonnés grâce à des initiatives telles que le Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, *Filles, Pas Epouses : Le Partenariat Mondial pour la Fin du Mariage des Enfants* et le travail de gouvernementaux nationaux, d'organisations non gouvernementales (ONG) et bien d'autres. Cependant, même s'il est estimé que 25 millions de filles ont évité le mariage dans la dernière décennie, la pratique ne régresse pas assez rapidement pour permettre l'atteinte des cibles de 2030 (UNICEF, 2021b). Par ailleurs, les gains réalisés pourraient être perdus au cours de la prochaine décennie en raison des conséquences sociales et économiques de la pandémie de COVID-19, en particulier les fermetures d'écoles. En effet, la pandémie pourrait donner lieu à 10 millions de mariages d'enfants supplémentaires d'ici 2030 (UNICEF, 2021b). Enfin, d'autres crises humanitaires dans le monde continuent d'exacerber les causes du mariage des enfants et de créer de

nouveaux facteurs liés à l'insécurité, à la violence et aux déplacements (*Filles, Pas Epouses*, 2020b).

Les membres du mouvement pour la fin du mariage des enfants insistent sur l'importance d'adopter une approche holistique qui promeut l'égalité des genres et remédie aux normes de genre inégalitaires de diverses façons : l'autonomisation des filles, la mobilisation des familles et des communautés, l'offre de services et l'élaboration et la mise en œuvre de lois et de politiques (*Filles, Pas Epouses*, 2015 ; UNFPA et UNICEF, 2019, 2021). Parallèlement, la croissance des investissements dans la protection sociale dans les pays en développement, en particulier les programmes de transferts monétaires qui visent à remédier à la pauvreté et à investir dans le capital humain (voir l'encadré 2), offre des possibilités d'influer sur les causes profondes du mariage des enfants, y compris dans les situations de crise humanitaire. Comparativement aux interventions liées au mariage des enfants, les programmes de protection sociale ont généralement une portée beaucoup plus élargie, et donc un potentiel d'impact à l'échelle de la population. Que les transferts monétaires s'inscrivent dans des systèmes de protection sociale plus globaux, dans des programmes de prévention du mariage des enfants ou dans des interventions humanitaires à court terme, il est important de comprendre leur incidence potentielle sur le mariage des enfants. De plus en plus de données indiquent que les transferts monétaires peuvent contribuer à mettre fin au mariage des enfants, mais qu'ils comportent également des risques, des lacunes et des avantages. De plus, leur influence sur le moment du mariage dépend fortement des particularités des programmes et des pratiques de mariage locales. La présente étude a pour objectif de permettre aux responsables politiques, aux professionnel·le·s et aux militant·e·s de maximiser la contribution des programmes de transferts monétaires à la fin du mariage des enfants dans le monde.

La section suivante porte sur la relation entre la pauvreté, l'éducation et les pratiques, normes et causes du mariage des enfants dans divers contextes. La section 3 présente un cadre conceptuel pour comprendre les liens théoriques entre les différents types de programmes de transferts monétaires et le mariage des enfants dans différents contextes de mariage. La section 4 propose une synthèse des plus récentes données sur : les effets des programmes de transferts monétaires sur le mariage des enfants ; les voies d'incidence de ces effets ; et les facteurs contextuels qui les atténuent. La section 5 résume les principales lacunes dans la base de connaissances. La section 6 clôt le rapport avec un résumé des principales constatations et de leurs conséquences pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de politiques de transferts monétaires, ainsi que des recommandations à l'intention des gouvernements, de la société civile et des chercheur·se·s.

Qu'entend-on par « transferts monétaires » ?

Dans de nombreux pays en développement, les transferts monétaires constituent un élément central de la politique sociale du gouvernement dans le cadre plus général des services de protection sociale. Les systèmes de protection sociale comprennent normalement un régime d'assurance sociale financé par des cotisations, une assistance sociale non contributive et des interventions sur le marché du travail. Les transferts monétaires sont l'un des outils couramment utilisés pour fournir une aide sociale parallèlement aux bons et aux transferts en nature, aux dispenses de frais pour les services sociaux, aux subventions pour des produits de base et à l'assistance sociale.

Tous les programmes de transferts monétaires visent à augmenter les revenus des ménages, mais ils peuvent prendre plusieurs formes et répondre à des objectifs multiples et divers. Ces programmes se caractérisent généralement par les personnes qu'elles cherchent à aider, par exemple : les régimes pour les travailleur·se·s pauvres ou les personnes démunies sans travail, les allocations pour les enfants et les adolescent·e·s, les pensions de vieillesse et les prestations sociales pour les personnes présentant des vulnérabilités précises, comme un handicap. Compte tenu de la façon dont les ménages tendent à partager les ressources, les transferts monétaires qui ciblent un groupe en particulier, par exemple une pension de vieillesse, peuvent avoir une incidence sur les autres membres du ménage, dont les enfants. Les transferts monétaires peuvent être dépourvus de condition et donc consentis à quiconque répond aux critères d'admissibilité, ou assortis de conditions, normalement la fréquentation scolaire des enfants, le recours à des services de santé ou une contribution à un travail dans le cas de programmes de travaux publics. Certains programmes de transferts monétaires sont combinés à des interventions ou liés à d'autres services. Par exemple, le programme chilien *Solidario* comprend des transferts monétaires, des subventions monétaires additionnelles, un soutien psychosocial et un accès préférentiel à des programmes sociaux, en plus d'encourager un dialogue continu entre les travailleurs sociaux et travailleuses sociales et les familles participantes.

Parallèlement aux systèmes de protection sociale officiels, on trouve des programmes ou des projets pilotes de transferts monétaires de plus petite envergure. Ces programmes, qui peuvent être dirigés par l'État ou des ONG, ont des objectifs plus précis et limités dans le temps. Il pourrait s'agir entre autres de programmes visant à repousser l'âge de mariage (des prestations sont versées aux familles et aux filles à la condition que ces dernières ne se marient pas), de transferts monétaires à court terme dans des situations humanitaires et de transferts monétaires s'inscrivant dans des programmes à composantes multiples conçus pour autonomiser les adolescent·e·s et améliorer leur transition vers la vie adulte.

2. LA PAUVRETÉ, L'ÉDUCATION ET LES PRATIQUES ET CAUSES DU MARIAGE DES ENFANTS DANS DIFFÉRENTS CONTEXTES

Avec les normes genrées et les inégalités de genre, la pauvreté et le manque d'éducation représentent deux des principales causes du mariage des enfants dans le monde. Au niveau macroéconomique, il existe une corrélation entre le PIB par habitant, l'éducation des filles et le mariage des enfants. Les pays aux taux de mariages des enfants les plus élevés, principalement en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, comptent parmi les plus pauvres du monde et les taux de scolarisation secondaire des filles y sont très faibles (UNICEF, 2021a ; Banque mondiale, 2021). À l'inverse, le mariage des enfants est généralement plus rare dans les pays les plus riches. En Asie du Sud, il a été démontré qu'une croissance économique régionale et des niveaux de scolarité plus élevés ont réduit le risque de mariage d'enfant (Dietrich *et al.*, 2018 ; Scott *et al.*, 2021). Ce résultat est sans doute attribuable à l'augmentation des revenus, qui réduit les incitations à se marier précocement, mais également à l'amélioration des possibilités d'emploi qui augmente la rentabilité potentielle de l'éducation des filles.

Cela dit, la relation entre la pauvreté, l'éducation et le mariage des enfants n'est pas toujours évidente. Plusieurs pays à revenu faible et intermédiaire (tranche inférieure) comme le Rwanda, le Tadjikistan et la Djibouti ont des taux de mariages d'enfants beaucoup plus faibles, et certains pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) aux taux plus élevés de scolarisation secondaire des filles ont des taux élevés de mariages d'enfants, principalement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Par ailleurs, le mariage des enfants persiste au sein des ménages plus prospères dont les membres sont plus éduqués (quoique dans une proportion plus faible), ce qui témoigne de l'importance des normes sociales et d'autres facteurs structurels (UNICEF et UNFPA, 2019). Il convient également de noter que le mariage des enfants contribue à perpétuer la pauvreté d'une génération à l'autre et a des effets singulièrement néfastes sur la croissance économique (Wodon *et al.*, 2017). En général, les filles-épouses ont un niveau d'éducation plus faible, ce qui a une incidence négative sur leur productivité économique et leurs revenus futurs, et ont plus d'enfants dont la croissance et le développement tendent à être médiocres (Efevbera *et al.*, 2017).

Ce tableau complexe suggère que pour comprendre l'incidence des transferts monétaires sur le risque de mariage d'enfant dans une communauté donnée, il est nécessaire de comprendre les pratiques matrimoniales et les normes de genre locales (Sundaram *et al.*, 2018), ainsi que leurs liens avec la pauvreté et l'éducation. Les pratiques et les causes du mariage des enfants varient généralement entre les régions de l'Asie du Sud, de l'Afrique subsaharienne, de l'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres parties du monde, mais elles peuvent également varier au sein de ces régions et au sein des pays^b. L'analyse présentée dans le reste de cette section se concentre sur les pratiques et les normes les plus pertinentes pour comprendre l'incidence potentielle des programmes de transferts monétaires sur le moment du mariage, à

^b L'atlas du mariage des enfants de *Filles, Pas Epouses* propose des données détaillées et des descriptions du contexte de mariage des enfants par pays : <https://atlas.girlsnotbrides.org/map/>.

savoir : le degré d'autonomie des filles en matière de décisions liées au mariage ; le risque actuel et le risque perçu de relations sexuelles avant le mariage et les sanctions sociales qui s'y rattachent ; les transactions de mariage et leur direction ; et la relation entre le mariage des enfants et l'éducation.

L'autonomie des filles et les causes du mariage des enfants

L'un des aspects les plus importants des normes et pratiques liées au mariage des enfants est le degré d'autonomie des filles en matière de décisions matrimoniales (voir l'encadré 3). D'un contexte à l'autre, la cause profonde du mariage des enfants est la même : les inégalités de genre et les attentes concernant les rôles économiques et procréatifs des femmes à la maison et dans la société en général. Cependant, leur influence sur l'âge de mariage est généralement différente selon qu'il s'agisse d'un mariage arrangé par la famille ou d'un mariage à l'initiative du couple. La figure 1 montre l'autonomie des filles dans les décisions liées au mariage dans un spectre allant de « faible » à « élevée » et la relation entre l'autonomie, les types de mariages, les transactions de mariage et la possibilité de relations sexuelles avant le mariage.

Figure 1 – Relation entre l'autonomie des filles, les décisions de mariage, les transactions de mariage et les relations sexuelles avant le mariage

Faible ← Autonomie des filles → Élevée	
Mariage arrangé, les filles n'ont pas voix au chapitre (comprend les mariages forcés)	Mariage arrangé, les filles ont voix au chapitre
Dot / prix de la fiancée ← Transactions de mariage → Limitées / aucunes	Mariage à l'initiative du couple, forte influence de la famille
Faible ← Possibilité de relations sexuelles avant le mariage → Élevée	Mariage à l'initiative du couple, faible influence de la famille

Source : l'auteur.

Contextes de mariages arrangés

Les mariages arrangés, à la gauche de la figure 1, sont la norme dans la majeure partie de l'Asie du Sud et dans certaines régions d'Afrique subsaharienne (Anderson, 2007). Le taux de mariages d'enfants le plus élevé au monde se trouve dans le Sahel, en Afrique de l'Ouest, où il existe une forte tradition de mariages arrangés. Là où les mariages arrangés sont la norme, la précocité de l'âge de mariage est généralement attribuable à divers facteurs interreliés. Les parents et les familles peuvent avoir de fortes attentes prédéterminées en ce qui concerne l'âge de mariage idéal de leurs enfants. Ces attentes découlent de normes culturelles ou religieuses, de pressions sociales et des antécédents familiaux (Gemignani et Wodon, 2015 ; Jafarey *et al.*, 2015 ; Maertens, 2013). Parfois, les parents ou tuteur·rice·s considèrent le mariage comme le meilleur moyen de préparer l'avenir de leurs filles et craignent que celles-ci ne soient « immariables » après un certain âge. Les relations sexuelles avant le mariage sont généralement moins courantes dans les contextes de mariage arrangé (Bongaarts *et al.*, 2017) en raison de la gravité des conséquences sociales. Cependant, la crainte que de telles

relations aient lieu est également un facteur du mariage précoce, en particulier lorsque l'époux n'appartient pas à la même caste ou au même groupe social (Bhan *et al.*, 2019)^c. Dans les sociétés patrilocales, les parents ont tendance à compter sur leurs fils pour les soutenir dans la vieillesse. Aussi, leurs filles sont perçues comme un fardeau économique qui sera transféré au ménage du mari (Bajracharya et Amin, 2012). Enfin, les maris potentiels et leurs familles préfèrent généralement des épouses plus jeunes, perçues comme plus soumises et plus aptes à concevoir pendant de nombreuses années (Jensen et Thornton, 2003).

Les mariages arrangés sont généralement accompagnés d'une forme quelconque de transaction de mariage, qu'il soit question d'une dot ou d'un prix de la fiancée payé en espèces ou en nature (Anderson, 2007). La dot, à savoir le versement d'un paiement de la famille de l'épouse à celle de l'époux, demeure répandue en Asie du Sud et persiste dans certaines communautés d'Afrique du Nord et de la Corne de l'Afrique (Corno *et al.*, 2020 ; Pankhurst *et al.*, 2016). Il peut s'agir d'un échange direct entre les familles visant à garantir la compatibilité de l'époux et de l'épouse et à renforcer les liens familiaux, ou d'une forme d'héritage pré-mortem destiné à la fiancée (Anukriti et Dasgupta, 2017). La dot peut être très élevée, jusqu'à plusieurs fois le revenu annuel du ménage, et a tendance à augmenter avec l'âge de la fille, ce qui accroît la pression sur les familles en faveur du mariage précoce de leurs filles (Amin et Bajracharya, 2011). Le « prix de la fiancée » correspond à un paiement dans le sens inverse, à savoir de la famille de l'époux à celle de l'épouse. Le prix de la fiancée est pratiqué dans environ 90 % des sociétés d'Afrique subsaharienne et dans certaines communautés autochtones d'Amérique latine (Corno *et al.*, 2020). La pratique, répandue dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, est toutefois en déclin sur le continent (Petroni *et al.*, 2017). Le prix de la fiancée renforce les liens entre les familles, est perçu comme une compensation pour le travail productif et reproductif des femmes et fournit une assurance en cas de divorce. Le prix de la fiancée est généralement inférieur à la dot, mais peut tout de même être considérable (Anderson, 2007). Souvent, il augmente avec l'âge et encourage donc le mariage précoce des filles. Cependant, il peut diminuer ou augmenter considérablement selon le niveau d'éducation de la fille (Corno *et al.*, 2020).

^c Lorsqu'une fille entretient des relations sexuelles avant le mariage, cela peut donner lieu au mariage arrangé et précipité du couple ou à sa fugue, avec pour résultat l'ostracisation de la famille et de la communauté (Rodríguez Ribas, 2020).

ENCADRÉ 3

Autonomie et capacité d'agir des filles dans les décisions matrimoniales

L'autonomie – à savoir, la capacité de prendre des décisions en toute connaissance de cause et sans contrainte – est un concept complexe et nuancé en ce qui a trait au mariage des filles. Il est utile de connaître l'autonomie des filles quant aux décisions liées aux relations, au mariage et aux unions comparativement aux autres (Mühlbacher et Sutterlüty, 2019). Dans quelle mesure les filles sont-elles conscientes du sens et de la nature du mariage et de leur droit de se marier (ou non) ? Dans quelle mesure sont-elles influencées (ou contraintes) en ce qui concerne les décisions liées au mariage ? La réponse à ces questions variera selon leur maturité émotionnelle et intellectuelle et le contexte socioculturel. Malgré le fait que les pratiques traditionnelles changent lentement, les mariages arrangés persistent dans de nombreuses sociétés et bien souvent les filles n'ont aucune voix au chapitre des décisions matrimoniales, en particulier dans les régions rurales pauvres (Anukriti et Dasgupta, 2017). En ce qui concerne les mariages non arrangés (à l'initiative du couple), les filles ont une plus grande autonomie en matière de décisions concernant les relations, le mariage et les unions. Cependant, ces décisions peuvent tout de même être tributaires de normes sociales concernant la valeur du mariage, de restrictions sociales et économiques et de l'influence des parents ou des proches.

Se pose alors la question de la capacité d'agir (ou « agentivité ») des filles, à savoir leur capacité à agir dans un contexte socioculturel donné (Ahern, 2001). Les enfants ont toujours un certain degré de capacité d'agir, mais celui-ci varie à différents moments et selon l'endroit (Mühlbacher et Sutterlüty, 2019). La capacité d'agir des filles en matière de décisions liées aux relations, au mariage et aux unions est parfois « mince » en raison du manque d'options (Murphy-Graham et Leal, 2015). Par exemple, dans un contexte de mariage arrangé, une fille pourrait négocier avec ses parents pour fréquenter l'école plus longtemps en échange du respect de leurs décisions en matière de mariage arrangé (Sharma *et al.*, 2015). Certaines filles exercent leur autonomie en fuguant, mais peuvent se retrouver face à une absence de choix en raison de normes très restrictives concernant les relations avant le mariage (UNICEF et UNFPA, 2019). Même lorsque les mariages et les unions sont à l'initiative du couple, les filles peuvent former des relations de façon opportuniste et, peut-être naïvement, en pensant qu'elles offriront de meilleures possibilités que leur situation actuelle (Murphy-Graham et Leal, 2015).

Contextes de mariages à l'initiative du couple

En Amérique latine, dans les Caraïbes et dans certaines régions d'Afrique subsaharienne, les mariages officiellement arrangés sont rares et les filles ont tendance à exercer une plus grande autonomie dans les décisions concernant les relations, le mariage et les unions (la partie droite de la figure 1). Cependant, même si les filles peuvent avoir une plus grande autonomie, leurs décisions sont souvent prises dans un contexte de choix limités et les familles peuvent avoir une influence sociale et économique considérable, par exemple en

continuant ou en arrêtant de payer pour les études. Même dans les cas de mariages ou unions à l'initiative du couple, le consentement des filles est rarement libre et éclairé. Dans un tel contexte, une série de facteurs peuvent favoriser le mariage précoce. Pour certaines filles, il peut s'agir d'un moyen d'échapper à un environnement familial économiquement vulnérable ou socialement contraignant, à la recherche d'une indépendance accrue et d'un plus grand respect (*Filles, Pas Epouses*, 2020a ; Taylor *et al.*, 2019). Un mariage ou une union peut également être précipité par les sanctions sociales liées aux relations sexuelles et aux grossesses précoces (Petroni *et al.*, 2017). Pour de nombreuses filles, ce résultat découle d'un mélange de normes qui légitiment les unions précoces, de tabous entourant la sexualité des adolescent·e·s et d'un manque d'accès à des services de santé et à une éducation en matière de santé sexuelle et reproductive (Greene, 2019). En dépit du lien entre sexualité, grossesses et mariage, dans de nombreux pays d'Amérique latine, les filles sont plus susceptibles de former des unions officielles que de se marier (Murphy-Graham et Leal, 2015). Dans certains cas, les relations sexuelles avant le mariage peuvent avoir une importante composante d'échange : les filles recherchent des biens matériels qu'elles ne possèdent pas à la maison, souvent auprès d'hommes plus âgés et parfois auprès de plusieurs hommes (Petroni *et al.*, 2017). De plus, les filles les plus vulnérables peuvent entrer dans une union précoce pour échapper à un contexte de violence et de maltraitance à la maison ou dans leur communauté (Greene, 2019). Dans les contextes où les filles ont une certaine autonomie à l'égard du mariage, notamment dans la majeure partie de l'Amérique latine et des Caraïbes et dans certaines régions d'Afrique subsaharienne, les transactions de mariage entre familles sont rares (Anderson, 2007).

La relation entre la pauvreté, l'éducation et le mariage des enfants

La pauvreté et l'insécurité économique favorisent le mariage de différentes façons selon les pratiques et normes de mariage en vigueur et, dans les contextes de mariages arrangés, selon la nature des transactions de mariage. Premièrement, dans un contexte de mariage arrangé comme dans celui d'un mariage à l'initiative des enfants, des pressions économiques peuvent pousser les parents à précipiter directement ou indirectement le mariage d'une fille de manière à ne plus devoir s'acquitter des dépenses liées à sa charge et à son éducation. Lorsqu'une fille se marie ou entre en union de sa propre initiative, elle recherche parfois une sécurité économique, ce qui est d'autant plus probable dans la foulée de chocs économiques (Cust *et al.*, 2020 ; Gong *et al.*, 2019). Que le mariage soit arrangé ou non, ces pressions économiques peuvent être exacerbées par des crises humanitaires et d'autres facteurs de risques tels que l'incertitude quant à l'avenir, la menace de violence physique et sexuelle, la perte d'un accès à des services (en particulier l'éducation) et l'éclatement des réseaux communautaires (*Filles, Pas Epouses*, 2020b). Cela dit, le mariage des enfants peut également subsister dans les familles plus aisées et moins vulnérables à l'insécurité économique. Une fille peut être forcée ou fortement encouragée à se marier en raison de croyances culturelles ou religieuses ou en tant que symbole de prestige social (Muchomba, 2021).



SUR LA PHOTO : Thandiwe assiste à des cours de rattrapage au Zimbabwe. Investir dans l'éducation des filles constitue l'un des meilleurs moyens de retarder le mariage. Photo : « [4th grade student Thandiwe, 10, using a computer at school, Zimbabwe](#) » ; photo du [Partenariat mondial pour l'éducation - GPE](#) assujettie à une licence [CC BY-NC-ND 2.0](#)

Deuxièmement, dans les contextes de mariage arrangé, les transactions matrimoniales confèrent différents avantages économiques au mariage selon la direction de la transaction. Dans un contexte de prix de la fiancée, les familles confrontées à une insécurité économique peuvent précipiter le mariage d'une fille afin de recevoir une transaction de mariage. Dans un contexte de dot, les familles en proie à des difficultés économiques peuvent avoir du mal à amasser la somme nécessaire pour payer la dot (Anderson, 2007). Par exemple, une recherche du Népal a démontré que les adolescentes sont plus susceptibles de se marier si elles ont grandi dans un ménage pauvre pendant la petite enfance. Cependant, sur l'échelle des ménages les plus pauvres, les taux les plus élevés étaient non pas chez les filles du premier quintile le plus pauvre, mais chez celles du deuxième (Bajracharya et Amin, 2012). D'autres recherches ont examiné l'incidence d'une diminution des revenus des ménages attribuable à des chocs (notamment météorologiques) sur le risque de mariage des enfants en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne (Corno *et al.*, 2020 ; Corno et Voena, 2021 ; Molotsky, 2019). À la suite de ces chocs, les filles étaient plus susceptibles d'être mariées dans les ménages recevant un prix de la fiancée et moins susceptibles d'être mariées dans les ménages devant payer une dot^d. Cela suggère que l'accroissement des revenus des ménages pauvres pourrait encourager le mariage des enfants dans un contexte de dot et avoir l'effet inverse dans un contexte de prix de la fiancée.

Les décisions concernant les mariages (ou unions) et l'éducation sont étroitement liées et partagent des causes sous-jacentes (Malhotra et Elnakib, 2021). Dans les contextes de

^d En raison de la direction des transactions de mariage, l'impact sur le risque de mariage chez les garçons est sans doute l'inverse. Cependant, les décisions des ménages concernant le mariage d'un garçon pourraient ne pas répondre à des fluctuations de revenus dans la même mesure, comme la famille bénéficiera de ses revenus futurs.

mariages arrangés comme dans ceux de mariages non arrangés, le mariage des enfants signifie la fin de la scolarisation. Aussi, la scolarisation des filles constitue l'un des meilleurs moyens de retarder le mariage. De plus, un niveau de scolarité plus élevé permet aux filles d'accroître leurs possibilités, leurs aspirations et possiblement leur influence sur les décisions liées au mariage (Black *et al.*, 2008 ; Malhotra *et al.*, 2020). À long terme, un niveau d'instruction plus élevé peut donner lieu à des changements générationnels de pratiques et de normes sociales, comme les parents plus instruits aspirent à de meilleures perspectives pour leurs propres enfants et sont plus aptes à résister aux pressions sociales.

Il existe également d'importantes différences contextuelles dans les liens entre le mariage des enfants et l'éducation. Dans les contextes où le mariage arrangé constitue la norme, la décision d'investir dans l'éducation des filles peut être tributaire des attentes sociales concernant l'âge de mariage (Maertens, 2013). Les filles qui abandonnent l'école prématurément pour des raisons autres que le mariage des enfants (par exemple, par manque d'intérêt, en raison d'expériences négatives à l'école ou parce que la priorité est accordée à l'éducation des garçons) peuvent être exposées à un risque accru de mariage, mais cela ne signifie pas qu'elles remplaceront forcément l'école par le mariage avant d'avoir atteint l'âge de mariage d'usage (UNICEF et UNFPA, 2019).^e Dans les contextes où les filles entretiennent des relations de leur propre initiative, souvent, celles qui tombent enceintes abandonnent l'école ou en sont expulsées^f. Toutefois, de nombreuses filles abandonnent l'école en raison de problèmes économiques, d'un manque d'intérêt ou d'expériences négatives dans l'environnement scolaire (Murphy-Graham *et al.*, 2020) et pourraient alors être plus susceptibles d'avoir des relations sexuelles menant à une grossesse et à une union (Stoner *et al.*, 2019).

3. CADRE CONCEPTUEL : LES EFFETS DES TRANSFERTS MONÉTAIRES SUR LE MARIAGE DES ENFANTS

Le cadre conceptuel de la figure 2 montre les voies par lesquelles les programmes de transferts monétaires les plus courants peuvent avoir une incidence sur le risque de mariage des enfants selon les différents contextes de mariage décrits dans la section précédente. Les transferts monétaires influent sur le moment du mariage en modifiant les dépenses et les investissements des ménages et, dans le cas des TMC, en exigeant certains comportements comme la fréquentation scolaire ou le report du mariage. Les transferts monétaires peuvent également être versés en échange de main-d'œuvre pour des travaux publics. Par ailleurs, certains programmes de transferts monétaires de type « cash plus » assurent ou favorisent l'accès à d'autres services et interventions complémentaires pouvant améliorer l'effet des

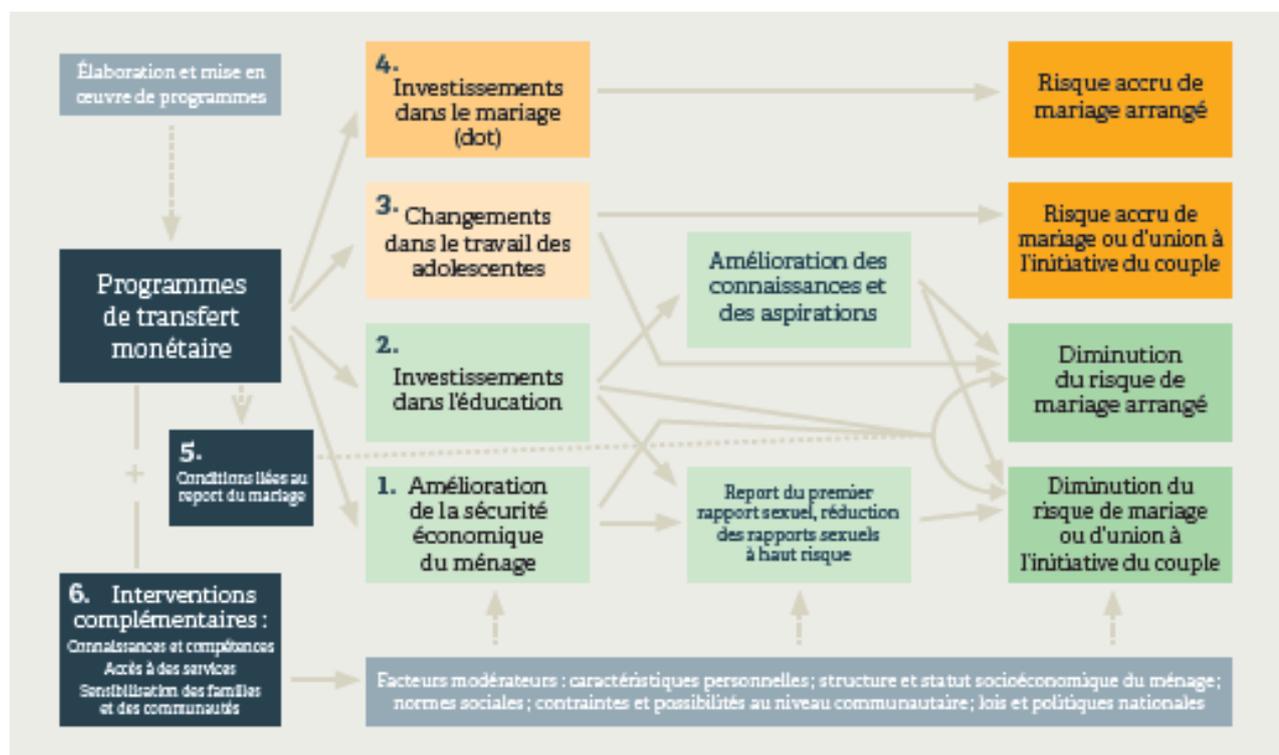
^e Dans certaines cultures d'Asie du Sud, le mariage des enfants comprend deux étapes (Mathers, 2020). À la suite d'une cérémonie de mariage initiale, la fille continuera de vivre avec ses parents, parfois pendant plusieurs années. Pendant cette période, elle pourrait poursuivre son éducation. Ce n'est qu'à la suite d'une deuxième cérémonie qu'elle abandonnera ses études et s'installera au domicile de son mari.

^f Dans certains pays d'Amérique latine, bien que la fréquentation scolaire et le mariage (ou les unions) soient généralement mutuellement exclusifs, des préoccupations concernant les grossesses chez les adolescentes ont donné lieu à une plus grande acceptation de la poursuite des études des filles enceintes et des jeunes mères non mariées (ECLAC, 2013).

transferts sur le mariage des enfants. Pour une définition plus détaillée des programmes de transferts monétaires, voir l'encadré 2 dans la section 1.

Ces effets de premier ordre peuvent directement accroître ou réduire le risque de mariage d'enfant ou peuvent avoir une incidence sur des résultats intermédiaires (les effets de deuxième ordre) comme le risque de relations sexuelles précoces et à haut risque et les connaissances, la confiance en soi et la capacité d'agir des filles, selon les circonstances⁸. Le cadre conceptuel tient compte des différents degrés d'autonomie des filles quant aux décisions liées au mariage et aux relations de couple, plus précisément en établissant une distinction entre les effets des transferts monétaires sur les mariages arrangés et sur les mariages ou unions à l'initiative du couple. De plus, une gamme de facteurs liés à la conception et à l'exécution de programmes et aux caractéristiques des personnes, des ménages et des communautés peuvent modérer les effets des transferts sur le mariage des enfants. Le reste de la présente section décrit les six principales voies d'incidence et leur relation avec les voies d'incidence intermédiaires, ainsi que le rôle de facteurs modérateurs.

Figure 2 – Cadre conceptuel : effets des transferts monétaires sur le risque de mariage d'enfant dans différents contextes de mariage



Sources : auteur, d'après Handa *et al.* (2014), Hahn *et al.* (2018) et Gavrilovic *et al.* (2020).

Voie 1 : amélioration de la sécurité économique du ménage

Les personnes qui reçoivent des transferts monétaires sont généralement les mieux placées pour satisfaire leurs besoins matériels et se procurer les produits de première nécessité dont

⁸ Tel que mentionné dans la section 2, les « relations sexuelles à haut risque » font référence à des relations sexuelles avec un (ou parfois plusieurs) homme plus vieux, souvent dans un contexte d'échange.

elles ont besoin. L'amélioration de la sécurité économique, en amenant une famille à ne plus considérer la charge de la fille comme un « fardeau financier », peut contribuer à repousser l'âge de mariage. Dans les contextes de mariages arrangés, les transferts monétaires peuvent également réduire la tentation d'obtenir un prix de la fiancée, tandis que dans les contextes de dot, ils peuvent potentiellement aider les familles à économiser pour une dot plus élevée (la dot tendant à augmenter avec l'âge) (Corno *et al.*, 2020). Ces effets sont plus susceptibles de se produire chez les filles faisant l'objet de pressions économiques en faveur du mariage avant d'avoir atteint l'âge de mariage souhaité par leur famille. Inversement, ils sont moins susceptibles de se produire lorsque la pression sociale en faveur du mariage est particulièrement forte. Dans les contextes où les filles ont plus d'autonomie quant aux décisions concernant leurs relations et que les transferts monétaires sont utilisés pour augmenter les dépenses pour les choses qu'elles affectionnent, les filles pourraient être moins susceptibles d'avoir des relations sexuelles transactionnelles pouvant donner lieu à une grossesse puis à un mariage ou une union (Gichane *et al.*, 2020 ; Petroni *et al.*, 2017). Il pourrait s'agir de dépenses liées à des besoins essentiels comme des produits alimentaires et sanitaires, mais également des marchandises de prestige social comme des produits cosmétiques ou des téléphones portables, en particulier lorsque le transfert monétaire, ou une partie de celui-ci, est donné directement à la fille (Adato *et al.*, 2016 ; DSD *et al.*, 2010). Ces résultats peuvent également dépendre de la personne qui reçoit le transfert et de la nature du partage des ressources au sein du ménage (Yoong *et al.*, 2012).

Voie 2 : investissements dans l'éducation

Les transferts monétaires assujettis à des conditions liées à l'éducation peuvent potentiellement réduire le risque de mariage d'enfant en prévenant l'abandon scolaire des filles (Black *et al.*, 2008). Ceci est notamment attribuable au fait que l'école et le mariage sont généralement incompatibles dans les sociétés où le mariage des enfants est répandu^h. Dans un contexte de mariages arrangés, où les relations avant le mariage sont plus rares, les filles ayant atteint l'âge prévu de mariage ne se marieront pas aussi longtemps que le ménage accordera plus d'importance au revenu additionnel par rapport à leur mariage. Dans les contextes où les décisions liées au mariage sont prises de manière plus autonome et que les relations sexuelles avant le mariage sont plus probables, les transferts monétaires assujettis à des conditions liées à l'éducation peuvent également prévenir la précocité sexuelle et les grossesses, et par conséquent les mariages ou unions précoces (Petroni *et al.*, 2017).

Contrairement aux TMC liées à l'éducation, l'effet des TMSC dépend uniquement de la manière dont un ménage décide de dépenser le transfert. Les TMSC favorisent également l'inscription et la fréquentation scolaire des filles, quoique de façon moins constante et avec des effets en moyenne plus limités que les TMC liés à l'éducation (Baird *et al.*, 2014 ; Bastagli *et al.*, 2016). Dans les contextes de mariages plus autonomes, en particulier là où la pauvreté est un facteur clé de l'abandon scolaire, les familles qui utilisent des TMSC pour soutenir l'éducation de leur fille peuvent empêcher cette dernière d'abandonner l'école pour se marier ou entrer en union et la protéger contre les relations sexuelles précoces (Baird *et al.*, 2011).

^h Ce phénomène est souvent qualifié d'effet « d'incarcération ». Cependant, ce terme suggère une absence de capacité d'agir chez les filles en matière de décisions concernant l'école et ses relations.

Dans les contextes de mariages arrangés où les normes sociales en faveur du mariage des enfants sont répandues, les TMSA pourraient être moins susceptibles de réduire le risque de mariage d'enfant par l'intermédiaire d'un effet sur la fréquentation scolaire. Cela est attribuable au fait que les préférences concernant l'âge de mariage ont tendance à déterminer le niveau d'investissements dans l'éducation (Jafarey *et al.*, 2015). Les filles bénéficiant d'un TMSA pour continuer de fréquenter l'école sont susceptibles de ne pas avoir atteint l'âge de mariage prévu ; aussi, elles ne sont pas en danger imminent (Bajracharya et Amin, 2012 ; Jafarey *et al.*, 2015).

En plus de protéger directement les filles contre le mariage et les relations sexuelles, les TMC liés à l'éducation et les TMSA qui préviennent l'abandon scolaire et favorisent la progression scolaire peuvent permettre aux filles d'accroître leurs connaissances, leur confiance en soi et leurs aspirations, ce qui les aide à remettre en question les normes sociales en vigueur et à acquérir une plus grande autonomie relativement aux décisions liées au mariage. C'est ce que l'on appelle parfois « l'effet du capital humain » (Black *et al.*, 2008). Cette voie peut être plus forte dans les contextes où les filles ont déjà un certain degré d'autonomie ou d'influence sur les décisions liées au mariage. De plus, à long terme, les filles instruites sont plus susceptibles de retarder le mariage de leurs propres enfants et d'avoir une plus grande influence sur ces décisions.

Il est important de souligner le point suivant : bien que les TMC liés à l'éducation soient susceptibles de réduire le risque de mariage d'enfant, par définition, ils ne sont pas accessibles aux filles qui ne fréquentent pas l'école et ne peuvent se réinscrire ou n'en ont pas la volonté. Cela est particulièrement important lorsque l'accès à l'éducation est limité et que l'enseignement est de qualité médiocre. En comparaison, les TMSA sont accessibles à toutes les filles, qu'elles fréquentent l'école ou non, et peuvent potentiellement avoir un effet sur l'âge de mariage par l'intermédiaire d'autres voies, notamment l'amélioration de la sécurité économique.

Voie 3 : changements dans le travail des adolescentes

Les transferts monétaires peuvent avoir une incidence sur la répartition du temps consacré au travail lucratif et aux tâches domestiques. Dans de nombreux cas, les transferts monétaires peuvent donner lieu à une réduction du travail des enfants et des adolescent·e·s (de Hoop et Rosati, 2014), ce qui pourrait leur permettre de rester à l'école et de bénéficier des effets de la scolarisation sur le mariage des enfants. Cependant, lorsque les ménages investissent les transferts monétaires dans l'entreprise familiale, l'augmentation de la productivité peut accroître la charge de travail lucratif des enfants et des adolescent·e·s ou leur charge de tâches ménagères lorsque les adultes doivent consacrer davantage de leur temps au travail lucratif (Miller et Tsoka, 2012). L'accroissement de la demande de travail adolescent à la maison peut aussi résulter de la participation d'un adulte à un programme de travaux publics (l'adulte reçoit un salaire minimum en échange de main-d'œuvre pour des travaux publics, généralement la construction d'infrastructures comme des routes). Que ce soit par l'entremise d'investissements ou de travaux publics, les ménages peuvent repousser le mariage d'une fille aussi longtemps qu'elle doit travailler à la maison (Gavrilovic *et al.*, 2020), en particulier dans un contexte de mariages arrangés. D'un autre côté, dans les contextes où les mariages et les unions ont lieu à l'initiative du couple, l'accroissement du travail à la

maison pourrait pousser des adolescentes à se marier plus tôt pour tenter d'améliorer leur sort, surtout si elles ont été forcées d'abandonner l'école.

Voie 4 : investissements dans le mariage

Dans un contexte de mariages arrangés où la dot est pratiquée, les ménages font face à des pressions économiques concurrentes : répondre aux besoins des filles à la maison et accumuler suffisamment d'argent pour la dot (Pesando et Abufhele, 2019), laquelle peut correspondre à plusieurs fois le revenu annuel du ménage (Anderson, 2007). Les ménages ayant de la difficulté à amasser une dot pourraient repousser l'âge de mariage d'une fille au-delà de l'âge prévu (Bajracharya et Amin, 2012 ; Corno *et al.*, 2020). Selon sa valeur et sa fréquence, un transfert peut être économisé ou utilisé pour avoir accès au crédit et payer la dot, un effet « d'investissement social » qui précipite le mariage des filles dont l'âge approche ou a déjà dépassé l'âge de mariage prévu (Mathers, 2020). Les TMS peuvent contribuer à payer les coûts d'un mariage à tout moment. Cependant, bien que les sommes des TMC puissent également être économisées pour payer une dot, le mariage n'aura lieu qu'à la fin du programme (Amin *et al.*, 2017).

Voie 5 : mesures de dissuasion liées au mariage

Dans certains programmes de transferts monétaires, le report du mariage constitue l'objectif principal et représente une condition pour l'obtention des transferts. Ces transferts monétaires assortis de conditions liées au report du mariage des enfants fournissent de l'argent ou des biens à la famille d'une fille, et parfois directement à une adolescente, à la condition qu'elle ne se marie pas avant un certain âge, normalement 18 ans (Hahn *et al.*, 2018 ; Nanda *et al.*, 2016b). Les TMC liés au report du mariage ont donc un effet direct sur la réduction du risque de mariage d'enfant, indépendamment des autres voies d'incidence. En théorie, ils devraient fonctionner à la fois dans les contextes de mariages arrangés et ceux de mariages à l'initiative du couple. Selon la valeur et la fréquence des transferts monétaires, ces programmes peuvent également avoir des effets sur le moment du mariage au moyen d'autres voies d'incidence comme l'éducation, la sécurité économique et les investissements dans le mariage.

Voie 6 : transferts monétaires combinés à des interventions complémentaires

L'effet économique des transferts monétaires peut être amélioré lorsque ceux-ci sont accompagnés d'initiatives visant à surmonter les obstacles aux niveaux individuel, familial et communautaire (Amin *et al.*, 2017 ; Roelen *et al.*, 2017). Ces programmes sont communément appelés « cash plus » dans le monde anglo-saxon. Les participantes à un tel programme peuvent bénéficier d'interventions complémentaires intégrées directement au programme ou être orientées vers des services externes. Les transferts monétaires assortis de conditions liées au recours à des services représentent une forme d'intervention déjà abordée précédemment. Les autres méthodes consistent généralement en l'offre d'avantages supplémentaires comme des transferts en espèces ou en nature, la sensibilisation et la communication pour le changement de comportement, le soutien psychosocial et la création de liens officiels vers des services.

Certains projets pilotes à composantes multiples visant à réduire la prévalence du mariage des enfants peuvent être considérés comme une forme de programme « cash plus ». Ces

projets ont généralement recours à plusieurs démarches communes pouvant influencer sur les facteurs contextuels qui limitent les effets des transferts monétaires (Malhotra *et al.*, 2020). Premièrement, il y a les interventions visant à améliorer les connaissances, les compétences et la confiance en soi des filles dans le but d'accroître leur autonomie sociale et économique. Il peut s'agir de formations sur des compétences de la vie courante, sur la santé sexuelle et reproductive (SSR) et sur les connaissances financières et juridiques, ainsi que des services de mentorat et de soutien par les pairs. Ces approches peuvent s'avérer plus efficaces lorsque les filles ont déjà un certain degré d'autonomie en ce qui concerne les décisions liées aux relations et au mariage. Deuxièmement, il y a les interventions visant à fournir aux filles ou à leurs familles un accès à des services de santé, d'éducation ou financiers. Il peut s'agir de services de SSR, d'un enseignement scolaire ou extrascolaire, d'une formation professionnelle et de services bancaires et de microcrédit. Les interventions peuvent également viser à accroître la prestation de services publics et leur qualité. Troisièmement, il y a les interventions qui se concentrent sur la sensibilisation des familles et des communautés et la médiation. Ces interventions ont pour objectif de changer les normes sociales restrictives liées à l'éducation et au mariage des filles. Ces trois approches contiennent toutes des éléments pouvant potentiellement améliorer les différentes voies par lesquelles les transferts monétaires réduisent le risque de mariage d'enfant, notamment par l'accès à l'enseignement et l'appui de la réussite scolaire ; l'accroissement des connaissances, de la confiance en soi et de la capacité d'agir ; l'accroissement de la sécurité économique des ménages ; et la réduction du risque de relations sexuelles précoces et à haut risque.

Facteurs influençant les effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants

La partie inférieure de la figure 2 montre que les effets d'un transfert monétaire sur le mariage des enfants dépendent d'une série de facteurs modérateurs à l'échelle de la fille, du ménage et de la communauté locale. Premièrement, les transferts monétaires sont plus susceptibles d'avoir une incidence sur le moment du mariage ou de l'union lorsque les filles atteignent l'âge où elles sont les plus vulnérables, en particulier dans les contextes où les attentes concernant l'âge de mariage sont grandes. De plus, les filles qui n'ont jamais fréquenté l'école et ont déjà atteint l'âge de mariage prévu risquent peu de bénéficier d'un transfert monétaire par l'intermédiaire d'un effet sur l'école ou les revenus (Mathers, 2020). Par ailleurs, le présent rapport se concentre sur les filles, mais il convient de noter que les transferts monétaires peuvent également avoir une incidence sur le risque de mariage ou d'union chez les garçons, mais potentiellement de façons différentes (voir l'encadré 4).

Transferts monétaires et mariage des enfants chez les garçons

Le cadre conceptuel se concentre sur le risque de mariage chez les filles et il convient de noter que les effets sur les garçons exposés à un risque de mariage pourraient être différents. Les TMC auront probablement un effet semblable sur la fréquentation scolaire, à supposer que le mariage et l'école sont aussi mutuellement exclusifs pour les garçons. Dans le cas des TMSC, l'effet sur le risque de mariage des garçons devrait être l'inverse de celui des filles dans les contextes de mariages arrangés. Là où le prix de la fiancée est une pratique courante, les transferts monétaires pourraient faciliter le mariage des garçons lorsque le ménage aurait autrement de la difficulté à amasser les fonds nécessaires pour payer le prix de la fiancée. Là où la dot est une pratique courante, les transferts monétaires pourraient repousser le mariage des garçons lorsque le ménage serait autrement tenté d'obtenir une dot pour améliorer sa sécurité économique. Cependant, comparativement aux filles, les décisions concernant le mariage des garçons sont moins susceptibles d'être influencées par un transfert monétaire, compte tenu du fait que le ménage profitera du revenu futur du garçon et accorde ainsi une valeur moindre aux transactions de mariage (Corno *et al.*, 2020).

Deuxièmement, certaines caractéristiques des ménages peuvent avoir une incidence sur le risque de mariage, notamment : la disponibilité de main-d'œuvre (en particulier pour les tâches domestiques) (Gavrilovic *et al.*, 2020) et l'existence et l'âge de frères et de sœurs (Pesando et Abufhele, 2019) ; la principale personne responsable des décisions concernant les dépenses et le parcours de vie des enfants (Mathers, 2020) ; ainsi que le statut socioéconomique des ménages, dont leurs revenus et leur patrimoine et le niveau d'éducation des membres adultes du ménage (Mathers, 2020 ; Muchomba, 2021). Par exemple, l'effet sur les revenus pourrait contribuer davantage à retarder le mariage lorsque les parents d'une fille sont plus instruits et nourrissent de plus hautes ambitions pour cette dernière.

Troisièmement, les effets des transferts monétaires sur le moment du mariage dépendent de la nature et de l'importance des normes sociales et de genre (Gemignani et Wodon, 2015 ; Hallfors *et al.*, 2015 ; Jafarey *et al.*, 2015), de la disponibilité et de la qualité des services (dont les écoles, les soins de santé et les institutions financières) et les possibilités qui s'offrent aux filles sur le marché du travail (Sundaram *et al.*, 2018). Par exemple, les filles pourraient ne pas être motivées à fréquenter l'école et à repousser l'âge de mariage lorsque l'enseignement est de mauvaise qualité et les possibilités économiques sont limitées.

Enfin, le coin supérieur gauche de la figure 2 montre que l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de transferts monétaires peuvent également modifier les effets sur le mariage des enfants. En plus des conditions comportementales, plusieurs autres modalités des programmes influent sur la réaction des ménages visés par les transferts monétaires. Les plus importantes sont les critères de sélection et la couverture du programme, le montant et la fréquence des transferts, la personne qui les reçoit, la durée de l'intervention, et la présence ou non d'interventions complémentaires. Par exemple, les TMC liés à l'éducation n'atteindront pas les filles non scolarisées et il sera difficile pour les ménages de satisfaire à

leurs besoins et de payer des frais récurrents (comme les frais de scolarité) si les versements ne sont pas réguliers.

4. DONNÉES RELATIVES AUX EFFETS DES TRANSFERTS MONÉTAIRES SUR LE MARIAGE DES ENFANTS ET SUR LES VOIES D'INCIDENCE INTERMÉDIAIRES

Les effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants et les voies d'incidence intermédiaires mentionnées dans le cadre conceptuel font l'objet d'un nombre croissant d'études. Le présent rapport s'appuie sur plusieurs examens détaillés ou systématiques d'une variété de domaines pertinents, notamment les interventions visant à prévenir le mariage des enfants (Kalamar *et al.*, 2016 ; Lee-Rife *et al.*, 2012 ; Malhotra *et al.*, 2020), la santé générale, la santé sexuelle et reproductive et les grossesses des adolescentes (Hindin *et al.*, 2016 ; McQueston *et al.*, 2013 ; Owusu-Addo *et al.*, 2018), l'éducation (Baird *et al.*, 2014 ; Bastagli *et al.*, 2016) et l'autonomisation des filles et des femmes (Bastagli *et al.*, 2016). Ce rapport s'appuie également sur les plus récentes données au moyen d'une rigoureuse revue de la littérature (dans la foulée de Hagen-Zanker et Mallett, 2013).ⁱ Les études ont été sélectionnées selon leur pertinence et leur utilisation appropriée de méthodes expérimentales ou quasi expérimentales pour établir des liens de causalité. Des études qualitatives pertinentes ont aussi servi à éclairer le cadre conceptuel et l'interprétation des résultats.

Notre revue nous permet de brosser un tableau de l'état actuel des savoirs. Un total de 21 études portant sur 19 programmes ont été dénombrées. Les études devaient fournir des estimations crédibles des effets des transferts monétaires sur le risque de mariage ou l'âge de mariage des adolescentes. Le tableau 1 présente chaque programme en détail : la référence de l'étude, le pays, le type de transfert et ses modalités, ainsi que son incidence relative sur le mariage des enfants (accroissement ou réduction du risque de mariage, ou aucun effet). Un nombre égal de programmes de TMSD et de programmes de TMC liés à l'éducation ont été examinés, ainsi que trois programmes de TMC liés au report du mariage. Onze des programmes ont été mis en œuvre en Afrique subsaharienne, cinq en Asie du Sud, deux en Amérique latine et un en Asie du Sud-Est. L'examen des modalités de transfert révèle une grande variété en ce qui concerne sa fréquence et la personne à qui il est versé. En plus des programmes du tableau 1, l'étude comprend quatre programmes ayant offert des transferts en nature ou des subventions scolaires à la condition de fréquenter l'école ou de repousser l'âge du mariage, ce qui pourrait avoir des effets semblables aux TMC par l'entremise de certaines voies d'incidence.

ⁱ Les recherches ont été effectuées sur JSTOR, ProQuest, SocIndex, Taylor et Frances, Wiley Online, PubMed et Google Scholar et ont été limitées à l'année précédant la date de publication des études systématiques existantes. Les termes de recherche étaient liés aux transferts monétaires, à l'éducation, aux mariages et unions d'enfants, à la fécondité et aux relations sexuelles précoces à haut risque, ainsi que leurs autres appellations communes.

Nous avons également recensé 36 études évaluant les effets de programmes sur des facteurs intermédiaires liés au premier rapport sexuel, aux rapports sexuels à haut risque et à la fécondité ou aux grossesses chez les adolescentes. Bon nombre de ces études figurent également dans la liste d'études sur les transferts monétaires et le mariage des enfants. Ce corpus comprend toutes les régions géographiques et tous les types de programmes. Onze de ces études ont examiné l'incidence des transferts monétaires sur les aspirations et l'autonomisation des adolescentes. Un grand nombre d'études contiennent également des éclairages sur les facteurs qui atténuent les effets des transferts monétaires sur les mariages et unions d'enfants et sur la qualité du mariage des filles-épouses, ainsi que d'autres conséquences imprévues. Puisque les transferts monétaires ont la possibilité d'accroître l'accès à l'éducation, 11 autres études de neuf pays d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine et des Caraïbes ont été examinées. Ces études ont évalué les effets d'un accès accru à l'éducation sur le risque de mariage, l'activité sexuelle des adolescentes et la fécondité.

Le reste de la présente section expose en détail les données concernant les effets des transferts monétaires sur différents types de mariages et d'unions d'enfants et les voies d'incidence intermédiaires, notamment la sécurité économique, l'éducation et l'autonomisation, la sexualité précoce et à haut risque, la charge de travail des adolescentes et les investissements dans le mariage. Elle comprend également des données sur les transferts monétaires combinés à des interventions complémentaires et sur le rôle des facteurs modérateurs.

Tableau 1 : liste des études examinant les effets des programmes de transferts monétaires sur le mariage des enfants

Étude	Pays	Programme	Type	Modalités de transfert	Impact sur le mariage des enfants
Baird <i>et al.</i> (2011, 2019)	Malawi	Zomba Pilot CT	TMSC	TM mensuel au ménage et à la fille	↓
Siaplay (2012)	Afrique du Sud	Old Age Pension	TMSC	TM mensuel aux aîné-e-s	↓↑
Handa <i>et al.</i> (2015)	Kenya	CT-OVC	TMSC	TM mensuel au ménage	↔
Dake <i>et al.</i> (2018)	Malawi	SCTP	TMSC	TM bimestriel au ménage	↔
Dake <i>et al.</i> (2018)	Zambie	MCTG	TMSC	TM bimestriel au ménage	↔
Angeles <i>et al.</i> (2018) ^b	Zimbabwe	HSCT	TMSC	TM bimensuel au ménage	↓
Palermo <i>et al.</i> (2018) ^b	Ghana	LEAP 1000	TMSC	TM bimestriel au ménage et assurance maladie	↔
Hoddinott et Mekasha (2020)	Éthiopie	PSNP	TMSC	TM saisonnier et produits alimentaires au ménage	↓
Mathers (2020)	Népal	Old Age Allowance	TMSC	TM triannuel aux aîné-e-s	↑
Équipe d'évaluation Cash Plus (2018) ^b	Tanzanie	PSSN	TMSC/TMC-E	TM bimestriel à la mère et emploi saisonnier	↔
Baird <i>et al.</i> (2011, 2019)	Malawi	Zomba Pilot CT	TMC-E	TM mensuel au ménage et à la fille et frais de scolarité	↓
Austrian <i>et al.</i> (2020)	Kenya	AGI	TMC-E	TM mensuel au ménage, trousse scolaire à la fille et frais de scolarité	↓

Stecklov <i>et al.</i> (2007) ^a	Honduras	PRAF	TMC-E	TM trimestriel à la mère	↔
Behrman <i>et al.</i> (2008), Gulemetova-Swan (2009)	Mexique	<i>Progresa / Oportunidades</i>	TMC-E	TM bimestriel et subventions alimentaires à la mère	↓
IEG (2011), Alam et Baez (2011)	Pakistan	FSSP	TMC-E	TM trimestriel aux parents	↓
Dervisevic et Sahay (2021)	Philippines	4Ps	TMC-E	TM bimestriel aux parents	↓
Hahn <i>et al.</i> (2018)	Bangladesh	FSSP	TMC-E/M	TM semestriel, indemnité pour les livres et examens des filles et frais de scolarité	↓
Dutta et Sen (2020)	Inde	<i>Kanyshree Prakalpa</i>	TMC-E/M	Petit TM annuel et montant forfaitaire lorsque la fille atteint l'âge de 18 ans	↓
Nanda <i>et al.</i> (2016), Biswas et Das (2021)	Inde	ABAD	TMC-M	Obligation d'épargne à la fille lorsqu'elle atteint l'âge de 18 ans	↓

Abréviations : 4Ps = *Pantawid Pamilyang Pilipino* Programme ; ABAD = *Apni Beti Apna Dhan* ; AGI = *Adolescent Girls' Initiative* ; CT-OVC = *Cash Transfer for Orphans and Vulnerable Children* ; FSSP = *Female School Stipend Programme* ; LEAP = *Livelihood Empowerment Against Poverty* ; MCTG = *Multiple Category Targeting Grant* ; PRAF = *Programa de Asignación Familiar* ; PSSN = *Productive Social Safety Net* ; SCTP = *Social Cash Transfer Programme* ; TM = transfert monétaire ; TMC-E = transfert monétaire conditionnel lié à l'éducation ; TMC-M = transfert monétaire conditionnel lié à au report du mariage ; TMSC = transfert monétaire sans condition. Les flèches indiquent une diminution (↓), une augmentation (↑) ou aucun changement (↔) dans le risque moyen de mariages et d'unions d'enfants. ^a Échantillon : femmes âgées de 14 à 49 ans ; ^b Échantillon : adolescentes et jeunes femmes d'au plus 24 ou 28 ans.

Effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants

Dans l'ensemble, les données disponibles montrent que les transferts monétaires assortis de conditions liées à l'éducation contribuent invariablement à réduire le risque de mariage d'enfant dans tous les contextes de mariage et d'union. En revanche, les données sur les TMSC affichent des résultats très mitigés. La plupart de ces TMSC ont été effectués en Afrique subsaharienne et plus de la moitié ne font état d'aucun impact. Cependant, un petit nombre de TMSC ont réduit le risque de mariage d'enfant, tandis qu'un TMSC d'Afrique subsaharienne et un autre d'Asie du Sud ont exacerbé ce risque. Les données sur les transferts monétaires assortis de conditions liées au report du mariage sont limitées et proviennent entièrement d'Asie du Sud, mais certains cas présentent des résultats prometteurs.

Les résultats des TMC liés à l'éducation sont constants dans l'ensemble des régions et contextes de mariage : sept des neuf interventions mentionnées dans le tableau 1 ont donné lieu à une diminution du risque de mariage d'enfant. Il s'agit du *Female School Stipend Programme* (FSSP) au Pakistan (Alam et Baez, 2011 ; IEG, 2011), du FSSP au Bangladesh et du programme *Kanyshree Prakalpa* en Inde, qui sont également assortis de conditions liées au report du mariage (Dutta et Sen, 2020 ; Hahn *et al.*, 2018) ; de programmes de transferts monétaires liés à la santé, à la nutrition et à l'éducation, plus précisément le programme *Progresa/Oportunidades* au Mexique, le programme *Pantawid Pamilyang Pilipino* (4Ps) (Behrman *et al.*, 2008 ; Dervisevic *et al.*, 2021 ; Gulemetova-Swan, 2009) aux Philippines, un projet pilote de transferts monétaires dans le district Zomba du Malawi (Baird

et al., 2011) et l'Adolescent Girls' Initiative (AGI), un programme pilote à composantes multiples dans le comté de Wajir, au Kenya (Austrian *et al.*, 2020). Tous ces programmes fournissaient des TMC aux ménages, mais comportaient des différences sur le plan des modalités de transfert et d'autres éléments. La plupart offraient des transferts mensuels ou bimestriels à un membre du ménage, mais certains des transferts étaient moins fréquents et d'autres impliquaient un montant forfaitaire. Dans trois programmes, les transferts étaient accompagnés du paiement direct des frais de scolarité^j. Dans l'ensemble, la cohérence des résultats suggère que les TMC liés à l'éducation offrent un avantage économique aux ménages dans un éventail de modalités de transfert et contribuent de manière efficace à réduire à la fois le risque de mariage arrangé et de mariage ou d'union à l'initiative du couple. La section qui suit propose un examen plus détaillé des voies d'incidence de ces effets.

Deux TMC liés à l'éducation se sont révélés n'avoir aucun effet sur le mariage des enfants. D'après une étude, les transferts liés à la santé, à la nutrition et à l'éducation du programme *Programa de Asignación Familiar* (PRAF), au Honduras, ont donné lieu à une petite augmentation du risque de mariage (insignifiante sur le plan statistique) (Stecklov *et al.*, 2007). Cela pourrait être attribuable au fait que les parents étaient autorisés à intégrer le programme même après son lancement. De plus, comme l'étude évaluait les effets sur les filles et les femmes âgées de 12 à 49 ans, il est impossible de tirer des conclusions fermes quant aux effets précis sur les enfants. De même, le programme *Productive Social Safety Net* (PSSN), en Tanzanie, n'aurait eu aucun effet sur le mariage de filles et de jeunes femmes âgées de 14 à 28 ans (The Tanzania Cash Plus Evaluation Team, 2018). Les auteurs attribuent ce résultat en partie à l'incapacité des données d'effectuer un suivi des filles intégrant un nouveau ménage (du mari ou du partenaire). Cette crainte est légitime, mais la plupart des études dans la présente recension des écrits ont fait face au même problème. La différence des résultats pourrait également être attribuable au fait que la composante de TMC du programme PSSN est beaucoup moins importante que celle de TMSC. Les impacts des TMSC sont abordés un peu plus loin.

Les données sur les transferts monétaires assortis de conditions liées au report du mariage sont beaucoup plus limitées. En effet, ces programmes sont rares et tous en Asie du Sud. Les constatations du programme FSSP au Bangladesh et du programme *Kanyashree Prakalpa* en Inde (deux programmes également assortis de conditions liées à l'éducation) présentent des résultats prometteurs. Cependant, aucun effet sur le mariage des enfants n'a été observé dans le cadre du programme *Apni Beti Apna Dhan* (ABAD) en Inde. Les TMC liés au report du mariage et les raisons pouvant expliquer ces différents résultats sont examinés dans la section suivante (voie d'incidence 5).

Les résultats concernant les TMSC et le mariage des enfants sont mitigés et moins prometteurs que ceux sur les TMC. De plus, un seul des programmes examinés n'était pas en Afrique subsaharienne. Des neuf programmes de TMSC du tableau 1, un seul a clairement

^j Dans le cas de trois autres programmes offrant des avantages en nature assortis de conditions liées à la fréquentation scolaire, on a également observé une réduction du risque de mariage des enfants (ces programmes ne figurent pas dans le tableau 1). Il s'agit d'uniformes et de fournitures scolaires offerts à des filles orphelines parallèlement au paiement d'une aide financière directement à l'école dans le Manicaland, au Zimbabwe (Hallfors *et al.*, 2015), d'uniformes offerts à des écolières de l'Ouest du Kenya (Duflo *et al.*, 2011) et de bons pour des écoles privées dans des zones urbaines de Colombie (Angrist *et al.*, 2002).

donné lieu à une réduction du risque de mariage d'enfant. Deux autres TMSC pourraient avoir réduit ce risque, un autre comportait des effets à la fois positifs et négatifs, un autre a donné lieu à une augmentation du risque et les quatre derniers n'ont eu aucun effet mesurable. Plus précisément, les programmes publics de TMSC – le programme Cash Transfer for Orphans and Vulnerable Children (CT-OVC) du Kenya, la Multiple Category Targeting Grant (MCTG) de Zambie, le Social Cash Transfer Programme (SCTP) du Malawi et le programme Livelihood Empowerment Against Poverty (LEAP) du Ghana – n'auraient eu aucun effet sur le risque de mariage d'enfant (Dake *et al.*, 2018 ; Handa *et al.*, 2015 ; Palermo *et al.*, 2018).^k Tous ces programmes offraient des transferts monétaires mensuels ou bimestriels ciblant les ménages pauvres. Pour expliquer l'absence d'impact, on a émis les hypothèses suivantes : le risque de mariage pourrait déjà être plus faible chez les filles dont les membres du ménage ont des possibilités d'emploi réduites (Malawi et Zambie) et les effets sur la consommation des ménages et sur les normes sociales locales rigoureuses liées au mariage précoce étaient limités (Ghana). Des problèmes concernant les données ont également été soulevés, notamment le manque de données sur les filles ayant quitté leur domicile après un mariage et la durée des études relativement à la durée potentielle du report du mariage.

Le volet de TMSC d'un programme pilote dans le district de Zomba, au Malawi, où les relations à l'initiative du couple sont plus courantes, a contribué à réduire le risque de mariage chez les filles non scolarisées pendant les deux années du programme (Baird *et al.*, 2011, 2019 ; Makwemba *et al.*, 2019). Il y a plusieurs raisons pouvant expliquer pourquoi les TMSC dans le Zomba ont réduit le risque de mariage d'enfant tandis que le SCTP (le programme national de transferts monétaires) n'y est pas parvenu. Facteur probablement significatif, le programme dans le Zomba ciblait précisément les filles adolescentes non mariées. De plus, les programmes pilotes ont tendance à bénéficier d'un grand apport de ressources et d'expertise, ce qui n'est pas le cas des programmes nationaux. Le programme Harmonized Social Cash Transfer (HSCT) du Zimbabwe a également mené à une réduction du risque de mariage chez les 13 à 24 ans dans un contexte où les mariages arrangés sont plus courants. Cependant, les auteurs incitent à la prudence : compte tenu de la taille réduite de l'échantillon, il convient de ne pas tirer de conclusions définitives (Angeles *et al.*, 2018 ; Mubaiwa, 2019). Le programme Productive Safety Net Programme (PSNP), mené en contexte rural en Éthiopie, offre une rémunération contre travail. On a constaté que le programme a diminué le nombre d'adolescentes quittant la maison familiale, ce qui pourrait être attribuable au report du mariage (arrangé) ou à une réduction de la migration économique (Hoddinott et Mekasha, 2020).

Deux études se sont penchées sur les effets des pensions sociales sur le risque de mariage chez les adolescents·e·s co-résident·e·s. La pension de vieillesse d'Afrique du Sud a diminué le risque de mariage ou d'union pour les filles et les garçons vivant avec une aînée, mais elle a augmenté ce risque lorsque l'aîné était un homme (Siaplay, 2012). Cependant, l'étude n'avance aucune hypothèse pour expliquer ces différents résultats. Dans la région du Teraï, dans le centre du Népal, l'allocation de vieillesse a été associée à une augmentation du risque

^k Le programme LEAP du Ghana pourrait avoir réduit le risque de mariage ou de concubinage chez les filles et les femmes de 12 à 24 ans, mais une analyse plus approfondie a révélé que cet effet était surtout observé chez les femmes de 18 ans et plus (Palermo *et al.*, 2018).

d'officialisation du mariage (la cohabitation avec le mari) chez les adolescentes, les transferts étant utilisés pour avoir accès au crédit et payer la dot (Mathers, 2020).

Dans l'ensemble, les données suggèrent que les TMSC ont le potentiel d'atténuer les pressions économiques en faveur du mariage à la fois dans les contextes de mariages arrangés et de mariages à l'initiative du couple, mais que leur capacité à surmonter les facteurs socioéconomiques du mariage des enfants est limitée, en particulier dans un contexte d'intervention à grande échelle. Par ailleurs, les constatations liées aux TMSC en Afrique du Sud et en Asie du Sud suggèrent que les transferts monétaires peuvent être utilisés pour précipiter le mariage des jeunes filles, en particulier dans le contexte de mariages arrangés où la dot constitue une pratique courante. La section suivante présente les données concernant les différentes voies d'incidence des transferts monétaires sur le mariage des enfants.

Voies d'incidence intermédiaires

Sécurité économique des ménages (voie 1)

La plupart des TMSC examinés dans la présente étude ont augmenté la sécurité économique des ménages, sans toutefois avoir d'incidence sur le risque de mariage. Cependant, des données limitées suggèrent que l'impact des TMSC et des TMC liés à l'éducation sur la sécurité économique des ménages peut réduire le risque de mariages d'enfants, en particulier lorsque les normes sociales à l'égard du mariage des enfants sont plus faibles, la pauvreté est un facteur principal et les transferts sont réguliers et prévisibles.

De nombreuses données probantes suggèrent que les programmes de transferts monétaires tendent à accroître les revenus, la consommation et la sécurité alimentaire des ménages (Bastagli *et al.*, 2016 ; Hagen-Zanker *et al.*, 2011 ; Hidroboa *et al.*, 2018). Cependant, la plupart des études sur les TMC ne sont pas en mesure de déterminer si les effets sont attribuables aux conditions assorties au transfert ou uniquement à l'accroissement du revenu. À cet égard, le programme mené dans le Zomba, au Malawi, constitue une exception. En effet, des volets de TMC et de TMSC ont été délibérément testés dans la même intervention. Le volet de TMSC a donné lieu à une importante réduction du risque de mariage pendant l'intervention, mais seulement parmi les adolescentes non scolarisées (Baird *et al.*, 2011).¹ Selon les auteur·rice·s, les filles du district de Zomba tendent à se marier rapidement après avoir abandonné l'école, mais comme cette situation est exacerbée par la pauvreté, elle est atténuée par les TMSC. La pratique du prix de la fiancée est moins répandue dans le district de Zomba, mais la pauvreté y est un facteur de mariage précoce (Makwemba *et al.*, 2019). L'existence d'un effet par l'entremise de l'augmentation des revenus est également apparente dans les TMC liés à l'éducation du programme philippin 4Ps, qui a mené à un report du mariage pouvant aller jusqu'à un an sans accroître le niveau de scolarité des filles (Dervisevic *et al.*, 2021).

¹ Tel que mentionné précédemment, le volet des TMC n'a pas mené à une réduction du risque de mariage à court terme, mais a eu des incidences à long terme par l'entremise de l'effet de l'éducation sur les connaissances et les aspirations des filles.

Quatre autres TMSC (les programmes MCTG en Zambie, SCTP au Malawi, LEAP au Ghana et HSCT au Zimbabwe), tous des programmes nationaux, ont augmenté la sécurité économique ou alimentaire des ménages, mais leur incidence sur le mariage des enfants était limitée, voire inexistante (Angeles *et al.*, 2018 ; Dake *et al.*, 2018 ; Palermo *et al.*, 2018). Tel que souligné dans la section précédente, il existe plusieurs explications possibles à l'absence d'impact sur le mariage des enfants, notamment le fait que les transferts étaient insuffisants pour surmonter le facteur de pauvreté donnant lieu au mariage précoce. Dans le cas du sud du Népal, où les mariages arrangés et la dot sont la norme, l'absence de réduction du risque de mariage d'enfant lié à la pension sociale est sans doute attribuable à la forte pression sociale en faveur du mariage précoce, à la piètre qualité des écoles locales et au fait que le coût financier de la dot dépasse le coût économique de garder les filles à la maison (Mathers, 2020).

Certains programmes n'ont pas d'impact par l'entremise d'effets sur les revenus, surtout lorsque les transferts sont peu fréquents. Par exemple, les programmes de TMC liés au report du mariage comme ABAD et *Kanyashree Prakalpa* en Inde offrent uniquement des transferts annuels ou un montant forfaitaire lorsque la fille atteint l'âge de 18 ans plutôt que des transferts réguliers au cours de l'année. Pour répondre continuellement à leurs besoins essentiels, les ménages ont besoin de paiements réguliers et prévisibles. Les autres programmes offrant des subventions directement à l'école ou des fournitures scolaires peuvent atténuer les pressions budgétaires sur les ménages, mais leur offrent moins de flexibilité qu'un transfert monétaire direct. Dans le Manicaland, au Zimbabwe, un programme offrant une subvention et des fournitures scolaires a donné lieu à une augmentation de la sécurité alimentaire des ménages et à une réduction du risque de mariage d'enfant (Hallfors *et al.*, 2015). Cependant, cette réduction est sans doute attribuable au contexte du programme, étant donné que les normes sociales en faveur de mariages arrangés à un âge très précoce étaient très fortes dans la communauté visée par le programme.

Éducation et autonomisation (voie 2)

Les données disponibles suggèrent qu'un accroissement de l'accès à l'éducation constitue un moyen efficace de réduire le risque de mariage d'enfant dans tous les contextes de mariage. Les TMSC et les TMC liés à l'éducation peuvent tous deux contribuer de manière importante à stimuler la fréquentation scolaire. Cependant, seuls les TMC liés à l'éducation se traduisent invariablement par une réduction du risque de mariage. La raison est probablement la suivante : les TMC encouragent la fréquentation scolaire des filles vulnérables au mariage des enfants, tandis que les TMSC pourraient soutenir uniquement la fréquentation scolaire des filles déjà moins vulnérables au mariage. Certaines données suggèrent également qu'en permettant aux filles d'accroître leurs connaissances et leurs aspirations, les TMC liés à l'éducation peuvent leur donner les moyens de prendre (ou d'influencer) la décision de reporter l'âge de mariage ou d'entrer en union.

Avant d'examiner les effets des transferts monétaires, il est utile de passer en revue les données concernant les effets de l'éducation sur le risque de mariage d'enfant. De nombreuses études ont permis d'observer une forte corrélation entre un niveau d'instruction plus élevé et un risque plus faible de mariage d'enfant, et ce dans tous les contextes de mariage (Malhotra et Elnakib, 2021 ; UNICEF et UNFPA, 2019 ; Wodon *et al.*, 2017). Par

ailleurs, l'introduction de l'enseignement primaire obligatoire en Éthiopie, au Malawi et en Ouganda, ainsi que de l'enseignement secondaire (premier cycle) obligatoire en Turquie, a donné lieu à une augmentation du niveau d'instruction et à une réduction du risque de mariage chez les adolescent·e·s (Behrman, 2015 ; Behrman *et al.*, 2017 ; Keats, 2018 ; Kirdar *et al.*, 2018 ; Masuda et Yamauchi, 2020 ; Moussa et Omoeva, 2020). Ces conclusions impliquent que l'enseignement secondaire peut repousser l'âge de mariage, ce qui témoigne de l'importance de l'enseignement primaire, une condition préalable à la poursuite de l'instruction au niveau secondaire. Il a également été démontré qu'un niveau d'enseignement plus élevé (au-delà de l'enseignement primaire) est associé à l'accroissement de l'âge de la première union en Colombie, au Pérou et en Bolivie (Heaton et Forste, 1998). D'autres études suggèrent que le passage en classe supérieure et l'achèvement des études secondaires contribuent tous deux de manière importante à réduire le risque de mariage précoce (Glynn *et al.*, 2018 ; Wodon *et al.*, 2017). En effet, pour chaque année d'études secondaires supplémentaire, une fille est 6 pour cent moins susceptible de se marier avant ses 18 ans. (Wodon *et al.*, 2018).

Pour ce qui est des programmes de transferts monétaires, des données démontrent clairement que les TMS et les TMC peuvent donner lieu à une augmentation (modeste à importante) de l'inscription et de la fréquentation scolaire des filles et des garçons (Baird *et al.*, 2014). Cependant, l'efficacité des TMS pourrait être moins constante. D'après un examen systématique de l'effet des TMC et des TMS sur la fréquentation scolaire, neuf des dix TMC évalués ont eu un impact mesurable, tandis que ce nombre était seulement de quatre sur onze pour les TMS (Bastagli *et al.*, 2016).^m Parmi les raisons pouvant expliquer l'absence d'impact dans les huit programmes non concluants, on compte la faible valeur des transferts, des taux de fréquentation scolaire déjà élevés et la faiblesse du suivi et du respect des conditions dans le cas du programme de TMC. Les programmes de TMC se situaient principalement en Amérique latine et en Asie du Sud, tandis que ceux de TMS étaient principalement en Afrique subsaharienne. Cette disparité est en partie attribuable à la capacité limitée des administrations à veiller au respect des conditions et à l'accès limité à l'enseignement de niveau secondaire dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne.

La littérature sur les transferts monétaires et le mariage des enfants montre clairement que l'école contribue de manière importante à réduire le risque de mariage d'enfant. Un accroissement de la scolarisation a été observé dans presque toutes les études sur les TMC liés à l'éducation ayant constaté une réduction du risque de mariage d'enfant et ayant également mesuré les effets sur l'éducation (Alam et Baez, 2011 ; Angrist *et al.*, 2002 ; Austrian *et al.*, 2020 ; Baird *et al.*, 2019 ; Behrman *et al.*, 2008 ; Dutta et Sen, 2020 ; Hahn *et al.*, 2018 ; Hallfors *et al.*, 2015 ; IEG, 2011). Le programme 4Ps des Philippines constitue une exception (Dervisevic *et al.*, 2021), ce qui suggère que les TMC liés à l'éducation peuvent avoir des effets sur l'âge du mariage indépendamment de la scolarisation, comme on l'a vu plus haut. En Tanzanie, le programme PSSN a donné lieu à une augmentation de la fréquentation scolaire, sans toutefois réduire le risque de mariage chez les filles. Cependant, des analyses

^m Au total, 20 programmes de transferts monétaires ont été inclus dans l'étude, dont un programme qui comportait à la fois une composante de TMS et une de TMC.

plus poussées ont montré que l'augmentation de la fréquentation scolaire ne concernait que les garçons plus jeunes (The Tanzania Cash Plus Evaluation Team, 2018).

Par rapport aux TMC liés à l'éducation, les effets des TMSC sur la scolarisation et le risque de mariage des enfants semblent moins efficaces dans l'ensemble des différents contextes de mariage. Les programmes publics de TMSC du Malawi, de la Zambie, du Kenya et du Népal ont tous donné lieu à une augmentation de la scolarisation des filles, sans toutefois réduire le risque de mariage d'enfant (Dake *et al.*, 2018 ; Handa *et al.*, 2015 ; Mathers, 2020). Pour sa part, le projet pilote de TMSC dans le district de Zomba, au Malawi, a donné lieu à une augmentation de la scolarisation de certaines filles. Cependant, la réduction du risque de mariage a uniquement été observée chez les filles non scolarisées (Baird *et al.*, 2011). La raison expliquant les effets *a priori* contradictoires entre la fréquentation scolaire et le mariage pourrait être la suivante : les filles plus susceptibles de fréquenter l'école longtemps en raison de leurs moyens économiques disposent généralement de meilleures compétences académiques, d'un soutien parental et d'un accès à des écoles locales de qualité, et le risque de mariage d'enfant chez ces filles est déjà plus faible (Bhan *et al.*, 2019 ; Raj *et al.*, 2019). À la lumière des données sur les TMC liés à l'éducation et les TMSC, il apparaît que le rôle des conditions liées à la fréquentation scolaire des filles vulnérables au mariage des enfants est important pour reporter à la fois les mariages arrangés et ceux consentis de manière plus autonome, du moins à court terme. Par ailleurs, les données sur l'introduction de l'enseignement primaire et secondaire obligatoire suggèrent que les effets liés à l'éducation peuvent se produire indépendamment des effets liés au revenu.

Certaines données suggèrent également qu'une scolarisation accrue peut avoir des effets à moyen terme sur les connaissances, la confiance en soi et la capacité d'agir des filles, ce qui les aide à prendre ou à influencer différentes décisions concernant le mariage. Plusieurs études ont également mesuré des indicateurs liés aux aspirations ou à l'autonomisation des filles, avec des résultats mitigés. Au Bangladesh, où les mariages sont surtout arrangés, le programme FSSP, en plus d'augmenter l'accès à l'éducation et de réduire le risque de mariage d'enfant, a eu plusieurs effets à long terme, notamment une plus grande autonomie dans la prise de décisions après le mariage, le souhait d'avoir moins d'enfants et des familles de plus petite taille (Hahn *et al.*, 2018).

Dans le district de Zomba, au Malawi, où les mariages sont plus susceptibles d'avoir lieu à l'initiative du couple (Makwemba *et al.*, 2019), le programme pilote de TMC liés à l'éducation a amélioré la progression scolaire et le taux d'achèvement du cycle d'enseignement primaire, donnant lieu à une réduction du risque de mariage d'enfant deux ans après la fin de l'intervention (Baird *et al.*, 2019). Le programme n'a pas renforcé l'autonomisation (telle que mesurée par l'étude), mais les répercussions à long terme sur le mariage suggèrent que les filles continuent de bénéficier des effets du programme même après avoir quitté l'école.

Certaines données tirées de contextes de mariages arrangés suggèrent que les effets à moyen terme des transferts monétaires sur l'autonomisation par l'entremise d'une scolarité accrue) peuvent avoir une incidence sur la qualité du mariage des filles mariées pendant l'enfance ou à un jeune âge (voir l'encadré 5).

Cependant, dans certains cas, des changements dans les aspirations des filles pourraient ne pas se traduire par de meilleurs résultats. Le programme de TMC liés au report du mariage dans l'État de l'Haryana, en Inde, a augmenté le taux d'achèvement de la 8^e année. Le

programme a également donné lieu à une augmentation de la volonté des filles de poursuivre leurs études, mais n'a pas eu d'effet sur les aspirations des mères à cet égard ni sur le risque de mariage d'enfant (Biswas et Das, 2021 ; Nanda *et al.*, 2016a). La possibilité que l'amélioration des connaissances et des aspirations se traduise par de meilleurs résultats matrimoniaux pourrait être limitée dans les contextes où les normes sociales exercent une forte pression et où il existe peu de possibilités d'avenir autres que le mariage.

ENCADRÉ 5

Transferts monétaires et qualité du mariage des filles-épouses

Le présent rapport se concentre sur les effets des transferts monétaires sur le risque de mariage d'enfant. Cependant, certaines données suggèrent que les transferts monétaires peuvent avoir des répercussions sur la qualité du mariage relativement au choix d'époux ou de partenaire et sur les relations et les prises de décisions des filles et des femmes mariées pendant l'enfance ou à un très jeune âge. Non seulement les filles ayant participé au programme FSSP du Bangladesh se sont mariées avec des hommes dont l'âge se rapprochait davantage du leur, mais également avec des hommes plus instruits et susceptibles de travailler dans le secteur formel (Hahn *et al.*, 2018). L'augmentation simultanée du niveau d'instruction des filles dénote une diminution nette de l'écart de scolarisation au sein du couple. De plus, les participantes disposaient d'une plus grande autonomie en ce qui concerne les prises de décisions après le mariage. À l'opposé, le programme CCTM dans l'État de l'Haryana, en Inde, n'a eu aucun effet sur l'autonomisation post-mariage (Biswas et Das, 2021), sans doute en raison d'une conception de programme déficiente (examinée plus en détail dans la section sur la voie 5). Au Bangladesh, le programme *Kishoree Kontha* semble avoir eu des conséquences néfastes sur la qualité du mariage. Les incitations économiques ont retardé le mariage, mais les filles étaient plus susceptibles de marier des hommes plus jeunes mais moins instruits (Buchmann *et al.*, 2018). Selon les auteur·rice·s, ceci pourrait être attribuable au fait que les filles plus vieilles sont moins recherchées ou que les hommes plus instruits étaient déjà mariés. Les données à ce sujet sont très limitées et affichent des résultats mitigés. Aussi, il conviendrait d'approfondir les recherches afin de mieux comprendre les liens entre les transferts monétaires, l'éducation, le moment du mariage et la qualité du mariage.

Effets de l'éducation (voie 1) et de la sécurité économique (voie 2) sur les relations sexuelles précoces et à haut risque

De nombreuses études ont démontré que les TMC liés à l'éducation et les TMSC ont tendance à retarder le début de l'activité sexuelle et les grossesses chez les filles et à les protéger contre les relations sexuelles à haut risque. Dans les contextes où les mariages ou unions ont lieu à l'initiative du couple, les changements de comportements sexuels peuvent avoir lieu dans le cadre du mariage ou avant. Dans le contexte de mariages arrangés, les premières relations sexuelles et grossesses sont également plus tardives, mais ont généralement lieu dans le cadre du mariage. La simple scolarisation semble être le plus important facteur de changements liés aux comportements sexuels. Des données suggèrent également que les filles scolarisées sont plus habilitées à adopter des pratiques sexuelles sûres et qu'il est important de

renforcer la sécurité économique pour limiter les facteurs favorisant les relations sexuelles à haut risque et les rapports sexuels transactionnels.

Le cadre conceptuel suggère que dans les contextes où les filles ont une plus grande autonomie et sont plus susceptibles d'avoir des relations sexuelles avant le mariage, les transferts monétaires les protègent contre la précocité sexuelle en favorisant la scolarisation et en réduisant la pauvreté et l'insécurité alimentaire pouvant encourager les relations sexuelles à haut risque. D'abord, en ce qui concerne l'effet de la scolarité, des données montrent que la fréquentation scolaire retarde l'activité sexuelle et qu'un niveau d'instruction plus élevé peut favoriser l'adoption de pratiques sexuelles sûres. L'introduction de l'enseignement primaire obligatoire en Éthiopie, au Malawi et en Ouganda a donné lieu à une diminution de l'âge du début de l'activité sexuelle et de l'âge de la première naissance (Masuda et Yamauchi, 2020 ; Moussa et Omoeva, 2020), tandis qu'au Kenya, l'accès à l'enseignement secondaire a donné lieu à une réduction du risque de grossesse chez les adolescentes (Ozier, 2018). Dans le cas de l'Ouganda, la réduction des grossesses chez les adolescentes pourrait être attribuable à un recours accru à la contraception plutôt qu'à l'abstinence sexuelle (Keats, 2018). Au Malawi, l'augmentation du niveau d'instruction a contribué au report du mariage, mais est également liée à une augmentation des rapports sexuels avant le mariage (Behrman *et al.*, 2017), ce qui suggère l'adoption de pratiques sexuelles plus sûres. On trouve des constatations semblables en Amérique latine, où des niveaux d'instruction plus élevés sont associés à une hausse de l'utilisation des méthodes de contraception et à des familles moins nombreuses en Colombie, en Bolivie et au Pérou (Heaton et Forste, 1998). L'introduction de l'enseignement obligatoire en Argentine a également réduit les taux de maternité chez les adolescentes. Selon les données de l'étude à ce sujet, la fréquentation scolaire et l'accumulation progressive de capital humain seraient deux facteurs ayant contribué à ce résultat (Alzúa et Velázquez, 2017). Les études d'Amérique latine suggèrent qu'une scolarité accrue a une incidence sur les comportements sexuels lorsque les relations sont plus susceptibles d'être nouées à l'initiative du couple. Les études d'Afrique subsaharienne montrent que cela peut aussi avoir lieu dans un contexte de mariages arrangés, ce qui signifie que l'augmentation de l'âge des premières relations sexuelles et des grossesses est attribuable au report du mariage. Cependant, en l'absence de données sur l'Asie du Sud, où les mariages arrangés sont plus répandus, il est plus difficile de tirer des conclusions définitives.

Les TMC liés à l'éducation semblent contribuer à retarder le début de l'activité sexuelle et à réduire les relations sexuelles à haut risque. En Amérique latine, le programme brésilien de TMC lié à la santé, à la nutrition et à l'éducation *Bolsa Familia* a réduit le risque de grossesse chez les adolescentes (Olson *et al.*, 2019), tandis que le programme mexicain *Progresa/Oportunidades* a repoussé l'âge du début de l'activité sexuelle, des grossesses, de la première naissance et du mariage (Darney *et al.*, 2013 ; Gulemetova-Swan, 2009). En Afrique subsaharienne, le projet pilote malawite de TMC liés à l'éducation a fourni une protection à long terme contre les grossesses, la première naissance et le mariage précoce en favorisant la scolarisation prolongée des filles (Baird *et al.*, 2019). Un projet pilote de TMC liés à l'éducation dans la province de Mpumalanga, en Afrique du Sud, a été conçu pour tester l'efficacité des transferts monétaires en matière de prévention du VIH. Des transferts mensuels ont été versés à des filles de 13 à 20 ans et à leurs parents ou tuteur·rice·s sous condition de fréquenter l'école. Le programme a augmenté l'âge du début de l'activité

sexuelle et a réduit les cas de relations sexuelles avec de nombreux partenaires. Selon certaines données, ces résultats seraient attribuables à une plus grande sécurité économique et à l'effet de la scolarisation (Kilburn *et al.*, 2018, 2019). En revanche, le programme tanzanien PSSN n'a eu aucun effet sur le début de l'activité sexuelle ni sur les comportements sexuels à haut risque chez les jeunes de 14 à 28 ans (The Tanzania Cash Plus Evaluation Team, 2018).

Le programme AGI du Kenya offre des éclairages utiles sur la relation entre les TMC liés à l'éducation, l'activité sexuelle et les différents contextes de mariage. Ce programme à composantes multiples a été mis en œuvre dans une communauté rurale du district de Wajir, où le mariage est courant et l'activité sexuelle hors mariage est rare, et la zone d'habitation informelle de Kabera, à Nairobi, où l'activité sexuelle précoce est répandue et le mariage est rare. Dans les deux communautés, le volet TMC de l'intervention a augmenté l'accès à l'éducation et le patrimoine familial à court terme. Deux ans après l'intervention, les filles de Wajir étaient plus susceptibles d'avoir reporté l'âge du mariage et de la grossesse, tandis que les filles de Kabera étaient plus susceptibles d'avoir reporté l'âge du début de l'activité sexuelle et de la grossesse (Austrian *et al.*, 2020). Au Kenya, un programme d'uniforme scolaire a été mis en œuvre dans la province de l'Ouest, où le prix de la fiancée est une pratique courante, mais où les fugues amoureuses sans cérémonie sont également fréquentes pour éviter le paiement. La dotation d'uniformes fut suffisante pour garder les filles à l'école et les protéger contre les grossesses précoces, mais seulement au sein du mariage, ce qui suggère que les filles ayant bénéficié du programme auraient autrement abandonné l'école pour s'engager dans une relation sérieuse (Duflo *et al.*, 2011).

Il existe quelques données limitées sur les contextes où les mariages arrangés sont plus répandus. Au Bangladesh et au Pakistan, des TMC liés à l'éducation ont contribué à retarder la première naissance ou grossesse, à réduire la taille des familles et à retarder le mariage (Alam et Baez, 2011 ; Hahn *et al.*, 2018 ; IEG, 2011). Compte tenu du contexte, la réduction des taux de fécondité a sans doute eu lieu dans un contexte de mariage et le report de la grossesse est probablement attribuable au report du mariage. Au Zimbabwe, une subvention scolaire a contribué à protéger les filles contre les mariages ou unions d'enfants, sans toutefois avoir d'incidence sur le début de l'activité sexuelle (Hallfors *et al.*, 2015). Cela pourrait être attribuable au fait que les filles les plus exposées au risque de mariage précoce font partie de la communauté religieuse apostolique, dans laquelle des mariages très précoces sont arrangés pour éviter les conséquences des relations sexuelles avant le mariage.

Les données disponibles suggèrent que les TMSC contribuent plus efficacement à protéger contre les relations sexuelles précoces et à haut risque qu'à retarder l'âge du mariage. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, plusieurs programmes de TMSC ont contribué à une augmentation de l'âge du début de l'activité sexuelle et de la première grossesse et à une réduction des comportements sexuels à haut risque, en dépit d'effets limités sur le mariage des enfants. Le programme CT-OVC du Kenya a contribué à retarder l'âge du début de l'activité sexuelle et de la première grossesse chez les adolescentes et les jeunes femmes, probablement par l'entremise d'un accès accru à l'enseignement et d'une plus grande stabilité

financière (Handa *et al.*, 2014, 2015).ⁿ Le programme HSCT du Zimbabwe pourrait avoir réduit légèrement le risque de grossesse grâce au retardement du mariage. Il y a toutefois de fortes raisons de penser que le programme a repoussé l'âge du début de l'activité sexuelle et réduit le risque de rapports sexuels transactionnels (Angeles *et al.*, 2018). Le programme de subventions en soutien des enfants de l'Afrique du Sud a contribué à retarder l'âge du début de l'activité sexuelle et de la première grossesse chez les filles et à réduire à la fois les relations sexuelles entre personnes d'âges très différents et les rapports sexuels transactionnels (Cluver *et al.*, 2013 ; Heinrich *et al.*, 2017). Le programme pilote UCT dans le district de Zomba, au Malawi, a protégé contre les grossesses et le mariage des adolescentes à court terme, sans toutefois avoir d'effets plus durables sur l'âge de la première naissance ou grossesse (Baird *et al.*, 2011, 2019). Au Zimbabwe, le programme pilote dans le Manicaland n'a eu aucun effet sur le début de l'activité sexuelle, mais a augmenté l'utilisation du préservatif chez les adolescentes et les femmes de 15 à 29 ans (Schaefer *et al.*, 2020). Tout en procurant une certaine protection aux filles et aux jeunes femmes, le programme a eu la conséquence inattendue d'encourager les jeunes hommes à avoir de nombreux partenaires sexuels, ce qui pourrait être attribuable à l'amélioration de leur statut économique.

Tous les TMSC n'ont pas d'incidence sur les comportements sexuels. Les programmes SCTP du Malawi et MCTG de la Zambie n'ont eu aucun effet mesurable sur le début de l'activité sexuelle et les grossesses (Dake *et al.*, 2018). Cependant, dans l'ensemble, les données suggèrent que les TMSC peuvent retarder l'âge du début de l'activité sexuelle et de la première grossesse en réduisant le risque de relations avant le mariage. De plus, dans certains contextes, les TMSC aident les filles à adopter des pratiques sexuelles moins risquées (utilisation accrue du préservatif) et à éviter les relations sexuelles à haut risque, y compris les rapports sexuels transactionnels. Autre fait important : des données suggèrent que ces effets sont attribuables à l'augmentation du revenu et à une scolarisation accrue. Cependant, les données ne sont pas suffisantes pour déterminer si les TMSC auraient des effets semblables dans les contextes où les mariages arrangés sont répandus, par exemple en Asie du Sud.

Changements dans le travail des adolescentes (voie 3)

Selon les résultats d'un programme de travaux publics, les mariages arrangés peuvent être retardés lorsque les transferts monétaires accroissent les activités économiques des adultes, ce qui augmente en retour la charge de travail domestique des filles. D'après les données actuellement disponibles, rien ne permet d'affirmer qu'un accroissement des tâches ménagères (potentiellement au détriment de la scolarisation) pourrait inciter les filles à vouloir se marier ou à entrer en union de leur propre initiative.

Les transferts monétaires peuvent accroître la demande de main-d'œuvre économique adulte lorsque le ménage investit ces nouvelles ressources dans l'entreprise familiale ou lorsqu'un programme de travaux publics exige une contribution de main-d'œuvre. Certaines données suggèrent que cette situation peut accroître la charge de travail économique et domestique

ⁿ Selon les constatations de cette même étude, le programme CT-OVC n'a pas eu d'effet sur le nombre de partenaires sexuels ni sur le risque de relations sexuelles transactionnelles. Cependant, les auteur·rice·s ont indiqué que ces constatations pourraient ne pas être fiables en raison de faibles estimations ponctuelles.

des filles (voir par exemple Hoddinott et Mekasha, 2020 ; Miller et Tsoka, 2012) et retarder indirectement leur mariage. Le programme éthiopien PSNP a donné lieu à une baisse du nombre de filles quittant le domicile familial, ce qui peut être lié à une réduction du mariage, mais également à une baisse du nombre de filles quittant la maison pour des raisons économiques. Cette diminution pourrait également être attribuable à la fois à un accès accru à l'enseignement et à une augmentation de la charge de travail des adolescentes à la maison (Gavrilovic *et al.*, 2020 ; Hoddinott et Mekasha, 2020). Les mariages arrangés sont toujours répandus en Éthiopie rurale, où le programme PSNP a été mis en œuvre, et les parents (ou tuteur·rice·s) sont susceptibles de prendre les décisions qui concernent à la fois le travail et le mariage des adolescentes. Aussi, le cadre conceptuel suggère que dans un contexte de mariage plus autonome, les filles pourraient choisir de se marier ou de former une union pour échapper à une charge de travail accrue à la maison, surtout si elles doivent abandonner l'école. Il n'existe toutefois pas de données permettant de confirmer ou d'infirmier cette hypothèse.

Investissements dans le mariage (voie 4)

Les données sur ce sujet restent limitées, mais trois études soutiennent la théorie selon laquelle les transferts monétaires peuvent être utilisés pour précipiter le mariage des adolescentes, surtout dans les contextes où les normes sociales en faveur du mariage précoce sont fortes et les ménages ont de la difficulté à amasser les fonds nécessaires pour payer la dot. Dans le cas des TMC, ce résultat peut survenir lorsque les filles quittent le programme. Pour leur part, les TMSD peuvent précipiter le mariage des adolescentes à tout moment, selon les attentes de la famille quant à l'âge de mariage.

Dans les contextes de dot, des familles peuvent préférer un mariage précoce sans disposer de la somme nécessaire pour marier leur fille. Lorsque les transferts monétaires sont suffisamment importants, ils peuvent être économisés ou utilisés pour accéder au crédit et payer la dot. Ce résultat a été observé en Asie du Sud. Un programme de TMC liés au report du mariage dans l'État indien de l'Haryana offrait un unique paiement substantiel aux filles qui atteignaient l'âge de 18 ans sans être mariées. La hausse soudaine des taux de mariages d'enfants dans ce groupe d'âge au moment de quitter le programme était en partie attribuable au fait que les familles avaient utilisé le transfert pour payer la dot et d'autres dépenses liées au mariage (Nanda *et al.*, 2016a, 2016b). Nous examinerons ce programme plus en détail un peu plus loin. Au Népal, il a été démontré que la pension sociale a augmenté le risque d'officialisation du mariage des adolescentes et de leur cohabitation avec leur mari en raison de l'influence considérable des normes sociales en faveur du mariage précoce et de l'exclusion du système scolaire. D'autres données suggèrent que certaines familles pourraient avoir utilisé la pension pour accéder au crédit et payer la dot (Mathers, 2020). Une étude sur la pension sociale en Afrique du Sud a également constaté une augmentation du taux de mariage chez les filles, sans toutefois expliquer ce résultat (Siaplay, 2012). Les données à ce sujet sont limitées, mais concordent avec d'autres études qui montrent que des chocs économiques provoqués par des phénomènes météorologiques extrêmes ont donné lieu à une diminution du risque de mariage d'enfant dans les contextes de dot (Corno *et al.*, 2020). À

l'opposé, des chocs économiques semblables ont donné lieu à une augmentation du risque de mariage d'enfant dans les contextes de prix de la fiancée, les familles des filles pouvant tirer profit de la transaction de mariage.

Mesures de dissuasion liées au mariage (voie 5)

Parmi les trois programmes de TMC liés au report du mariage (tous en Asie du Sud), deux ont réduit le risque de mariage d'enfant, tandis que le troisième n'a eu aucun impact. D'autres données démontrent que les programmes aux résultats positifs ont également encouragé la fréquentation scolaire, ont communiqué efficacement les objectifs du programme et ont mobilisé activement les filles.

En Asie du Sud, un nombre croissant de transferts monétaires sont liés au report du mariage en vue de réduire directement le risque de mariage d'enfant au moyen de mesures de dissuasion économiques. Les données sur leur efficacité se limitent à trois programmes, lesquels affichent des résultats mitigés. Le programme FSSP du Bangladesh offrait un transfert monétaire semestriel ainsi qu'une indemnité pour les livres et les examens versée directement aux adolescentes, en plus de payer leurs frais de scolarité, à condition qu'elles restent à l'école et ne se marient pas. Les filles ayant bénéficié du programme sont restées plus longtemps à l'école et se sont mariées plus tard. Une fois mariées, elles ont eu moins d'enfants, plus d'autonomie et de meilleurs débouchés sur le marché du travail (Hahn *et al.*, 2018). Les programmes *Kanyashree Prakalpa* au Bengale-Occidental et ABAD en Haryana, en Inde, ont tous deux accordé un paiement forfaitaire de 25 000 INR (environ 350 USD) à la fille au moment où elle atteignait ses 18 ans, à la condition de ne pas être mariée. Le programme *Kanyashree Prakalpa* a donné lieu à une diminution du risque de mariage avant l'âge de 18 ans (Dutta et Sen, 2020), mais le programme ABAD n'a eu aucun impact (Biswas et Das, 2021 ; Nanda *et al.*, 2016a). Ceci est probablement attribuable aux différentes modalités des programmes. Le programme *Kanyashree Prakalpa* avait pour condition la fréquentation scolaire, comportait une petite bourse d'études annuelle, était accompagné d'une grande campagne de sensibilisation aux objectifs du programme à l'échelle de l'État et mobilisait directement les adolescentes dès l'âge de 13 ans en leur demandant de passer un « contrat » avec le programme (Dutta et Sen, 2020). À l'opposé, le programme ABAD a fait l'objet de critiques pour avoir négligé les inégalités de genre et les normes sociales sous-jacentes qui favorisent le mariage des enfants (Amin *et al.*, 2017). Des participantes au programme pourraient même avoir mal compris son objectif, croyant qu'il s'agissait d'un supplément aux coûts du mariage des filles (Nanda *et al.*, 2016a). On ne dispose pas actuellement de données sur les TMC liés au report du mariage dans les contextes de relations et de mariages ou unions à l'initiative du couple. Cependant, compte tenu de l'autonomie accrue des filles, il serait sans doute encore plus important de les mobiliser en tant que participantes actives à de tels programmes.

Transferts monétaires combinés à des interventions complémentaires (voie 6)

Les données sur l'efficacité des transferts monétaires combinés à des interventions complémentaires sur le report du mariage sont limitées. Parmi les quelques programmes à composantes multiples comprenant des transferts économiques quelconques, les transferts conditionnels ont réduit le risque de mariage d'enfant, mais les interventions complémentaires (en elles-mêmes ou en tant que valeur ajoutée) ont eu une faible incidence sur le mariage des enfants, et ce à la fois dans les contextes de mariages arrangés et de mariages plus libres. Les études sur les programmes à composantes multiples axés sur les adolescentes et dépourvus de transferts économiques montrent que les interventions liées aux compétences de la vie courante, à l'autonomisation et aux normes sociales ont certains effets positifs sur les connaissances et l'autonomisation des filles, mais seule une minorité de programmes ont réduit le risque de mariage d'enfant.

Les effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants peuvent être limités par des comportements individuels et des facteurs d'atténuation plus globaux au sein des ménages et des communautés (Roelen *et al.*, 2017). Les interventions complémentaires pourraient atténuer certaines de ces contraintes. Mis à part les TMC, les transferts monétaires combinés à des interventions complémentaires constituent un domaine de politique émergent et les données concernant leurs effets sur le mariage des enfants sont limitées. Aussi, la présente évaluation s'appuie sur les données de plusieurs programmes à composantes multiples conçus pour améliorer la transition de l'adolescence vers l'âge adulte.

Un petit nombre de programmes à composantes multiples, à la fois dans les contextes de mariages arrangés et de mariages plus libres, comportait un transfert économique (en espèces ou en nature) combiné à des interventions visant à accroître les connaissances et l'autonomisation. Le programme d'uniformes scolaires au Kenya était accompagné d'une formation des enseignants au programme scolaire sur le VIH/sida (Duflo *et al.*, 2011) ; le programme *Kishoree Kontha* au Bangladesh comportait une composante d'autonomisation en plus d'offrir de l'huile de cuisson à la condition que les filles ne se marient pas (Buchmann *et al.*, 2018) ; en plus de TMC liés à l'éducation, le programme AGI au Kenya comportait trois composantes : dialogue sur la prévention de la violence, connaissances sur la santé et les compétences de la vie courante, et culture et services financiers (Austrian *et al.*, 2020) ; et dans le cadre du programme Girl Empower au Liberia, des femmes mentors offraient une formation en compétences de la vie courante, parfois associée à un petit incitatif monétaire (Özler *et al.*, 2020). Ces programmes ont été conçus de manière à pouvoir évaluer l'impact de chaque composante de manière isolée et combinée. Dans l'ensemble, les constatations suggèrent que les transferts économiques ont réduit le risque de mariage d'enfant. Le programme Girl Empower a uniquement réduit le risque de mariage lorsque la formation en compétences de la vie courante était combinée à un incitatif économique. Cependant, si les interventions complémentaires dans les trois autres programmes ont eu des effets positifs sur certains aspects liés à l'autonomisation des filles, elles n'ont guère eu d'influence sur le mariage des enfants, qu'elles soient combinées ou non à des transferts économiques.

Douze programmes à composantes multiples s'adressant aux adolescentes mais ne comportant aucun transfert économique ont été inclus dans un récent examen

systématique (Malhotra *et al.*, 2020).^o Les modalités des programmes varient, mais tendent à comprendre un élément ou plus visant à améliorer les connaissances, les compétences et la confiance en soi des filles ; à accroître l'accès à des services de santé, d'éducation ou financiers (ou la qualité de ces services) ; ou à fournir des informations et des services de conciliation aux familles et aux communautés. Les taux de réussite sont bas : seulement quatre des 12 programmes ont réduit le risque de mariage d'enfant et, selon les responsables de l'étude, seuls deux de ces programmes comprenaient des conclusions suffisamment solides : le programme *Balika* au Bangladesh (Amin *et al.*, 2018) et le programme Empowerment and Livelihood for Adolescents en Ouganda (Bandiera *et al.*, 2018). Le programme Adolescent Girls Empowerment de Zambie, un programme similaire évalué après l'étude systématique, est parvenu dans une certaine mesure à réduire les incidents de rapports sexuels transactionnels, sans toutefois avoir d'impact sur l'éducation, la taille des familles ou les résultats matrimoniaux, contrairement à ce qui était prévu (Austrian *et al.*, 2020). L'évaluation des raisons pour lesquelles certains programmes d'autonomisation semblent être plus efficaces que d'autres dépasse le cadre du présent rapport. Ces programmes pourraient repousser la transition des adolescentes, mais les données préliminaires suggèrent qu'ils ajouteraient peu de valeur aux incitatifs économiques qui encouragent la fréquentation scolaire. Cela pourrait être attribuable au fait que les interventions uniques tendent à bénéficier de ressources plus abondantes et sont susceptibles d'avoir un plus grand nombre de participant·e·s, comme elles sont moins laborieuses pour les filles et leurs familles (Malhotra *et al.*, 2020). Au final, les données dans ce domaine en sont toujours à un stade précoce et il est difficile de tirer des conclusions définitives.

Le rôle des facteurs modérateurs

Les données disponibles sur les transferts monétaires et le mariage des enfants mettent en évidence plusieurs facteurs pouvant modérer les impacts, ce qui a une incidence sur la meilleure façon d'élaborer des programmes pour parvenir aux résultats souhaités. Parmi les facteurs individuels, on compte l'âge de la fille par rapport à l'âge de mariage qui prévaut dans le contexte local, le moment et la durée de la participation au programme et le fait que la fille ait déjà abandonné l'école ou non. Parmi les facteurs familiaux, on compte les niveaux de revenu, l'accès au crédit et l'éducation des parents et autres membres de la famille. Au-delà des différentes pratiques matrimoniales et des normes de genre qui leur sont associées, il existe actuellement très peu de données sur le rôle des facteurs à l'échelle communautaire.

Les données examinées dans le présent rapport contiennent des éclairages sur une variété de facteurs risquant d'atténuer les effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants et les voies d'influence intermédiaires. D'abord, en ce qui concerne les caractéristiques individuelles des filles, plusieurs études ont démontré que les effets des transferts monétaires sur le risque de mariage varient selon l'âge des filles (Behrman *et al.*, 2008 ; Gulemetova-Swan, 2009 ; Mathers, 2020). Dans certains cas, les effets sont plus importants chez les

^o Dans l'examen, 11 programmes sont catégorisés « à composantes multiples » (*multi-component* en anglais), tandis qu'un programme est catégorisé « à branches multiples » (*multi-arm* en anglais) en raison de son modèle d'évaluation.

adolescentes, ce qui pourrait être attribuable au fait que la probabilité du mariage augmente avec l'âge de la fille et que les filles vulnérables au mariage très précoce pourraient faire face à des pressions irréductibles. Dans d'autres cas, les effets sont plus importants parmi les filles qui étaient plus jeunes lors du lancement du programme, ce qui pourrait être attribuable à la durée de participation au programme. La concentration des effets dépend également de l'âge des filles de l'échantillon. Il est donc important de comprendre quels facteurs contribuent à la concentration des effets selon l'âge pour aider à cibler les interventions au bon moment dans la vie des filles. Plusieurs études utilisent la fréquentation scolaire des filles comme point de comparaison de leurs évaluations. Les effets se révèlent généralement plus importants chez les filles qui étaient initialement non scolarisées puis encouragées à (ré)intégrer l'école (Baird *et al.*, 2011, 2019 ; Behrman *et al.*, 2008 ; Handa *et al.*, 2017), quoique ces résultats ne soient pas universels (Buchmann *et al.*, 2018). Néanmoins, cette constatation soutient l'idée selon laquelle le risque de mariage ou d'union est déjà plus faible chez les filles qui sont encouragées à poursuivre leurs études. En revanche, les filles les plus vulnérables, celles qui ont déjà abandonné l'école ou ne l'ont jamais fréquentée, pourraient ne pas bénéficier de TMC liés à l'éducation et les TMSC pourraient même exacerber leur vulnérabilité (Mathers, 2020). Nous aborderons la question des conditions plus en détail sous peu.

Au niveau des ménages, il existe une relation nuancée entre le revenu du ménage, l'éducation des parents (ou d'autres adultes) et l'incidence des transferts monétaires sur le risque de mariage d'enfant. Dans le cadre du programme FSSP au Pakistan, la réduction du risque de mariage chez les filles se concentrait dans les ménages les plus pauvres et dans les familles aux parents plus instruits (IEG, 2011). Au Népal, l'augmentation du risque de mariage d'enfant lié à la pension sociale se concentrait dans les ménages légèrement plus aisés (mais tout de même pauvres) aux parents moins instruits (Mathers, 2020), en partie parce que seuls les ménages légèrement plus aisés ont été en mesure d'utiliser les transferts monétaires afin d'accéder au crédit et de payer la dot. Ces constatations ont plusieurs implications. D'abord, on peut mieux prédire la réponse d'un ménage à un transfert monétaire si l'on comprend à la fois les niveaux de revenus et l'accès au crédit. Dans un contexte de dot, améliorer les revenus et réduire les contraintes liées au crédit pourraient avoir d'importantes conséquences indésirables sur le mariage des enfants. Deuxièmement, les interventions complémentaires visant à mobiliser les parents moins instruits pourraient contribuer à favoriser des résultats positifs ou à limiter les résultats négatifs. Troisièmement, même si un niveau de scolarité plus élevé ne permet pas aux filles de reporter le mariage à court terme, ses effets intergénérationnels pourraient contribuer à réduire le risque futur de mariage des enfants.

Pour ce qui est des facteurs au niveau communautaire, les données montrent déjà que les voies d'incidence sur le mariage des enfants diffèrent selon les normes et pratiques matrimoniales en vigueur, surtout en ce qui concerne le degré d'autonomie des filles en matière de relations et de mariage et la direction des transactions de mariage. Un petit nombre d'études ont ventilé les effets sur le mariage des enfants selon des facteurs communautaires. Le programme de bourse d'études du Zimbabwe a eu un effet particulièrement marqué au sein de la communauté religieuse apostolique (Hallfors *et al.*, 2015), une communauté conservatrice qui préconise des mariages arrangés très précoces pour éviter le risque perçu de relations sexuelles avant le mariage (Human Rights Watch, 2015). Cependant, en Zambie et au Malawi, les programmes publics de TMSC n'ont eu aucune incidence sur le risque de mariage d'enfant, et ce aussi bien dans les communautés aux

normes de genre progressistes que conservatrices (Dake *et al.*, 2018). Au Brésil, le programme *Bolsa Familia* a réduit le risque de grossesses chez les adolescentes, mais uniquement dans les zones urbaines. Selon les auteur·rice·s, cela pourrait être attribuable à des retombées positives des études plus importantes que celles anticipées (Olson *et al.*, 2019), mais également à la disponibilité d'autres services. Intuitivement, on serait porté à croire que la qualité de l'école a le potentiel de modérer considérablement l'effet des transferts monétaires sur le risque de mariage d'enfant. Cependant, peu de données appuient cette hypothèse. Par manque de données, il est souvent difficile de contrôler et d'évaluer des variables précises à l'échelle des communautés comme la qualité des services, les perspectives d'emploi et les variations de normes sociales. Néanmoins, il importe de comprendre les normes sociales et culturelles et les contraintes et possibilités dans une communauté donnée pour interpréter correctement les résultats.

Élaboration et mise en œuvre de programmes

Les études examinées dans le présent rapport montrent comment les différents aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes peuvent altérer les effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants. D'après leurs constatations, il convient de prendre en compte les points suivants : la valeur et la fréquence des transferts selon le contexte de mariage et les objectifs du programme ; le moment (enfance et adolescence) et la durée du programme ; le versement des transferts aux femmes, et potentiellement aux adolescentes, tout en considérant la dynamique de genre au sein des ménages et le risque d'accroître les tensions ; l'importance de bien communiquer les éléments du programme et de mobiliser la participation active des adolescentes ; l'importance de déterminer s'il convient d'imposer des conditions et autres mesures pour contrer les causes sociales du mariage des enfants, et la manière de les imposer.

Plusieurs composantes de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme ont une incidence importante sur les effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants. Premièrement, les programmes qui parviennent le plus souvent à réduire les taux de mariages d'enfants sont les TMC liés à l'éducation qui effectuent des transferts réguliers et prévisibles aux ménages (ou une combinaison de transferts aux ménages et de paiements directs des frais de scolarité) et les programmes dont la valeur du transfert a été calculée pour couvrir les coûts à la fois de l'éducation et de la consommation de base des ménages. Cela semble valable indépendamment du contexte de mariage et de la portée du programme, qu'il soit question d'un vaste programme public ou d'un petit programme à composantes multiples d'une ONG. De plus, une série d'autres modalités de transferts ont porté leurs fruits, notamment des transferts annuels en nature (Buchmann *et al.*, 2018), un versement unique et plus élevé à la condition de reporter le mariage (Dutta et Sen, 2020) et des bourses d'études (Angrist *et al.*, 2002 ; Hallfors *et al.*, 2015). Ces approches ont un point commun : le transfert réduit les obstacles économiques à l'éducation et les conditions imposées remédient aux autres pressions sociales et économiques qui poussent au mariage précoce. Pour déterminer la valeur et la fréquence d'un transfert, il est important de porter attention aux voies les plus importantes de réduction du risque de mariage d'enfant. Par exemple, les transferts monétaires peu fréquents ou irréguliers, les transferts en nature et les bourses d'études sont moins susceptibles de remédier aux insuffisances matérielles qui poussent les

filles à entretenir des relations d'échanges sexuels. L'irrégularité des versements pourrait avoir contribué au fait qu'un programme de TMC en Tanzanie n'a pas été en mesure de réduire les rapports sexuels transactionnels des femmes en réponse à des chocs économiques (Gong *et al.*, 2019).

Deuxièmement, des données tirées à la fois des contextes de mariages arrangés et de mariages plus autonomes suggèrent qu'une plus longue participation aux programmes de TMC liés à l'éducation contribue à repousser davantage le moment du mariage (Behrman *et al.*, 2008 ; Gulemetova-Swan, 2009 ; Hahn *et al.*, 2018). De plus, selon les résultats du programme pilote dans le Zomba, au Malawi, les TMS ont uniquement retardé le mariage tant et aussi longtemps que les ménages recevaient des versements, tandis que les TMC ont eu des effets plus durables parce qu'ils étaient plus susceptibles de favoriser la scolarisation des filles vulnérables au mariage (Baird *et al.*, 2019). Par ailleurs, les constatations du programme 4Ps aux Philippines suggèrent que même une courte participation de 1,5 an au programme au début de l'adolescence peut avoir des effets positifs sur le report du mariage (Dervisevic *et al.*, 2021). Cela laisse supposer que l'âge des participantes est important, plus précisément lorsque le risque de mariage ou de relations sexuelles précoces est le plus élevé. Des études en Afrique du Sud ont démontré que les filles dont les parents ou tuteur·rice·s ont reçu une subvention pendant la phase critique de l'adolescence étaient moins susceptibles d'avoir des comportements sexuels à haut risque (Heinrich *et al.*, 2017). Malgré tout, ces constatations ne doivent pas masquer l'importance de donner aux filles le soutien économique et social dont elles ont besoin pendant l'enfance. Les données sur les effets à long terme des transferts monétaires reçus au début de l'enfance sont limitées, mais les études sur l'introduction de l'enseignement primaire obligatoire démontrent que des investissements à un plus jeune âge sont nécessaires pour jeter les bases d'une meilleure transition vers l'adolescence.

Troisièmement, compte tenu de la nature du processus décisionnel au sein des ménages, les résultats liés au mariage des enfants peuvent varier selon la personne qui reçoit le transfert monétaire. En Éthiopie, il a été démontré que les filles étaient moins vulnérables au mariage lorsque leur mère possédait plus de capital que leur père (Muchomba, 2021). Cela suggère que, dans certains contextes, les femmes et les hommes peuvent privilégier différents âges de mariage et que le versement de transferts monétaires aux femmes peut contribuer davantage à retarder le mariage des enfants. Cependant, seulement deux études sur les transferts monétaires et le mariage des enfants, tous deux des transferts de pension sociale, ont ventilé les résultats selon le genre des bénéficiaires (Mathers, 2020 ; Siaplay, 2012). Dans le cas de la pension sociale du Népal, le risque de mariage des filles a augmenté uniquement lorsque le bénéficiaire était un aîné masculin. Les préférences liées au mariage précoce pourraient varier selon le genre, mais les données disponibles suggèrent que les hommes aînés ont un plus grand pouvoir de négociation et un accès plus facile au crédit que les femmes aînées, ce qui leur confère une plus grande influence sur le moment du mariage (Mathers, 2020). Par ailleurs, si le versement de transferts monétaires aux femmes peut augmenter la participation de ces dernières aux processus décisionnels (Bastagli *et al.*, 2016), les données concernant les conséquences pour les enfants selon le genre du ou de la bénéficiaire sont non concluantes (Yoong *et al.*, 2012). Le versement de transferts monétaires directement aux femmes pourrait également avoir des conséquences imprévues. L'examen des données sur la violence conjugale a révélé que les transferts monétaires tendaient à réduire la violence

physique des hommes envers leur partenaire en raison de la réduction du stress lié à la pauvreté et de l'augmentation de la capacité des femmes à négocier pour éviter de telles situations (Bastagli *et al.*, 2016 ; Buller *et al.*, 2018). Cependant, dans quelques rares cas, les transferts monétaires ciblant les femmes ont donné lieu à une augmentation des cas de violences autres que physiques, en particulier chez les femmes moins instruites qui pourraient avoir moins d'options en dehors du mariage (Bastagli *et al.*, 2016). Certaines données suggèrent également que des facteurs comportementaux peuvent renforcer la division genrée des responsabilités domestiques et de soins (Molyneux, 2015). Les femmes sont généralement désignées comme principales récipiendaires des TMC et on suppose explicitement ou implicitement qu'elles sont responsables du respect des conditions, notamment la fréquentation scolaire des enfants et les visites aux services de soins de santé.

Dans quelques cas, les transferts monétaires sont versés directement aux adolescentes (Baird *et al.*, 2011 ; Banda *et al.*, 2019 ; Hahn *et al.*, 2018 ; Kilburn *et al.*, 2018). Cette stratégie paraît logique si l'objectif est de réduire les incitatifs économiques qui poussent les filles vers des unions ou relations sexuelles transactionnelles. Le programme de TMSC du Zomba, au Malawi, l'un des rares programmes de TMSC ayant réussi à retarder le mariage, a adopté cette approche (Baird *et al.*, 2011). De plus, un projet pilote de TMC en Afrique du Sud, en permettant aux adolescentes de réduire leur nombre de partenaires sexuels, a mené à une réduction de la violence à leur encontre (Kilburn *et al.*, 2018). Dans les contextes où les parents sont principalement responsables des décisions relatives au mariage et où les relations sexuelles avant le mariage sont rares, la pertinence d'une telle approche est moins évidente. Néanmoins, en plus de payer les frais de scolarité, le programme FSSP du Bangladesh a effectué deux transferts par année directement sur les comptes bancaires des filles participantes. En dépit de ne pas avoir fourni de transfert directement aux parents, le programme a réussi à accroître la fréquentation scolaire et à retarder le mariage (Hahn *et al.*, 2018).

Quatrièmement, il est également important de bien communiquer les éléments du programme et de mobiliser les récipiendaires. Ce pourrait bien être l'une des différences fondamentales entre la réussite relative et l'échec de programmes de TMC liés au report du mariage dans les États du Bengale-Occidental et de l'Haryana, respectivement (voir les détails dans la section sur la voie d'incidence 5). Comme dans le cas des programmes offrant des transferts directement aux adolescentes, cette constatation témoigne de l'importance de reconnaître la capacité d'agir des filles et les avantages potentiels de les mobiliser en tant que participantes actives au programme.

Cinquièmement, l'un des aspects les plus caractéristiques des modalités des programmes concerne les conditions comportementales. Les données disponibles montrent que les TMC liés à l'éducation sont ceux qui parviennent le plus souvent à réduire les taux de mariages d'enfants parce qu'ils permettent aux filles vulnérables au mariage de rester à l'école. Cependant, en raison de leurs modalités, les TMC liés à l'éducation peuvent souvent exclure les personnes les plus vulnérables, dont les filles les plus exposées au risque de mariage précoce. Il peut s'agir de filles qui n'ont jamais fréquenté l'école, qui sont isolées sur le plan social ou géographique ou dont l'école locale est de qualité très médiocre. De plus, les ménages les plus pauvres peuvent avoir de la difficulté à respecter les conditions comportementales et sont moins susceptibles de supporter les coûts liés à des sanctions punitives (Heinrich et Knowles, 2018). Par ailleurs, il est souvent impossible ou inapproprié

d'appliquer et de surveiller des conditions liées à la fréquentation scolaire dans des pays à faible revenu où la capacité de l'État est faible et la disponibilité de l'enseignement (de niveau secondaire) est limitée.

À l'inverse, les TMSC sont généralement plus inclusifs que les TMC, sont accessibles aux ménages dont les filles ne sont pas scolarisées et sont plus faciles à mettre en œuvre d'un point de vue administratif. Cependant, les effets des TMSC sur le risque de mariage d'enfant sont très mitigés. D'une part, les TMSC contribuent de manière efficace à reporter le début de l'activité sexuelle et à réduire les comportements sexuels à haut risque dans les contextes où les relations avant le mariage sont plus courantes (dans les contextes de mariage plus indépendants). D'autre part, si les TMSC peuvent améliorer la fréquentation scolaire, ils ont plus de difficultés à traduire cette amélioration en une réduction du risque de mariage d'enfant, en particulier dans les contextes où les normes sociales en faveur du mariage des enfants sont fortes. De plus, dans les contextes de mariages arrangés où on pratique la dot, les TMSC peuvent même accroître le risque de mariage d'enfant s'ils sont versés pendant la période où les adolescentes sont les plus vulnérables et si les TMSC ne sont pas accompagnés d'interventions visant à neutraliser les normes sociales à l'origine des mariages précoces.

5. RÉSUMÉ DES LACUNES DANS LES CONNAISSANCES

Ces vingt dernières années, la quantité de recherches sur les transferts monétaires et le mariage des enfants a augmenté considérablement. Malgré cela, notre revue de la littérature a révélé de nombreuses lacunes dans les connaissances qui, si elles étaient comblées, nous permettraient d'enrichir notre compréhension pratique des meilleures approches pour mettre fin au mariage des enfants. Ces lacunes portent sur plusieurs aspects, notamment la géographie, le contexte et les programmes ; le choix des variables et les mesures ; la qualité des mariages ; les voies d'incidence précises ; et les facteurs modérateurs au niveau communautaire.

Géographie, contexte de mariage et types de programmes

Les études actuellement disponibles mettent en lumière certaines tendances géographiques et programmatiques qui pourraient limiter la pertinence des constatations dans certains contextes de mariage. À l'heure actuelle, il n'existe aucune recherche sur la région du Sahel, où les taux de mariages d'enfants sont les plus élevés du monde. On manque également de données sur les TMSC en Asie du Sud, la région du monde au plus grand nombre de filles-épouses et où la pratique de la dot est la plus répandue. Plusieurs programmes de la région mériteraient d'être étudiés plus en profondeur, notamment le National Rural Employment Guarantee Scheme en Inde. Les données sur les TMSC en Amérique latine et dans les Caraïbes sont également limitées, quoique ce fait est en partie attribuable à une préférence pour les TMC dans la région. De plus, les études des effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants gagneraient à mener une analyse contextuelle plus poussée des pratiques et des normes de mariage pour faciliter l'interprétation des résultats. Cet aspect est particulièrement pertinent en Afrique subsaharienne, où les variations de normes et de pratiques de mariage entre les pays et au sein de ceux-ci sont plus grandes.

Variables du mariage des enfants pertinentes selon le contexte

Les études qui examinent les effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants pourraient brosser un portrait incomplet de l'impact de ces transferts sur les adolescentes. De nombreuses études utilisent des données secondaires qui n'ont pas nécessairement été collectées pour mesurer les effets sur le mariage des enfants et qui dénombrent uniquement les membres actuels des ménages. Dans la plupart des sociétés patriarcales, les filles rejoignent le domicile de leur mari après le mariage. Par conséquent, les filles qui ont quitté leur maison n'apparaissent plus dans les données. Il existe quelques exceptions, lesquelles démontrent les avantages de dénombrer les personnes qui quittent le domicile familial (Behrman *et al.*, 2008 ; Hoddinott et Mekasha, 2020 ; Mathers, 2020). Par exemple, il a été démontré que le programme de pension sociale du Népal a augmenté le risque de cohabitation dans la foulée du mariage (la variable « cohabitation » correspondant à une fille ayant quitté son domicile au cours des trois dernières années aux fins de mariage) sans avoir d'effet sur la situation matrimoniale (Mathers, 2020). Ce résultat est attribuable à la pratique du mariage dans la communauté étudiée, qui consiste en une cérémonie de mariage initiale, après laquelle les filles peuvent être déclarées mariées malgré le fait qu'elles continueront de vivre chez leurs parents pendant plusieurs années avant qu'une deuxième cérémonie cimenter leur union.

Les effets des transferts monétaires sur la qualité du mariage des filles-épouses

La présente revue de la littérature se concentre sur les effets des transferts monétaires sur le moment du mariage, ainsi que les voies par lesquelles ces effets se manifestent. Toutefois, les transferts monétaires peuvent aussi avoir une incidence sur la violence conjugale et la qualité des relations matrimoniales d'une fille-épouse, sur son autonomisation au sein de cette relation et, à long terme, sur sa santé, sa fertilité et ses enfants (voir l'encadré 5). D'après les données limitées à ce sujet, lorsqu'un mariage est retardé, les transferts monétaires peuvent améliorer certains aspects de la qualité d'un mariage, mais peuvent également avoir une incidence négative sur le choix du mari. Cependant, cette question a été étudiée uniquement dans les contextes de mariage arrangé en Asie du Sud. Dans l'ensemble, il existe encore beaucoup de lacunes dans notre compréhension de la façon dont les transferts monétaires reçus (ou dont les filles ont tiré profit) pendant l'adolescence peuvent avoir une incidence sur le choix d'époux, le processus décisionnel dans les ménages et les possibilités économiques des filles-épouses.

L'impact du travail des adolescentes sur le moment du mariage

Certaines données suggèrent que des programmes de travaux publics pourraient retarder le mariage par l'entremise de leurs effets sur le travail des adolescentes, mais les données sur cette question restent limitées. À l'heure actuelle, une seule étude s'est penchée sur les effets d'un programme de travaux publics sur le mariage des enfants (Hoddinott et Mekasha, 2020), malgré le fait qu'il s'agisse d'une approche couramment utilisée pour réduire la pauvreté dans les pays en développement. En théorie, dans un contexte de mariage plus autonome, le résultat pourrait être l'inverse : les filles pourraient abandonner l'école initialement pour travailler, puis se marier plus rapidement (Gavrilovic *et al.*, 2020). Il n'existe toutefois pas de données pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

ENCADRÉ 6

Transferts monétaires et mariages et unions d'enfants dans les contextes humanitaires

Nous comprenons de mieux en mieux comment les crises humanitaires exacerbent le risque de mariage d'enfant et le rôle que peuvent jouer les transferts monétaires pour soutenir les ménages touchés par des crises de manière plus générale. Les causes du mariage des enfants ont tendance à être les mêmes dans les contextes de développement et les situations humanitaires (Presler-Marshall *et al.*, 2020), mais, dans le second cas, un enchevêtrement complexe de facteurs exacerbe les risques (*Filles, Pas Epouses*, 2020b). Dans une situation humanitaire, l'accès aux services est souvent perturbé, notamment l'éducation et les services de santé sexuelle et reproductive. Les familles et les filles peuvent percevoir le mariage comme un moyen de faire face aux difficultés économiques provoquées par la perte des moyens de subsistance et de leur patrimoine. Cependant, dans un contexte de dot, lorsque les chocs économiques provoquent une perte de revenus, les familles peuvent avoir plus de difficulté à amasser l'argent nécessaire pour payer la dot (Corno *et al.*, 2020). Les parents peuvent également marier leur fille pour la protéger contre la violence accrue et, dans certains cas, des groupes armés utilisent le mariage des enfants comme arme de guerre.

Les transferts monétaires peuvent potentiellement contribuer de manière importante à atténuer le risque de mariage d'enfant dans les contextes humanitaires par des voies d'incidence semblables à celles déjà mentionnées. Plus particulièrement, les transferts monétaires aux fins humanitaires peuvent aider les ménages touchés à répondre à leurs besoins essentiels (et donc à éviter le recours au mariage des enfants ou aux relations sexuelles transactionnelles comme stratégie de survie) et favoriser l'accès à l'enseignement et la rétention scolaire des filles (Cross *et al.*, 2018). Il a également été démontré que les transferts monétaires peuvent accroître la sécurité alimentaire dans les contextes humanitaires. Cependant, les données concernant leurs effets sur l'accès à l'éducation sont limitées (Banque mondiale, 2016) et, à l'heure actuelle, aucune recherche expérimentale ou quasi expérimentale crédible n'a été menée sur les effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants (Presler-Marshall *et al.*, 2020). Cela est en partie attribuable à la difficulté de mener des recherches permettant d'établir un lien de causalité dans les contextes humanitaires. Cette situation donne à penser qu'il y a lieu d'adopter des approches novatrices à cet égard, comme le géocodage pour associer des personnes à des crises, des méthodes quasi expérimentales et une collecte de données démographiques plus fréquente (Cuesta et Leone, 2020).



SUR LA PHOTO : des adolescentes dans une école du Bangladesh, où elles apprennent des compétences techniques et sont orientées vers des emplois qui correspondent à leur expertise. Photo : « [Schoolgirls with life skills in Bangladesh](#) » (titre original), par [DFID - UK \(ministère du Développement international du Royaume-Uni\)](#), assujetti à une licence [CC BY 2.0](#)

Le risque de précipiter le mariage des enfants dans un contexte de dot

Dans certains contextes de dot, des ménages ont utilisé les transferts monétaires pour économiser ou avoir accès au crédit dans le but de payer pour une dot. Les données limitées à ce sujet montrent que, sans investissements appropriés pour contrer les normes sociales en faveur du mariage précoce, les TMSC et les TMC risquent de précipiter le mariage des filles dans des régions comme l'Asie du Sud où la dot est une pratique courante. Il est nécessaire d'approfondir les connaissances de ces possibles conséquences négatives des transferts monétaires pour veiller à élaborer des programmes qui atténuent ces risques. À cette fin, il conviendrait d'approfondir d'abord la recherche sur les TMSC en Asie du Sud.

Le rôle des interventions complémentaires aux transferts monétaires

À l'heure actuelle, l'incidence potentielle des interventions complémentaires (en particulier celles de programmes à composantes multiples s'adressant aux adolescentes) sur les effets des transferts monétaires a fait l'objet de très peu d'études. Certains programmes se sont révélés efficaces pour réduire le risque de mariage d'enfant, mais ils forment toutefois une minorité. De plus, les données de programmes à composantes multiples qui comprennent des transferts monétaires suggèrent que l'autonomisation et les interventions communautaires n'ont aucunement contribué à améliorer l'effet des transferts économiques sur le report du mariage. Il convient de mener des recherches supplémentaires sur les raisons pour lesquelles des programmes ont été efficaces et d'autres non, ainsi que sur la manière dont les interventions complémentaires d'autonomisation pourraient se combiner aux plus grands programmes publics de transferts monétaires.

Effets modérateurs au niveau communautaire

Comme il a été souligné tout au long du rapport, la compréhension du contexte local est primordiale. La revue de la littérature a démontré à quel point il est essentiel de tenir compte

des normes sociales et culturelles et des contraintes et possibilités dans une communauté donnée pour interpréter correctement les résultats. Cependant, peu d'études ont tenté de ventiler les résultats selon des différences plus globales au niveau communautaire (p. ex., normes de genre conservatrices vs progressistes, contexte urbain vs rural). À cet égard, la qualité des écoles constitue une variable importante. Il est clair que la fréquentation scolaire comporte des avantages et certaines données témoignent des effets à long terme des transferts monétaires sur l'autonomisation des filles par l'entremise de l'éducation. Cependant, la majeure partie des études négligent entièrement la question de la qualité de l'enseignement. Des années d'études dans une école de piètre qualité pourraient bien ne rien changer aux connaissances et aux aspirations des filles et à leur capacité d'influencer les décisions liées au mariage. L'approfondissement des recherches sur les liens entre les transferts monétaires, la qualité des écoles et les résultats de mariage pourraient aider les responsables politiques à trouver le bon équilibre entre leurs interventions sur l'offre et la demande en matière d'éducation. Les contextes humanitaires constituent un autre domaine digne d'attention. On comprend de mieux en mieux comment les crises humanitaires exacerbent le risque de mariages et d'unions d'enfants, mais les données sur l'impact des transferts monétaires dans les contextes humanitaires restent limitées (voir l'encadré 6). De façon générale, l'approfondissement des recherches sur certains de ces modérateurs contextuels devrait faciliter l'élaboration de programmes mieux adaptés à certaines communautés.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Résumé des constatations

Le mariage des enfants a pour cause profonde les normes de genre préjudiciables et les relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes. D'autres facteurs économiques et sociaux se conjuguent à ces normes sociales et exacerbent le problème. Selon les constatations de la présente analyse, les transferts monétaires peuvent atténuer plusieurs facteurs économiques et sociaux du mariage des enfants de différentes façons. D'après les données observées, les TMC parviennent le plus souvent à prévenir l'abandon scolaire des filles et à contrer la pression sociale et familiale en faveur du mariage, et ce dans les contextes de mariages arrangés comme dans ceux de mariages plus autonomes. Les TMC contribuent également à réduire le risque de relations sexuelles avant le mariage, lesquelles peuvent mener à une grossesse puis au mariage. Pour leur part, les TMSC contribuent souvent de manière efficace à accroître la scolarisation, mais ce résultat ne se traduit généralement pas par une réduction du risque de mariage d'enfant, probablement parce que le risque de mariage d'enfant est déjà plus faible chez les familles qui investissent les TMSC dans les études de leurs filles. Cependant, des données suggèrent que les transferts monétaires peuvent atténuer les pressions économiques qui poussent les filles à se marier ou à entrer en union dans certaines circonstances et que les TMSC sont plus efficaces en ce qui concerne la protection des filles contre les relations sexuelles précoces et à haut risque, lesquelles peuvent être un facteur du mariage des enfants.

À court terme, les transferts monétaires ne changent pas les normes sociales liées au travail, au mariage et à la sexualité des filles et des femmes. Voilà pourquoi, dans des contextes de dot, des prestataires de transferts monétaires ont utilisé l'argent pour payer la dot et faciliter

le mariage des filles. Cependant, les données suggèrent également que, lorsqu'ils sont combinés à d'autres politiques et programmes (surtout en matière d'éducation), les transferts monétaires peuvent donner aux filles les moyens de résister à des pratiques sociales inégalitaires et préjudiciables et semer les germes de changements intergénérationnels, en particulier lorsque les filles ont déjà un certain degré d'autonomie en ce qui concerne les décisions liées au mariage. À long terme, les filles instruites sont plus susceptibles de retarder le mariage de leurs propres enfants et d'avoir une plus grande influence sur ces décisions.

Les constatations montrent qu'une variété de programmes de portées et de modalités diverses peuvent atténuer le risque de mariage d'enfant, mais les programmes de transferts monétaires publics intégrés à un système de protection sociale offrent les meilleures possibilités de remédier aux causes profondes du mariage des enfants de manière pérenne et à grande échelle. Cependant, les programmes publics de protection sociale disposent rarement d'objectifs visant précisément à réduire le risque de mariage d'enfant. Pour les responsables politiques et les responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes, la question est de déterminer comment maximiser les retombées potentielles des programmes de transferts monétaires sur le mariage des enfants.

La réponse est la suivante : élaborer des programmes qui promeuvent l'égalité des genres, sont fondés sur une vision holistique de la vie des filles et des femmes, incluent les filles les plus vulnérables au mariage des enfants, reconnaissent la capacité d'agir des filles, promeuvent l'éducation et les possibilités économiques et ne renforcent ni n'aggravent les inégalités de genre à la maison et dans les communautés (UNICEF et UNFPA, 2020). À cette fin, la base de connaissances est riche d'enseignements sur les stratégies et modalités de mise en œuvre qui contribuent le plus efficacement à pallier le risque de mariages d'enfants dans différents contextes. La section qui suit présente un sommaire de ces constatations classées en six domaines : l'élaboration de programmes sensibles au mariage des enfants, la couverture et l'inclusion, la combinaison d'approches adaptées au contexte, le type de transfert et le versement, l'atténuation des effets potentiellement négatifs et la reconnaissance de la capacité d'agir et des besoins holistiques des filles. Ce sommaire est suivi par des recommandations précises à l'intention des responsables politiques, des responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes, des organisations de la société civile et des chercheurs.

Comment tirer pleinement profit des transferts monétaires pour contribuer à mettre fin au mariage des enfants

Élaboration de programmes sensibles au mariage des enfants

Tout au long du présent rapport, nous avons souligné l'importance de comprendre les pratiques et les causes du mariage des enfants propres à chaque communauté donnée. Celles-ci peuvent varier au sein des pays selon les pratiques culturelles et religieuses et le niveau de développement, souvent d'après un clivage entre les milieux urbains et ruraux. Par exemple, en Éthiopie, le prix de la fiancée est répandu dans le sud du pays, tandis que la dot est plus courante dans le nord. Un transfert monétaire qui ne serait pas adapté au contexte local pourrait réduire et accroître le risque de mariage d'enfant dans ces deux régions, respectivement. Les programmes de transferts monétaires doivent être conçus de manière sensible et adaptés à ces différentes causes et pratiques, conformément à une approche

promouvant l'égalité des genres (UNICEF et UNFPA, 2020). Il pourrait donc être nécessaire d'adapter les programmes de transferts monétaires nationaux aux contextes locaux et de décentraliser l'élaboration de programmes, une approche qui a porté ses fruits dans d'autres interventions multisectorielles (Forte *et al.*, 2019).

Deuxièmement, il convient de ne pas oublier que la plupart des programmes de transferts monétaires nationaux ont pour principal objectif de réduire la pauvreté et, dans le cas des TMC, d'accroître le capital humain. L'évaluation de l'impact de ces programmes sur le mariage des enfants nous permet de tirer des enseignements utiles, mais ces constatations ne devraient pas servir à déterminer la réussite ou l'échec de ces programmes. Cependant, pour élaborer ces programmes de manière à maximiser leurs effets sur le mariage des enfants, il est nécessaire de reconnaître explicitement leur potentiel en la matière. Aussi, la réduction du risque de mariage d'enfant doit constituer un objectif (secondaire) précis des programmes de transferts monétaires et être mesurée dans le cadre de leur suivi et de leur évaluation.

Couverture et inclusion

Les programmes de transferts monétaires doivent atteindre les filles les plus exposées au risque de mariage. Cet impératif comporte deux aspects : l'élargissement de la couverture, ainsi que des critères d'admissibilité inclusifs qui ciblent les filles vulnérables. D'abord, à l'échelle mondiale, la couverture des systèmes de protection sociale augmente, mais elle est toujours limitée dans les pays en développement. Moins de 17 % de la population d'Afrique est protégée par au moins un programme de protection sociale (ILO, 2020). Au moment d'élargir la couverture des systèmes de protection sociale, il convient de tenir compte des taux de mariages d'enfants en tant que critère pour déterminer les zones à couvrir en priorité. Même dans les pays où les taux de mariages d'enfants sont faibles, il existe souvent des zones à forte prévalence (Sundaram *et al.*, 2018) et les crises humanitaires peuvent exacerber le problème. Les zones à haut risque pourraient ne pas constituer une zone prioritaire des programmes de transferts monétaires nationaux dans les environnements aux ressources limitées, par exemple les habitats urbains spontanés où les unions non officielles sont plus courantes que le mariage.

Deuxièmement, les critères d'admissibilité aux programmes de transferts monétaires doivent veiller à donner la priorité aux ménages pauvres en proie à l'insécurité économique où vivent des adolescentes, et ce à la fois dans les contextes de développement et les situations humanitaires. Pour être réellement inclusifs, les programmes doivent chercher de manière proactive à identifier les filles les plus vulnérables au moyen d'actions ciblées sur le terrain. Les filles qui ont abandonné l'école ou ne l'ont jamais fréquentée ont besoin d'un soutien additionnel pour participer aux programmes de transferts monétaires et en bénéficier. Cela a des implications en ce qui concerne l'imposition de conditions, une question qui sera abordée un peu plus loin. De plus, les stratégies plus globales visant à remédier au mariage des enfants doivent reconnaître le besoin de veiller à la sécurité économique et à la scolarisation des filles au début de l'enfance. Les filles scolarisées dès un jeune âge qui terminent l'école primaire sont mieux à même de poursuivre leur éducation à l'adolescence et de retarder le mariage.

Combinaison d'approches selon le contexte

Il a été démontré que les TMC liés à l'éducation et les TMSC ont des effets positifs sur la consommation des ménages, la pauvreté, l'éducation et d'autres domaines, mais seules les TMC liés à l'éducation semblent contribuer invariablement à une réduction des taux de mariages d'enfants. L'assujettissement des transferts à la fréquentation scolaire (et, dans certains cas, au report du mariage) semble être important pour contrer les facteurs du mariage des enfants et l'idée de bon nombre de parents et filles selon laquelle le mariage constitue le meilleur choix pour leur bien-être actuel et futur. Cependant, les TMC liés à l'éducation risquent d'exclure les filles les plus vulnérables au mariage des enfants, les ménages les plus pauvres peuvent avoir de la difficulté à respecter les conditions comportementales et, enfin, les sanctions punitives (comme la réduction des allocations) des TMC peuvent avoir des conséquences extrêmement négatives (Heinrich et Knowles, 2018). De plus, pour imposer des conditions comportementales de manière efficace, l'État doit disposer de capacités institutionnelles plus fortes, à la fois dans le secteur de la protection sociale et celui de l'éducation (Paes-Sousa *et al.*, 2013). En revanche, les TMSC ont tendance à inclure plus de ménages de filles non scolarisées et, par l'entremise de l'augmentation des revenus, ont un effet direct sur les comportements sexuels des adolescentes pouvant donner lieu à des mariages ou unions d'enfants. Cependant, les TMSC ne contribuent pas de manière aussi efficace à réduire le risque de mariage d'enfant. Néanmoins, de nombreux pays à faible revenu préfèrent les TMSC parce qu'ils sont plus faciles à mettre en œuvre et que les possibilités d'enseignement secondaire sont souvent insuffisantes pour justifier une fréquentation obligatoire (UNICEF, 2016). Aussi, pour maximiser les effets des transferts monétaires sur le risque de mariage d'enfant, les meilleures solutions doivent adopter une approche à plusieurs niveaux adaptée à chaque contexte.

Premièrement, dans tous les contextes, les TMSC peuvent permettre aux ménages pauvres et vulnérables de répondre à leurs besoins essentiels et contribuent à limiter les facteurs de pauvreté qui favorisent le mariage des enfants. Chaque pays possède des systèmes de protection sociale qui lui sont propres. Aussi, la principale forme d'aide sociale dans un pays donné pourrait se caractériser par des TMSC destinés aux pauvres, des programmes de travaux publics, des allocations pour enfants ou une combinaison de l'un ou l'autre de ces programmes. Cependant, la base de connaissances actuelle suggère que les TMSC à eux seuls ne sont pas suffisants pour avoir une incidence mesurable sur le mariage des enfants dans la plupart des contextes, en particulier lorsqu'ils sont appliqués à grande échelle.

Deuxièmement, à la lumière du rôle central de l'éducation dans la réduction du risque de mariage d'enfant par l'entremise de nombreuses voies d'incidence, des transferts supplémentaires s'imposent pour soutenir les frais de scolarité et encourager la fréquentation scolaire des adolescentes. Là où la capacité de l'État est limitée, les transferts assortis de « suggestions » (plutôt que de conditions devant faire l'objet d'un suivi) pourraient s'avérer l'approche la plus pragmatique. Cependant, les données actuelles suggèrent qu'il pourrait ne pas être suffisant de simplement étiqueter des transferts comme étant destinés à l'éducation pour surmonter les normes sociales en faveur de mariages d'enfants arrangés et éviter de favoriser le mariage dans les ménages qui ont de la difficulté à amasser la somme nécessaire pour payer la dot. Dans une certaine mesure, ces lacunes pourraient être comblées par l'intégration de certaines caractéristiques aux programmes et par des interventions complémentaires visant à changer les normes sociales (un point abordé en détail plus loin). Là où la capacité de l'État est plus grande et que l'accès à l'enseignement secondaire est

répandu, il pourrait s'avérer avantageux d'attacher plus explicitement des conditions liées à l'éducation aux transferts monétaires. Il existe de nombreux pays à revenu intermédiaire où la capacité de l'État est plus grande, où les taux de mariages d'enfants sont élevés et où des TMC existent déjà. Cependant, les conditions doivent constituer un mécanisme positif et inclusif qui soutient le retour à l'école des filles non scolarisées et offre un soutien additionnel aux filles susceptibles d'abandonner l'école. En plus des écoles publiques normales, un système d'éducation adéquat devrait comprendre des cours non structurés, des cours de rattrapage et des possibilités de formation professionnelle. La poursuite des études des filles enceintes ou déjà mariées doit également être soutenue (Greene, 2019). Dans les contextes humanitaires particulièrement graves, il est généralement inapproprié d'assujettir l'aide à des conditions comportementales, compte tenu des niveaux élevés de besoins, de stress, d'insécurité et de perturbations des services.

Troisièmement, les études montrent que les TMC liés au report du mariage peuvent également être efficaces s'ils sont bien mis en œuvre, en particulier là où les normes sociales en faveur des mariages arrangés précoces sont fortes. Les TMC liés au report du mariage ne doivent pas remplacer les programmes de protection sociale fondamentaux, notamment les transferts sans condition et ceux centrés sur l'éducation, mais ils peuvent encourager le report du mariage dans les lieux à forte prévalence. Les TMC liés au report du mariage peuvent être intégrés aux systèmes de protection sociale. Toutefois, il peut être avantageux de les concevoir en tant qu'initiative distincte combinée à un programme solide de sensibilisation visant à changer les normes sociales liées au mariage des enfants.

Enfin, en ce qui concerne le bon équilibre des approches, il convient de tenir compte des compromis entre les dépenses publiques dans différents secteurs. Les transferts monétaires ne doivent pas remplacer les investissements qui s'imposent dans d'autres services de base. La principale voie de réduction du mariage des enfants est l'éducation. Parallèlement aux transferts monétaires, il est plus efficace et équitable d'élargir l'enseignement obligatoire, d'éliminer les frais de scolarité aux niveaux primaire et secondaire et d'investir dans la qualité des écoles. Cependant, même lorsque l'enseignement est accessible et exempt de frais directs, les transferts monétaires peuvent aider les filles à surmonter les obstacles économiques et sociaux qui compromettent la fréquentation scolaire.

Type de transfert et versement

Une gamme de modalités de transfert se sont révélées efficaces pour encourager la fréquentation scolaire et retarder le mariage. Cependant, si les transferts en nature comme les fournitures scolaires ou les articles de consommations peuvent inciter les ménages à retarder le mariage des enfants dans certains cas, ces approches sont difficiles à reproduire à grande échelle et ne sont pas toujours appropriées. De plus, les bénéficiaires des programmes tendent à savoir ce dont elles ont besoin, et les transferts en espèces permettent aux filles et à leurs familles de soutenir leurs propres priorités de dépenses et d'investissements.

Du point de vue de l'efficacité, les recherches montrent que le moment, la fréquence et la prévisibilité des transferts pourraient être plus importants que le type de transfert. Cela dépendra des objectifs du programme et du contexte de mariage (mariages arrangés ou à l'initiative du couple). Par exemple, dans les contextes de mariages arrangés, les transferts à l'appui de l'éducation devront sans doute être suffisants pour couvrir les coûts afférents et coïncider avec les frais de scolarité récurrents, par exemple au début de l'année scolaire ou

d'un semestre. Cependant, lorsque les relations se forment à l'initiative du couple, les TMS doivent être petits et fréquents de manière à répondre régulièrement aux besoins essentiels, de santé et de scolarisation et ainsi empêcher les filles de satisfaire leurs besoins matériels au moyen de relations sexuelles transactionnelles. Dans le cas des TMC conçus spécifiquement pour retarder les mariages arrangés, des données supplémentaires sont nécessaires pour déterminer quelle méthode entre les transferts annuels ou les versements d'un montant forfaitaire à l'atteinte d'un certain âge est la plus efficace. Ces deux approches ont eu un certain succès, mais le versement d'une somme importante pouvant facilement être utilisée pour financer le coût de la dot pourrait comporter des risques.

Atténuer les effets négatifs potentiels

L'une des principales constatations de la présente analyse est la suivante : les transferts monétaires peuvent accroître le risque de mariage d'enfant dans un contexte de dot. Cette conclusion concorde avec d'autres études ayant démontré l'effet inverse (une diminution de ce risque) dans les ménages ayant subi un choc économique d'origine climatique qui les empêchait d'amasser les fonds nécessaires pour payer la dot. Les conditions comportementales qui favorisent la fréquentation scolaire des filles ou préviennent le mariage peuvent contrer les normes sociales. Cependant, un transfert peut tout de même être utilisé pour payer la dot et précipiter le mariage au moment où la fille quitte le programme. Pour leur part, les TMS ne sont pas assortis de conditions et peuvent donc contribuer à payer les coûts d'un mariage à tout moment selon le montant du transfert et la possibilité du ménage d'accéder au crédit. Néanmoins, la question n'est pas de savoir s'il faut éviter d'utiliser les TMS dans les contextes de dot. Les TMS sont déjà courants, ils ont un rôle important à jouer dans la réduction de la pauvreté et leurs effets positifs sur les familles et les enfants ont été démontrés. Au contraire, là où les TMS sont versés sans TMC supplémentaires liés à l'éducation ou au report du mariage, ils devraient être accompagnés d'interventions qui remettent en cause les normes sociales et autonomisent les filles et les jeunes femmes au moyen de meilleures possibilités éducatives et professionnelles. Les TMS peuvent servir de point d'entrée pour atteindre les filles vulnérables et les orienter vers d'autres interventions et services (un point abordé en détail plus loin).

L'évaluation détaillée des données sur les transferts monétaires et les relations à l'intérieur des ménages dépasse le cadre du présent rapport. Mentionnons toutefois que selon d'autres études, les transferts monétaires tendent en moyenne à réduire les tensions dans les ménages et la violence conjugale, sans toutefois éliminer complètement ce risque (Bastagli *et al.*, 2016). Les décisions concernant les critères de sélection, l'inscription, la personne qui reçoit le transfert et le processus de versement, ainsi que les orientations vers d'autres services en vue de minimiser l'exposition des femmes et des filles à la violence et à la maltraitance (et de leur fournir un soutien adéquat lorsque nécessaire) doivent s'appuyer sur une analyse de genre (Camilletti *et al.*, 2021). Lorsque les mères sont les principales bénéficiaires de TMC, il convient de prendre des dispositions pour s'assurer que ces conditions ne constituent pas un fardeau excessif qui accapare leur temps et éviter des conséquences imprévues en ce qui concerne leur sécurité au sein du ménage.

Reconnaître la capacité d'agir et les besoins holistiques des filles

Les recherches à cet égard sont limitées, mais il semble que la mobilisation des adolescentes en tant que participantes actives aux programmes de transferts monétaires peut améliorer les résultats, et ce à la fois dans les contextes de mariages arrangés et de mariages plus autonomes. Verser des transferts monétaires directement aux filles plutôt qu'aux parents (ou les verser aux deux) peut accroître l'indépendance financière des jeunes femmes et ouvrir la porte à d'autres possibilités éducatives ou professionnelles. Parmi les autres approches utilisées, on compte la conclusion d'un « contrat » avec le programme dans lequel la fille s'engage à ne pas abandonner l'école ni se marier. Là où les TMC sont liées à différentes possibilités d'études, les filles devraient participer au processus décisionnel afin de déterminer le type d'éducation qui leur convient le mieux. Ces approches n'ont pas encore fait leurs preuves, mais constituent un point de départ pour réfléchir à la façon de reconnaître et de promouvoir la capacité d'agir des filles dans l'élaboration de programmes.

Enfin, il existe de nombreuses causes du mariage des enfants et les transferts monétaires peuvent remédier à certaines d'entre elles. Les lois, politiques et programmes nationaux sont importants en soi, mais créent également un environnement plus porteur au sein duquel les transferts monétaires peuvent contrer les causes sociales et économiques du mariage des enfants. En plus de fournir une sécurité économique, les programmes de transferts monétaires sont une occasion de sensibiliser le public aux droits juridiques et de faciliter l'accès aux services. Il a été démontré que les transferts monétaires donnent aux filles les moyens de faire des choix différents en matière de relations sexuelles et de planification familiale, ce qui témoigne du rôle important des services de SSR. La plupart des TMC axés sur la santé se concentrent sur les mères et les jeunes enfants. Cependant, ils pourraient également promouvoir la sensibilisation des filles aux services de SSR et leur accès à de tels services. De plus en plus d'informations et de données montrent comment les transferts monétaires peuvent être associés à des services de protection de l'enfance et comment la combinaison de transferts et d'interventions de soins complémentaires peuvent atténuer le risque de contracter le VIH (Roelen *et al.*, 2017 ; Stoner *et al.*, 2021). Dans les contextes humanitaires, la distribution d'argent ou de denrées alimentaires peut constituer un point d'entrée vers des espaces sûrs et faciliter l'identification et le soutien des besoins des filles vulnérables au mariage des enfants, à la violence basée sur le genre et à la traite (*Filles, Pas Epouses*, 2020b). La participation à des programmes de transferts monétaires peut également constituer un point d'accès à de meilleures perspectives d'emploi, en particulier lorsqu'elle est associée à des stratégies nationales de développement économique et d'emploi des jeunes axés sur les jeunes femmes (Malhotra *et al.*, 2020). Pour être efficaces, ces approches nécessitent des stratégies nationales cohérentes et holistiques, beaucoup de coordination entre les secteurs et une division adéquate des responsabilités entre les différents paliers de gouvernement (Forte *et al.*, 2019 ; Sundaram *et al.*, 2018).

Recommandations

Recommandations à l'intention des responsables politiques

- **Élaborer des stratégies nationales à l'égard du mariage des enfants qui favorisent la cohérence des politiques et les liens intersectoriels de manière à optimiser les ressources et l'efficacité des transferts monétaires visant à mettre fin au mariage des enfants.** À cette fin, les transferts monétaires doivent être intégrés aux stratégies nationales visant à mettre fin au mariage des enfants. Plus précisément, il convient

d'inclure la réduction des taux de mariages d'enfants en tant qu'objectif (secondaire) précis des programmes de transferts monétaires, y compris dans les contextes humanitaires, ainsi que et de favoriser les liens politiques et programmatiques intersectoriels entre les transferts monétaires et les lois nationales sur le mariage, l'enregistrement civil, l'éducation, la protection de l'enfance, la santé et les droits sexuels et reproductifs et les programmes d'emploi des jeunes.

- **Veiller à ce que les investissements sociaux pour l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'éducation soient contrebalancés par une augmentation de la demande au moyen d'une combinaison appropriée de programmes de transferts monétaires.** Cela signifie donner la priorité aux investissements dans la qualité de l'enseignement primaire et secondaire au niveau local ; garantir la gratuité scolaire ; et envisager le recours à une combinaison de TMSD qui remédient à la pauvreté matérielle, de transferts monétaires assortis de conditions (ou de suggestions) qui favorisent l'accès à l'éducation et de TMC liés au report du mariage des enfants dans les régions à forte prévalence.
- **Veiller au financement adéquat des transferts monétaires et autres mesures de protection sociale de manière à couvrir les lieux à forte prévalence du mariage des enfants,** y compris dans les contextes humanitaires et pour les populations migrantes et apatrides.
- **Donner une forte impulsion aux programmes de transferts monétaires nationaux et sous-nationaux qui contribuent à mettre fin au mariage des enfants,** et soutenir activement la réalisation de leurs objectifs.

Recommandations à l'intention des responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes

- **Élaborer des programmes de transferts monétaires sensibles et adaptés aux pratiques et causes locales du mariage.** À cette fin, il convient d'appuyer l'élaboration des programmes sur une analyse contextuelle qui, au minimum, évalue le degré d'autonomie des filles en matière de relations et de mariage et, dans les contextes de mariages arrangés, la direction des transactions de mariage. L'élaboration et la mise en œuvre des programmes pourraient devoir être adaptées aux différents contextes au niveau sous-national.
- **Adopter des stratégies de ciblage et d'admissibilité qui garantissent aux filles les plus vulnérables un accès aux programmes de transferts monétaires.** À cette fin, il convient notamment d'élargir la couverture des programmes de transferts monétaires aux régions à forte prévalence des mariages et unions d'enfants ; de définir des critères d'admissibilité qui tiennent compte des adolescentes scolarisées et non scolarisées ; de fournir des services de proximité ; et de promouvoir une meilleure coordination et collaboration entre les services sociaux, d'éducation et de protection, et ce à la fois dans les contextes de développement et les situations humanitaires.
- **Intégrer aux programmes de transferts monétaires des caractéristiques qui améliorent la capacité des filles à retarder le mariage, selon les voies d'incidence pertinentes dans le contexte local.** À cette fin, plusieurs approches peuvent être utilisées :

- Veiller à la régularité et la prédictibilité des transferts en vue de limiter les risques de mariages d'enfants liés à la pauvreté chronique et aux chocs économiques, et envisager le versement de montants forfaitaires au moment opportun pour payer les frais de scolarité périodiques et encourager le report du mariage.
- Mobiliser les filles en tant que participantes actives au programme en les encourageant à s'engager personnellement à ne pas abandonner l'école et à ne pas se marier, et envisager le versement de transferts monétaires directement aux adolescentes lorsque les normes sociales et les technologies le permettent.
- Communiquer sur le programme d'une manière qui favorise la réalisation de ses objectifs et l'autonomisation des filles.
- **Veiller à ce que les conditions liées à des comportements soient positives et inclusives.** Dans les contextes où les capacités de l'État sont faibles, envisager le recours à de simples transferts assortis de suggestions en faveur de la fréquentation scolaire et du report du mariage. Assortir les transferts de conditions liées à la fréquentation scolaire uniquement lorsque les capacités de l'État et les possibilités d'éducation sont adéquates. Ces conditions doivent permettre aux filles de s'inscrire en dehors des écoles normales, notamment par l'offre de cours de rattrapage, d'un enseignement extrascolaire et de formations professionnelles, y compris les filles enceintes, les mères et les filles-épouses. Éviter les sanctions punitives pour la non-conformité et effectuer un suivi pour identifier les filles vulnérables pouvant nécessiter un soutien ou des services supplémentaires.
- **Identifier et utiliser des stratégies pour atténuer (et éviter d'exacerber) les risques liés au genre et remédier aux normes sociales et de genre plus globalement.** Mener une analyse de genre pour éclairer les décisions concernant les critères de sélection, l'inscription, la personne qui reçoit le transfert et le processus de versement, ainsi que les orientations vers d'autres services en vue de minimiser l'exposition des femmes et des filles à la violence et à la maltraitance et de leur fournir un soutien adéquat lorsque nécessaire. Dans les contextes de dot, veiller à ce que les adolescentes de ménages bénéficiant de TMSC soient la cible d'autres interventions pour limiter l'exacerbation potentielle du risque de mariage d'enfant.
- **En ce qui concerne le suivi et l'évaluation des programmes, veiller à la collecte et à l'analyse de données sur le mariage des enfants,** et ce même lorsque la réduction du nombre de mariages d'enfants n'est pas l'objectif principal du programme. Il convient de collecter des données sur les voies d'incidence pertinentes dans le contexte local et sur les résultats à long terme concernant l'autonomisation des filles et la qualité des mariages.

Recommandations à l'intention des organisations de la société civile

- **Utiliser des données avérées pour demander aux pouvoirs publics d'accroître le financement et la couverture des transferts monétaires à l'appui des filles vulnérables au mariage des enfants** et pour exiger des programmes adaptés aux facteurs et causes profondes de la pratique. Attirer l'attention sur les liens entre les mariages précoces et la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre.
- **Élaborer et mettre en œuvre des programmes pilotes dotés d'une importante composante d'évaluation permettant de tester des approches novatrices** qui

éclaireront les politiques et les programmes nationaux. Parmi les centres d'intérêt, on compte : tester différents modèles de TMSC dans différents contextes pour mieux comprendre les voies d'incidence ; tester l'efficacité des transferts versés directement aux adolescentes par rapport aux parents ou aux familles ; et associer les services sociaux et les interventions complémentaires axées sur l'autonomisation des filles aux programmes publics de protection sociale.

- Fournir des services de proximité pour identifier les filles vulnérables au mariage des enfants et les aider à bénéficier des programmes publics de transferts monétaires et autres services pertinents.

Recommandations à l'intention des chercheur·se·s

- **Axer la recherche sur les transferts monétaires dans les contextes négligés où les taux de mariages d'enfants sont élevés, ou ceux où les filles sont exposées à un risque élevé.** Parmi les domaines prioritaires, on compte : étudier la situation dans le Sahel, la région du monde aux taux de mariages d'enfants les plus élevés, et approfondir les connaissances sur le risque pour les TMSC de favoriser le mariage précoce dans les contextes de dot. Les chercheur·se·s devraient également explorer de nouvelles façons d'évaluer les effets des transferts monétaires dans les contextes humanitaires, notamment à l'aide du géocodage pour associer des personnes à des crises, de méthodes quasi expérimentales et d'une collecte de données démographiques plus fréquente.
- **Approfondir les connaissances des effets des transferts monétaires sur la qualité du mariage et les relations des filles-épouses au sein de leur ménage.** Parmi les axes d'étude à privilégier, on compte : les façons dont les transferts monétaires influent sur le choix d'époux, notamment en ce qui concerne la différence d'âge et d'instruction dans le couple ; l'influence de la fille-épouse au chapitre de la planification familiale et des dépenses du ménage ; et les impacts sur la violence conjugale.
- **Mener des recherches axées sur les voies d'incidences moins bien comprises.** Il convient notamment d'étudier plus en profondeur la relation entre les transferts monétaires, la qualité de l'enseignement et l'autonomisation des filles ; la façon dont les effets sur le travail des adolescentes au sein du ménage influent sur les décisions concernant le moment du mariage ; et la capacité des services d'aiguillage et des interventions complémentaires à améliorer les effets des programmes publics de transferts monétaires.
- **Veiller à ce que les recherches sur les effets des transferts monétaires sur le mariage des enfants mesurent les bonnes choses.** Pour s'assurer que les résultats de recherche reflètent les changements dans l'ensemble de la population de filles adolescentes, les enquêtes doivent collecter des données à la fois sur le mariage et sur le statut de cohabitation et dénombrer les adolescentes qui ont déjà quitté leur maison familiale.

RÉFÉRENCES

- ADATO, M., S. Devereux, et R. Sabates-Wheeler. « Accessing the 'right' kinds of material and symbolic capital: The role of cash transfers in reducing adolescent school absence and risky behaviour in South Africa », *Journal of Development Studies*, vol. 52, n° 8 (2016), p. 1132-1146.
- ALAM, A., et J. E. Baez. *Does cash for school influence young women's behavior in the longer term? Evidence from Pakistan*, document de travail n° 5669, Washington, D.C., Banque mondiale, 2011.
- ALZÚA, M. L., et C. Velázquez. « The effect of education on teenage fertility: causal evidence for Argentina », *IZA Journal of Development and Migration*, vol. 7, n° 7 (2017).
- AMIN, S., N. Asadullah, S. Hossain et Z. Wahhaj. « Can conditional transfers eradicate child marriage? », *Economic and Political Weekly*, vol. 52, n° 6 (2017), p. 20-22.
- AMIN, S., et A. Bajracharya. *Costs of marriage: Marriage transactions in the developing world* (Promoting Healthy, Safe, and Productive Transitions to Adulthood Brief), New York, Population Council, 2011.
- AMIN, S., J. S. Saha et J. A. Ahmed. « Skills-building programs to reduce child marriage in Bangladesh: A randomized controlled trial », *Journal of Adolescent Health*, vol. 63, n° 3 (2018), p. 293-300.
- ANDERSON, S. « The Economics of Dowry and Brideprice », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 21, n° 4 (2007), p. 151-174.
- ANGELES, G., A. Chakrabarti, S. Handa, F. Otchere et G. Spektor. *Zimbabwe's Harmonised Social Cash Transfer Programme: Endline impact evaluation report*, Chapel Hill, Caroline du Nord, Carolina Population Center, 2018.
- ANGRIST, J., E. Bettinger, E. Bloom, E. King et M. Kremer. « Vouchers for private schooling in Colombia: Evidence from a randomized natural experiment », *American Economic Review*, vol. 92, n° 5 (2002), p. 1535-1558.
- ANUKRITI, S. et S. Dasgupta. *Marriage Markets in Developing Countries* (No. 10556; IZA Discussion Paper), Bonn IZA Institute for Labor Economics, 2017.
- AUSTRIAN, K., E. Soler-Hampejsek, J. R. Behrman, J. Digitale, N. J. Hachonda, M. Bweupe et P. C. Hewett. « The impact of the Adolescent Girls Empowerment Program (AGEP) on short and long term social, economic, education and fertility outcomes: a cluster randomized controlled trial in Zambia », *BMC Public Health*, vol. 20, n° 349 (2020), p. 1-15.
- AUSTRIAN, K., E. Soler-Hampejsek, B. Kangwana, N. Maddox et Y. D. Wado. *Adolescent Girls Initiative – Kenya: Endline evaluation report*, Nairobi, Population Council, 2020.
- BAIRD, S., F. H. G. Ferreira, B. Özler et M. Woolcock. « Conditional, unconditional and everything in between: a systematic review of the effects of cash transfer programmes on schooling outcomes », *Journal of Development Effectiveness*, vol. 6, n° 1 (2014), p. 1-43.
- BAIRD, S., C. McIntosh et B. Özler. « Cash or condition? Evidence from a cash transfer experiment », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 126, n° 4 (2011), p. 1709-1753.
- BAIRD, S., C. McIntosh et B. Özler. « When the money runs out: Do cash transfers have sustained effects on human capital accumulation? », *Journal of Development Economics*, vol. 140 (avril 2019), p. 169-185.
- BAJRACHARYA, A., et S. Amin. « Poverty, Marriage Timing, and Transitions to Adulthood in Nepal », *Studies in Family Planning*, vol. 43, n° 2 (2012), p. 14.
- BANDA, E., J. Svanemyr, I. F. Sandøy, I. Goicolea et J. M. Zulu. « Acceptability of an economic support component to reduce early pregnancy and school dropout in Zambia: A qualitative case study », *Global Health Action*, vol. 12, n° 1 (2019).
- BANDIERA, O., N. Buehren, R. Burgess, M. Goldstein, S. Gulesci, I. Rasul et M. Sulaiman. *Women's empowerment in action: Evidence from a randomized control trial in Africa* (document de travail), Washington, D.C., Banque mondiale, 2018.
- BANQUE MONDIALE. *Cash transfers in humanitarian contexts: Strategic note*, Washington, D.C., Banque mondiale, 2016.
- BANQUE MONDIALE. *Base de données mondiale des indicateurs de développement : PIB par habitant, (\$ PPA internationaux courants)*. Consulté le 15 juillet 2021. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PC.AP.PP.CD>
- BASTAGLI, F., J. Hagen-Zanker, L. Harman, V. Barca, G. Sturge, T. Schmidt et L. Pellerano. *Cash transfers: what does the evidence say? A rigorous review of programme impact and of the role of design and implementation features*, Londres, Overseas Development Institute, 2016.
- BEHRMAN, J. A. « The effect of increased primary schooling on adult women's HIV status in Malawi and Uganda: Universal Primary Education as a natural experiment », *Social Science and Medicine*, vol. 127 (2015), p. 108-115.
- BEHRMAN, J. A., A. Peterman et T. Palermo. « Does keeping adolescent girls in school protect against sexual violence? Quasi-experimental evidence from East and Southern Africa », *Journal of Adolescent Health*, vol. 60, n° 2 (2017), p. 184-190.
- BEHRMAN, J. R., S. W. Parker et P. E. Todd. « Medium-term impacts of the *Oportunidades* conditional cash transfer program on rural youth in Mexico », *Poverty, Inequality and Policy in Latin America*, sous la direction de S. Klasen et F. Nowak-Lehmann, MIT Press, 2008, p. 219-270.
- BHAN, N., L. Gautsch, L. McDougal, C. Lapsansky, R. Obregon et A. Raj. « Effects of parent-child relationships on child marriage of girls in Ethiopia, India, Peru, and Vietnam: Evidence from a prospective cohort », *Journal of Adolescent Health*, vol. 65, n° 4 (2019), p. 498-506.

- BISWAS, S., et U. Das. *What's the worth of a promise? Evaluating the indirect effects of a program to reduce early marriage in India* (document de travail), Hyderabad, Birla Institute of Technology, Pilani, 2021.
- BLACK, S. E., P. J. Devereux et K. G. Salvanes. « Staying in the classroom and out of the maternity ward? The effect of compulsory schooling laws on teenage births », *Economic Journal*, vol. 118, n° 530 (2008), p. 1025-1054.
- BONGAARTS, J., B. S. Mensch et A. K. Blanc. « Trends in the age at reproductive transitions in the developing world: The role of education », *Population Studies*, vol. 71, n° 2 (2017), p. 139-154.
- BUCHMANN, N., E. Field, R. Glennerster, S. Nazneen, S. Pimkina et I. Sen. *Power vs money: Alternative approaches to reducing child marriage in Bangladesh, a randomized control trial* (document de travail), Cambridge, Massachusetts, JPAL, 2018.
- BULLER, A. M., A. Peterman, M. Ranganathan, A. Bleile, M. Hidrobo et L. Heise. *A mixed-method review of cash transfers and intimate partner violence in low and middle-income countries* (document de travail Innocenti 2018-02), Florence, Bureau de la recherche de l'UNICEF, 2018.
- CAMILLETTI, E., T. P. Cookson, Z. Nesbitt-Ahmed, R. Sandoval, S. Staab et C. Tabbush. *Mainstreaming gender into social protection strategies and programmes: Evidence from 74 low- and middle-income countries*, New York, UNICEF Innocenti et ONU Femmes, 2021.
- CLUVER, L., M. Boyes, M. Orkin, M. Pantelic, T. Molwena et L. Sherr. « Child-focused state cash transfers and adolescent risk of HIV infection in South Africa: a propensity-score-matched case-control study », *The Lancet Global Health*, vol. 1, n° 6 (2013), p. e362-e370.
- CORNO, L., N. Hildebrandt et A. Voena. « Age of marriage, weather shocks, and the direction of marriage payments », *Econometrica*, vol. 88, n° 3, p. 879-915.
- CORNO, L. et A. Voena. *Selling daughters: Child marriage, income shocks and the bride price tradition* (document de travail), Stanford, Université de Stanford, 2021.
- CROSS, A., T. Manell et M. Megevand. *Humanitarian cash transfer programming and gender-based violence outcomes: Evidence and future research priorities*, Washington, D.C., Women's Refugee Commission, 2018.
- CUST, H., H. Jones, T. Powell-Jackson, A. Lepine et R. Radice. *Economic shocks and risky sexual behaviours: A systematic review of the literature* (document de travail), Londres, London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2020.
- DAKE, F., L. Natali, G. Angeles, J. de Hoop, S. Handa et A. Peterman. « Cash transfers, early marriage, and fertility in Malawi and Zambia », *Studies in Family Planning*, vol. 49, n° 4 (2018), p. 295-317.
- DARNEY, B. G., M. R. Weaver, S. G. Sosa-Rubi, D. Walker, E. Servan-Mori, S. Prager et E. Gakidou. « The Oportunidades Conditional Cash Transfer Program: Effects on pregnancy and contraceptive use among young rural women in Mexico », *International Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, vol. 39, n° 4 (2013), p. 205-214.
- DE HOOP, J., et F. C. Rosati. « Cash transfers and child labor », *The World Bank Research Observer*, vol. 29, n° 2 (2014), p. 202-234.
- DERVISEVIC, E., E. Perova et A. Sahay. *Long-Term Impacts of Short Exposure to Conditional Cash Transfers in Adolescence: Evidence from the Philippines*, Washington, D.C., Banque mondiale, 2021.
- DIETRICH, S., A. Meysonnat, V. Cebotari, J. Reinold, F. Gassmann, I. Roosen et N. Foster-McGregor. *Key drivers of the changing prevalence of child marriage in three countries in South Asia*, Katmandou, UNICEF, 2018.
- DSD (Département du Développement social de la République d'Afrique du Sud), SASSA et UNICEF. *Child Support Grant Evaluation 2010: Qualitative research report*. Afrique du Sud, UNICEF, 2010.
- DUFLO, E., P. Dupas et M. Kremer. *Education, HIV, and early fertility: Experimental evidence from Kenya* (document de travail), Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research, 2011.
- DUTTA, A., et A. Sen. *Kanyashree Prakalpa in West Bengal, India: Justification and Evaluation*, Calcutta, Université de Calcutta, 2020.
- CEPALC. Consensus de Montevideo sur la population et le développement, *First Session of the Regional Conference on Population and Development in Latin America and the Caribbean Full Integration of Population Dynamics into Rights-Based Sustainable Development with Equality: Key to the Cairo Programme of Action beyond 2014*, Santiago, ECLAC, août 2013.
- EFEVBERA, Y., J. Bhabha, P. E. Farmer et G. Fink. « Girl child marriage as a risk factor for early childhood development and stunting », *Social Science and Medicine*, vol. 185 (2017), p. 91-101.
- FILLES, PAS EPOUSES. *Théorie du changement sur le mariage des enfants*, Londres, Filles, Pas Epouses, 2015.
- FILLES, PAS EPOUSES. *Child, early, and forced marriage and unions in Latin America and the Caribbean*, Londres, Filles, Pas Epouses, 2020a.
- FILLES, PAS EPOUSES. *Le mariage des enfants dans les situations de crise humanitaire*, Londres, Filles, Pas Epouses, 2020b.
- FORTE, C. Lo, M. Plesons, M. Branson et V. Chandra-Mouli. « What can the global movement to end child marriage learn from the implementation of other multi-sectoral initiatives? », *BMJ Global Health*, vol. 4 (2019), p. 1-7.
- GASTÓN, C. M., C. Misunas et C. Cappa. « Child marriage among boys: A global overview of available data », *Vulnerable Children and Youth Studies*, vol. 14, n° 3 (2019), p. 219-228.
- GAVRILOVIC, M., T. Palermo, E. Valli, F. Viola, V. Vinci, K. Heissler, M. Renault, G. A. S. Guerrero et E. C. Mussa. *Child marriage and Ethiopia's Productive Safety Net Program: Analysis of protective pathways in the Amhara region: Final Report*, Florence, Bureau de la recherche de l'UNICEF, 2020.
- GEMIGNANI, R., et Q. Wodon. « Child marriage and faith affiliation in Sub-Saharan Africa: Stylized facts and

- heterogeneity », *The Review of Faith et International Affairs*, vol. 13, n° 3 (2015), p. 41-47.
- GICHANE, M. W., J. Wamoyi, K. Atkins, P. Balvanz, S. Maman, E. Majani et A. Pettifor. « The influence of cash transfers on engagement in transactional sex and partner choice among adolescent girls and young women in Northwest Tanzania », *Culture, Health and Sexuality*, septembre 2020, p. 1-15.
- GLYNN, J. R., B. S. Sunny, B. DeStavola, A. Dube, M. Chihana, A. J. Price et A. C. Crampin. « Early school failure predicts teenage pregnancy and marriage: A large population- based cohort study in northern Malawi », *PLoS ONE*, vol. 13, n° 5 (2018), p. 1-17.
- GONG, E., D. de Walque et W. H. Dow. « Coping with risk: Negative shocks, transactional sex, and the limitations of conditional cash transfers », *Journal of Health Economics*, vol. 67 (2019).
- GREENE, M. *A hidden reality for adolescent girls: Child, early and forced marriages and unions in Latin America and the Caribbean*, Panama, Plan International dans les Amériques et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), 2019.
- GULEMETOVA-SWAN, M. *Evaluating the impact of conditional cash transfer programs on adolescent decisions about marriage and fertility: The case of Oportunidades*, dissertations et thèses ProQuest, 2009.
- HAGEN-ZANKER, J., et R. Mallett. *How to do a rigorous, evidence- focused literature review in international development: A Guidance Note*, Londres, Overseas Development Institute, 2013.
- HAGEN-ZANKER, J., A. McCord et R. Holmes. *The impact of employment guarantee schemes and cash transfers on the poor: Systematic review*, Londres, Overseas Development Institute, 2011.
- HAHN, Y., A. Islam, K. Nuzhat, R. Smyth et H. S. Yang. « Education, marriage, and fertility: Long-term evidence from a female stipend program in Bangladesh », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 66, n° 2 (2018), p. 383-415.
- HALLFORS, D. D., H. Cho, S. Rusakaniko, J. Mapfumo, B. Iritani, L. Zhang, W. Luseno et T. Miller. « The impact of school subsidies on HIV-related outcomes among adolescent female orphans », *Journal of Adolescent Health*, vol. 56, n° 1 (2015), p. 79-84.
- HANDA, S., C. T. Halpern, A. Pettifor et H. Thirumurthy. « The Government of Kenya's cash transfer program reduces the risk of sexual debut among young people age 15-25 », *PLoS ONE*, vol. 9, n° 1 (2014).
- HANDA, S., T. Palermo, M. Rosenberg, A. Pettifor, T. Halpern et H. Thirumurthy. « How does a national poverty programme influence sexual debut among Kenyan adolescents? », *Global Public Health*, vol. 12, n° 5 (2017), p. 617-638.
- HANDA, S., A. Peterman, C. Huang, C. Halpern, A. Pettifor et H. Thirumurthy. « Impact of the Kenya Cash Transfer for Orphans and Vulnerable Children on early pregnancy and marriage of adolescent girls », *Social Science et Medicine*, vol. 141 (2015), p. 36-45.
- HEATON, T. B., et R. Forste. « Education as policy: The impact of education on marriage, contraception, and fertility in Colombia, Peru, and Bolivia », *Social Biology*, vol. 45, n° 3-4 (1998), p. 194-213.
- HEINRICH, C. J., J. Hoddinott et M. Samson. *Reducing Adolescent Risky Behaviors in a High-Risk Context: The Effects of Unconditional Cash Transfers in South Africa*, Chicago (Illinois), Université de Chicago, 2017.
- HEINRICH, C. J., et M. T. Knowles. *A fine predicament: Conditioning, compliance and consequences in a labeled cash transfer program* (document de travail n° 429), Nashville (Tennessee), Vanderbilt University, 2018.
- HIDROBOA, M., J. Hoddinott, N. Kumara et M. Oliviera. « Social protection, food security, and asset formation », *World Development*, vol. 101 (2018), p. 88-103.
- HINDIN, M. J., A. M. Kalamar, T.-A. Thompson et U. D. Upadhyay. « Interventions to prevent unintended and repeat pregnancy among young people in low- and middle-income countries: A systematic review of the published and gray literature », *Journal of Adolescent Health*, vol. 59 (2016), p. S8-S15.
- HODDINOTT, J., et T. J. Mekasha. « Social Protection, Household Size, and Its Determinants: Evidence from Ethiopia », *The Journal of Development Studies*, vol. 56, n° 10 (2020), p. 1818-1837.
- HUMAN RIGHTS WATCH. *Zimbabwe: Scourge of child marriage*, 2015. Consulté le 15 juillet 2021. www.hrw.org/news/2015/11/25/zimbabwe-scourge-child-marriage
- IEG. « Do conditional cash transfers lead to medium-term impacts? Evidence from a female school stipend program in Pakistan », Washington, D.C., Banque mondiale, 2011.
- JAFAREY, S., R. P. Mainali et G. Montes-Rojas. *The impact of marital anticipation on female education: Theory and evidence from Nepal. Institutions and Social Norms in Development and History*, Warwick, Centre for Competitive Advantage in the Global Economy, 2015.
- JENSEN, R., et R. Thornton. « Early female marriage in the developing world », *Gender and Development*, vol. 11, n° 2 (2003), p. 9-19.
- KALAMAR, A. M., S. Lee-Rife et M. J. Hindin. « Interventions to prevent child marriage among young people in low- and middle-income countries: A systematic review of the published and gray literature », *Journal of Adolescent Health*, vol. 59, n° 3 (2016), p. S16-S21.
- KEATS, A. « Women's schooling, fertility, and child health outcomes: Evidence from Uganda's free primary education program », *Journal of Development Economics*, vol. 135 (juillet 2018), p. 142-159.
- KILBURN, K., J. P. Hughes, C. MacPhail, R. G. Wagner, F. X. Gómez-Olivé, K. Kahn et A. Pettifor. « Cash transfers, young women's economic well-being, and HIV risk: Evidence from HPTN 068 », *AIDS and Behavior*, vol. 23, n° 5, 1178-1194.
- KILBURN, K., A. Pettifor, J. K. Edwards, A. Selin, R. Twine, C. MacPhail, R. Wagner, J. P. Hughes, J. Wang

- et K. Kahn. « Conditional cash transfers and the reduction in partner violence for young women: An investigation of causal pathways using evidence from a randomized experiment in South Africa (HPTN 068) », *Journal of the International AIDS Society*, vol. 21 (2018), p. 47-54.
- KIRDAR, M. G., M. Dayıođlu et İ Koç. « The effects of compulsory-schooling laws on teenage marriage and births in Turkey », *Journal of Human Capital*, vol. 12, n° 4 (2018), p. 640-668.
- KOSKI, A., S. Clark et A. Nandi. « Has child marriage declined in sub-Saharan Africa? An analysis of trends in 31 Countries », *Population and Development Review*, vol. 43, n° 1 (2017), p. 7-29.
- LEE-RIFE, S., A. Malhotra, A. Warner et A. M. Glinski. « What works to prevent child marriage: A review of the evidence », *Studies in Family Planning*, vol. 43, n° 4 (2012), p. 287-303.
- LOAIZA, E., et S. Wong. *Marrying too young: End Child Marriage*. New York, UNFPA, 2012.
- MAERTENS, A. « Social norms and aspirations: Age of marriage and education in rural india », *World Development*, vol. 47 (2013), p. 1-15.
- MAKWEMBA, M., B. Chinsinga, C. T. Kantukule, A. Munthali, M. Woldegorgis, S. Haenni et Q. Lin. *Survey report: Traditional practices in Malawi*, CCWD et Université d'Amsterdam, 2019.
- MALHOTRA, A., et S. Elnakib. *Evolution in the evidence base on child marriage: 2000-2019*, Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, New York, 2021.
- MALHOTRA, A., S. Elnakib et M. P. H. « 20 years of the evidence base on what works to prevent child marriage: A systematic review », *Journal of Adolescent Health*, 2020, p. 1-16.
- MASUDA, K., et C. Yamauchi. « How does female education reduce adolescent pregnancy and improve child health? Evidence from Uganda's Universal Primary Education for fully treated cohorts », *The Journal of Development Studies*, vol. 56, n° 1 (2020), p. 63-86.
- MATHERS, N. *Poverty, cash transfers and adolescents' lives: exploring the unintended consequences of Nepal's social pension: A mixed-methods study*, thèse de doctorat, Londres, London School of Economics and Political Science, 2020.
- MCQUESTON, K., R. Silverman et A. Glassman. « The efficacy of interventions to reduce adolescent childbearing in low- and middle- income countries: A systematic review », *Studies in Family Planning*, vol. 44, n° 4 (2013), p. 369-388.
- MILLER, C. M., et M. Tsoka. « Cash transfers and children's education and labour among Malawi's poor », *Development Policy Review*, vol. 30, n° 4 (2012), p. 499-522.
- MOLOTSKY, A. « Income shocks and partnership formation: Evidence from Malawi », *Studies in Family Planning*, vol. 50, n° 3 (2019), p. 219-242.
- MOLYNEUX, M. « Two cheers for CCTs », *IDS Bulletin*, vol. 38, n° 3 (2015), p. 69-74.
- MOUSSA, W., et C. Omoeva. « The Long-Term Effects of Universal Primary Education: Evidence from Ethiopia, Malawi, and Uganda », *Comparative Education Review*, vol. 64, n° 2 (2020), p. 179-206.
- MUBAIWA, O. *The dynamics of bride price in Zimbabwe and the diaspora* (thèse de doctorat), Portsmouth, Université de Portsmouth, 2019.
- MUCHOMBA, F. M. « Parents' assets and child marriage: Are mother's assets more protective than father's assets? », *World Development*, vol. 138 (2021), p. 1-15.
- MÜHLBACHER, S., et F. Sutterlüty. « The principle of child autonomy: A rationale for the normative agenda of childhood studies », *Global Studies of Childhood*, vol. 9, n° 3 (2019), p. 249-260.
- MURPHY-GRAHAM, E., A. K. Cohenn et D. Pacheco-Montoya. « School dropout, child marriage, and early pregnancy among adolescent girls in rural Honduras », *American Economic Review*, vol. 64, n° 4 (2020).
- MURPHY-GRAHAM, E., et G. Leal. « Child Marriage, Agency, and Schooling in Rural Honduras », *Comparative Education Review*, vol. 59, n° 1 (2015), p. 24-49.
- NANDA, P., N. Datta, E. Pradhan, P. Das et S. Lamba. *Making change with cash? Impact of a conditional cash transfer program on age of marriage in India*, Washington, D.C., Centre international de recherche sur les femmes, 2016a.
- NANDA, P., N. Datta, E. Pradhan, P. Das et S. Lamba. *Making change with cash? Impact of a conditional cash transfer program on girls' education and age of marriage in India: A process evaluation*, Washington, D.C., Centre international de recherche sur les femmes, 2016b.
- OIT. *World Social Protection Data Dashboards*, 2020. Consulté le 15 juillet 2021. <https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=19>
- OLSON, Z., R. Gardner Clark et S. A. Reynolds. « Can a conditional cash transfer reduce teen fertility? The case of Brazil's Bolsa Familia », *Journal of Health Economics*, vol. 63 (2019), p. 128-144.
- OWUSU-ADDO, E., A. M. N. Renzaho et B. J. Smith. « The impact of cash transfers on social determinants of health and health inequalities in sub-Saharan Africa: a systematic review », *Health Policy and Planning*, vol. 33 (mars 2018), p. 675-696.
- OZIER, O. « The impact of secondary schooling in Kenya: A regression discontinuity analysis », *Journal of Human Resources*, vol. 53, n° 1 (2018), p. 157-188.
- ÖZLER, B., K. Hallman, M. F. Guimond, E. A. Kelvin, M. Rogers et E. Karnley. « Girl Empower - A gender transformative mentoring and cash transfer intervention to promote adolescent wellbeing: Impact findings from a cluster-randomized controlled trial in Liberia », *SSM - Population Health*, vol. 10 (janvier 2019).
- PAES-SOUSA, R., F. Regalia et M. Stampini. *Conditions for success in implementing CCT programs: Lessons for Asia from Latin America and the Caribbean*. Washington, D.C., Banque interaméricaine de développement, 2013.

- PALERMO, T., R. de Groot, E. Valli, I. Osei-Akoto, C. Adamba, J. K. Darko, R. D. Osei, F. Dompae, N. Yaw, C. Barrington, G. Angeles, S. Handa, F. Otchere, M. de Milliano, A. J. Akaligaunget R. Aborigo. *Ghana LEAP 1000 Programme: Endline evaluation report*, Florence, Bureau de la recherche de l'UNICEF, 2018.
- PANKHURST, A., A. Tiemelissan et N. Chuta. *The interplay between community, household and child level influences on trajectories to early marriage in Ethiopia: Evidence from young lives* (n° 162, Young Lives Working Paper), Oxford, Université d'Oxford, 2016.
- PESANDO, L. M., et A. Abufhele. « Household determinants of teen marriage: Sister effects across four low- and middle-income countries », *Studies in Family Planning*, 2019, p. 113-136.
- PETRONI, S., M. Steinhaus, N. S. Fenn, K. Stoebenau et A. Gregowski. « New findings on child marriage in sub-Saharan Africa », *Annals of Global Health*, vol. 83, n° 5-6 (2017), 781-790.
- PRESLER-MARSHALL, E., N. Jones, S. Alheiwidi, S. Youssef, B. A. Hamad, K. B. Odeh, S. Baird, E. Oakley, S. Guglielmi et A. Małachowska. *Through their eyes: Exploring the complex drivers of child marriage in humanitarian contexts*, Londres, Gender and Adolescence Global Evidence, 2020.
- RAJ, A., M. Salazar, E. C. Jackson, N. Wyss, K. A. McClendon, A. Khanna, Y. Belayneh et L. McDougal. « Students and brides: A qualitative analysis of the relationship between girls' education and early marriage in Ethiopia and India », *BMC Public Health*, vol. 19, n° 19 (2019), p. 1-20.
- RODRÍGUEZ RIBAS, C. *Child marriage and other harmful practices*, Bangkok UNICEF et UNFPA, 2020.
- ROELEN, K., S. Devereux, A.-G. Abdulai, B. Martorano, T. Palermo et L. P. Ragno. *How to make 'cash plus' work: linking cash transfers to services and sectors* (WP-2017-10; Innocenti Working Paper), Florence, Bureau de la recherche de l'UNICEF, 2017.
- SCHAEFER, R., R. Thomas, L. Robertson, J. W. Eaton, P. Mushati, C. Nyamukapa, K. Hauck et S. Gregson. « Spillover HIV prevention effects of a cash transfer trial in East Zimbabwe: evidence from a cluster-randomised trial and general-population survey », *BMC Public Health*, vol. 20 (2020), p. 1-20.
- SCOTT, S., P. H. Nguyen, S. Neupane, P. Pramanik, P. Nanda, Z. A. Bhutta, K. Afsana et P. Menon. « Early marriage and early childbearing in South Asia: trends, inequalities, and drivers from 2005 to 2018 », *Annals of the New York Academy of Sciences*, vol. 1491 (2021), p. 60-73.
- SHARMA, J., A. Dwivedi, P. Gupta, R. Borah, S. Arora, A. Mitra, A. Bose et A. Vora. *Early and child marriage in India: A landscape analysis*, New Delhi, Nirantar Trust, 2015.
- SIAPLAY, M. *The impact of social cash transfers on young adults labor force participation, schooling, and sexual behaviours in South Africa* (thèse de doctorat), Oklahoma State University, 2012.
- STECKLOV, G., P. Winters, J. Todd et F. Regalia. « Unintended effects of poverty programmes on childbearing in less developed countries: Experimental evidence from Latin America », *Population Studies*, vol. 61, n° 2 (2007), p. 125-140.
- STONER, M.C.D., K. B. Rucinski, J. K. Edwards, A. Selin, J. P. Hughes, J. Wang, Y. Agyei, F. X. Gomez-Olive, C. MacPhail, K. Kahn et A. Pettifor. « The relationship between school dropout and pregnancy among adolescent girls and young women in South Africa: A HPTN 068 Analysis », *Health Education and Behavior*, vol. 46, n° 4 (2019), p. 559-568.
- SUNDARAM, L., E. Travers et M. Branson. « How to end child marriage around the world », *Handbook of adolescent development research and its impact on global policy*, sous la direction de J. E. Lansford et P. Banati, Oxford, Oxford Scholarship Online, 2018, p. 174-195.
- TAYLOR, A. Y., E. Murphy-Graham, J. Van Horn, B. Vaitla, Á. Del Valle et B. Cislaghi. « Child marriages and unions in Latin America: Understanding the roles of agency and social norms », *Journal of Adolescent Health*, vol. 64 (2019), p. S45-S51.
- TANZANIA CASH PLUS (équipe d'évaluation), *Tanzania Youth study of the Productive Social Safety Net (PSSN) impact evaluation: Endline report*, Florence, Bureau de recherche de l'UNICEF, 2018.
- UNFPA et UNICEF. *The global programme to end child marriage: Phase 2 programme document*, New York (New York), UNFPA et UNICEF, 2019.
- UNFPA et UNICEF. *Addressing child marriage in humanitarian settings*, New York (New York), UNFPA et UNICEF, 2021.
- UNICEF. *Child Marriage: Latest trends and future prospects*. New York (New York), UNICEF, 2018.
- UNICEF. *Conditionality in cash transfers: UNICEF's approach*, New York (New York), UNICEF, 2019.
- UNICEF. *Child Marriage Database March 2021. Child Marriage*, 2021a. Consulté le 15 juillet 2021. <https://data.unicef.org/topic/child-protection/child-marriage/>
- UNICEF. *COVID-19: A threat to progress against child marriage*, New York (New York), UNICEF, 2021b.
- UNICEF et UNFPA. *Child marriage in South Asia: An evidence review*, New York (New York), UNICEF et UNFPA, 2019.
- UNICEF et UNFPA, *Technical note on gender-transformative approaches in the global programme to end child marriage Phase II: A summary for practitioners*, New York (New York), UNICEF ET UNFPA, 2020.
- WODON, Q., C. Male, A. Nayihouba, A. Onagoruwa, A. Savadogo, A. Yedan, J. Edmeades, A. Kes, N. John, L. Murithi, M. Steinhaus et S. Petroni. *Economic Impacts of Child Marriage: Global Synthesis Report*, Washington, D.C., Banque mondiale et Centre international de recherches sur les femmes, 2017.
- WODON, Q., C. Montenegro, H. Nguyen et A. Onagoruwa. *Missed opportunities: The high cost of not*

educating girls, Washington, D.C., Banque mondiale, 2018.

YOONG, J., L. Rabinovich et S. Diepeveen. *The impact of economic resource transfers to women versus men: A systematic review* (EPPI-Centre Technical Report), Londres, Institute of Education.